

# Bulletin Officiel du Département

## **Délibérations du Conseil départemental**

**Séance du 03 avril 2017**

**N° 04 17 - avril 2017**

ISSN 0755-7582



## DÉLIBÉRATIONS

---

## DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

**Réunion du 3 AVRIL 2017**

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département  
sous la présidence de

**Monsieur Jean-François GALLIARD**

Président du Conseil départemental

## Sommaire

1 - BUDGET 2017 : RAPPORT DE PRESENTATION	1
2 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif	88

## EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20170403-29317-DE-1-1  
Reçu le 10/04/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 3 avril 2017 à 10h05 à l'Hôtel du Département.

42 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Emilie GRAL à Monsieur Sébastien DAVID, Monsieur Christophe LABORIE à Madame Annie BEL, Monsieur Alain MARC à Monsieur Jean-François GALLIARD, Monsieur Stéphane MAZARS à Madame Anne BLANC.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD  
Secrétaire de séance : André AT  
Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

### **1 - BUDGET 2017 : RAPPORT DE PRESENTATION**

**Commission des finances, de l'évaluation des politiques  
départementales**

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués pour la réunion du Conseil départemental prévue le 3 avril 2017 et que le rapport de présentation du budget primitif 2017 et l'ensemble de ses annexes leur ont été adressés le 21 mars 2017 ;

VU l'examen de ce rapport par la Commission des Finances, de l'Evaluation des Politiques territoriales lors de sa réunion du 24 mars 2017 ;

#### **VOTE**

- le budget primitif 2017 du budget principal et des budgets annexes, tel qu'il est présenté, dans le document budgétaire joint en annexe et dans le rapport de présentation,

## **APPROUVE**

- chapitre par chapitre, l'ensemble des inscriptions du budget principal et des budgets annexes, telles qu'elles sont présentées dans le document budgétaire joint en annexe,
- les autorisations de programme présentées en annexe du document budgétaire,
- les subventions de fonctionnement aux associations et divers organismes, telles que décrites dans l'état des subventions de fonctionnement présenté en annexe du document budgétaire (crédits spécialisés),
- les subventions d'investissement aux communes, groupements de communes et divers organismes, telles que décrites dans l'état des subventions d'investissement présenté en annexe du document budgétaire (crédits spécialisés),
- les participations aux divers organismes, telles que décrites dans le présent rapport et dans l'état des participations joint en annexe du document budgétaire,
- les taux directeurs de tarification 2017 des établissements et services médico-sociaux tels que décrits dans les pages 14 à 17 du rapport ci-joint,
- les écritures comptables afférentes aux amortissements,
- les tarifs du Foyer Départemental de l'Enfance, au titre de l'accueil d'enfants relevant d'autres départements : internat : 212,09 € et externat (SERA) : 56,24 €,
- les accords de principe donnés en matière de garanties d'emprunts aux organismes d'HLM et aux établissements médico-sociaux, tels que définis dans le présent rapport,
- la création de 6 postes, dont 2 assistants socio-éducatif (catégorie B et 4 adjoints du patrimoine (catégorie C), telle que décrit dans le présent rapport.

## **ARRETE :**

- la répartition de la participation du Département aux dépenses des collèges privés, comme indiqué dans les tableaux joints en annexe, à savoir :
  - \* dépenses de maintenance informatique à raison de 34,25€/élève
  - \* forfait d'externat part personnel à raison de 321,57€/ élève pour les 80 premiers élèves et 185,40 € / élève pour les suivants.

## **DONNE délégation à la Commission Permanente :**

- pour répartir les programmes de subventions d'équipement et de fonctionnement, dans la limite des enveloppes inscrites au budget, telles que décrites dans les états annexes,
- pour arrêter ou modifier la répartition par opération des autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- pour effectuer la répartition des 230 000 € de crédits inscrits au titre de l'équipement des collèges privés.

## **DONNE délégation au Président :**

- pour procéder à la réalisation des emprunts prévus au Budget 2017, conformément à la délégation donnée par délibération du 7 février 2017 déposée et affichée le 9 février 2017,
- pour signer les conventions de partenariat afférentes au versement des subventions inscrites au budget 2017.

Sens des votes : Adoptée à la majorité

- Pour : 31
- Abstention : 6
- Contre : 9
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

**Jean-François GALLIARD**

# **ANNEXES**

## ANNEXE

**FORFAIT D'EXTERNAT PART PERSONNEL  
AFFECTE AUX COLLEGES PRIVES 2017**

**ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE: 957 574 €**

<b>COLLEGES PRIVES</b>	<b>AFFECTATION/COLLEGE</b>
BARAQUEVILLE	<b>22 188 €</b>
BELMONT/RANCE	<b>40 743 €</b>
CAPDENAC-GARE	<b>27 209 €</b>
CASSAGNES-BEGHONES	<b>25 082 €</b>
DECAZEVILLE	<b>29 619 €</b>
ESPALION	<b>58 912 €</b>
LAFOUILLADE	<b>28 877 €</b>
LAGUIOLE	<b>27 394 €</b>
MARCILLAC	<b>47 788 €</b>
MILLAU	<b>110 639 €</b>
NAUCELLE	<b>32 215 €</b>
ST VIATEUR ONET	<b>64 289 €</b>
REQUISTA	<b>32 029 €</b>
RIEUPEYROUX	<b>24 761 €</b>
RIGNAC -MONTBAZENS	<b>41 299 €</b>
STE GENE ST JO RODEZ	<b>180 535 €</b>
ST AFFRIQUE	<b>60 025 €</b>
SALLES CURAN	<b>29 248 €</b>
SEVERAC LE CHATEAU	<b>20 259 €</b>
VILLEFRANCHE DE RGUE	<b>54 463 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>957 574 €</b>

## ANNEXE

## AFFECTATION PAR COLLEGE PRIVE

DOTATION COMPLEMENTAIRE  
INFORMATIQUE 2017

Enveloppe budgétaire 2017  
(Maintenance Informatique) : 137 481 €

**Pour mémoire** : Forfait  
Part Matériel 2017 :  
1 094 075 €  
(délibération de l'AD  
du 24/10/2016)

COLLEGES PRIVES	DOTATION INFORMATIQUE	FORFAIT PART MATERIEL
BARAQUEVILLE	2 363 €	27 824 €
BELMONT/RANCE	5 514 €	47 672 €
CAPDENAC-GARE	3 014 €	35 252 €
CASSAGNES-BEGHONES	2 672 €	22 075 €
DECAZEVILLE	3 459 €	27 723 €
ESPALION	8 871 €	60 530 €
LAFOUILLADE	3 322 €	34 074 €
LAGUIOLE	3 048 €	27 566 €
MARCILLAC	6 816 €	49 109 €
MILLAU	18 427 €	127 628 €
NAUCELLE	3 939 €	31 960 €
ST VIATEUR ONET	9 864 €	82 868 €
REQUISTA	3 905 €	29 456 €
RIEUPEYROUX	2 637 €	26 161 €
RIGNAC -MONTBAZENS	5 617 €	45 803 €
STE GENEV ST JO RODEZ	31 339 €	213 817 €
ST AFFRIQUE	9 076 €	77 662 €
SALLES CURAN	3 391 €	30 622 €
SEVERAC LE CHATEAU	2 158 €	21 404 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	8 049 €	74 869 €
<b>TOTAUX</b>	<b>137 481 €</b>	<b>1 094 075 €</b>

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

---

## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 3 avril 2017

---

### COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

#### **OBJET : BUDGET 2017 : RAPPORT DE PRESENTATION**

Dans le droit fil du programme de mandature, adopté en mars de 2016, le projet de budget 2017, qui vous est présenté, traduit la volonté du Département de mettre les solidarités entre les personnes et les territoires au cœur des politiques départementales :

- en **assurant les missions essentielles de solidarité humaine** et de cohésion sociale, tout en poursuivant **la maîtrise des dépenses de fonctionnement**,
- en **privilégiant l'effort d'investissement** pour contribuer au développement économique du Département et soutenir l'emploi local,
- tout en **n'augmentant pas la fiscalité directe**.

**Soutenir et aider les personnes fragiles et en situation de précarité est notre responsabilité 1<sup>ère</sup>**, réaffirmée par la loi NOTRe d'août 2015 **et nous l'assumons pleinement**, avec un budget d'aide sociale qui représente plus de 50% des dépenses de fonctionnement, et permet de répondre aux besoins d'aide et d'accompagnement social des personnes en difficultés.

**Préserver notre capacité à investir, est un des objectifs majeurs du programme de mandature.** Parce que la modernisation des collèges, l'aménagement et la sécurisation du réseau routier, le déploiement du numérique sur les territoires et le soutien aux projets des collectivités et des acteurs locaux sont essentiels **pour renforcer l'attractivité du Département**, ces investissements constituent des priorités réaffirmées à travers le budget 2017.

C'est un juste équilibre, entre ces deux axes prioritaires, qui vous est proposé à travers le budget 2017, **sans activer le levier fiscal** et grâce, en partie, aux efforts effectués ces dernières années pour réduire les charges de fonctionnement et maîtriser notre endettement.

**Ces efforts de maîtrise des charges de gestion doivent être poursuivis** pour préserver nos marges de manœuvre et notre capacité à financer nos politiques de solidarité et de développement.



**LES SOLIDARITÉS HUMAINES :**  
DE L'ACTION AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

## SOLIDARITÉS HUMAINE ET PROXIMITÉ

Le budget 2017 des solidarités représente près de 51 % des dépenses de fonctionnement du Département. Il est l'illustration du rôle majeur donné aux Départements par la loi NOTRe en matière de compétences, avec un chef de filât renforcé par les lois « Adaptation de la Société au Vieillessement » et « Protection de l'Enfance » votées en 2015 et 2016.

Le budget de fonctionnement des solidarités s'élève à hauteur de **149 900 000 €** (hors dépenses de personnel), et est en augmentation de + 3% par rapport aux dépenses réalisées en 2016.

A noter que les dépenses sociales ont un impact important sur l'emploi en Aveyron : ce sont directement ou indirectement **4 500 emplois** (3 000 en équivalence temps plein) qui sont financés par le Département par le biais des dépenses sociales, emplois non dé-localisables. Ce budget va permettre le financement des Allocations Individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH), de l'aide sociale, et la mise en œuvre ou la poursuite des différents projets, actions et interventions du Département prévues dans le projet de mandature.

Outre l'accès aux droits pour tous les usagers, l'écoute et la prise en compte de leurs difficultés et de leurs besoins en apportant des réponses de proximité, le Département intensifiera en 2017 la démarche de **développement social local** menée depuis 2015, plaçant l'usager au centre des dispositifs et de l'action sociale à travers un large partenariat Départemental et territorial.

Cette démarche de développement social local se poursuit avec le renouvellement du projet « Culture et lien social », initié en 2016 en partenariat avec la Mission Aveyron Culture et les Services et Etablissements de la Direction de la culture du Département. Noter les réelles dynamiques locales qui se sont instaurées entre les acteurs sociaux, culturels, et institutionnels (collectivités locales) autour de ces projets. 50 000 € seront mobilisés de nouveau pour ce projet, et l'appel à projets 2017 a été lancé en ce mois de Février. Une réflexion similaire sera engagée au cours de l'année avec le secteur sportif.

2017 sera également la dernière année des projets de territoires (2015/2017). Les derniers appels à projets seront lancés, et le dispositif évalué en fin d'année par les Conférences sociales locales organisées sur chacun des territoires d'action sociale. Ces Conférences réuniront l'ensemble des partenaires impliqués dans cette démarche, et permettront d'élaborer la nouvelle génération des projets de territoires. Une enveloppe de 40 000 € est prévue pour financer les actions 2017.

### ■ L'accompagnement social

Près de 600 agents (travailleurs sociaux et médico-sociaux et administratifs pour un coût de 30 M€) interviennent quotidiennement au plus près des Aveyronnais dans les 4 territoires d'action sociale, au sein des Maisons des Solidarités Départementales et dans les 60 permanences réparties sur l'ensemble du Département.

Les interventions sociales réalisées sur les territoires mobilisent les budgets alloués aux différentes actions et intervention (crédits ASE, Insertion...)

Viennent également en appui les mesures particulières consacrées à l'accompagnement budgétaire des personnes en difficulté (MASP pour un budget de 100 000 €), et les actions menées dans le cadre du schéma départemental de protection des majeurs vulnérables. Sur ce thème, le colloque organisé en 2016 et qui a réuni près de 600 personnes venant de la France entière a démontré l'intérêt de la démarche Aveyronnaise. L'installation en 2017 de l'Observatoire Départemental des majeurs vulnérables sera l'étape suivante du schéma départemental.

Par ailleurs, le Département soutient les associations intervenant dans le domaine social : 100 000€ sont versés chaque année aux associations (enveloppe « subventions diverses »).

Avant de préciser la répartition des crédits par domaine d'intervention, **il convient de noter que le budget intègre comme chaque année des mesures nouvelles relatives à la tarification des établissements et services médico-sociaux**, qui concernent les domaines du handicap, des Personnes âgées et de l'enfance. L'impact budgétaire global est de **630 000 €** dont la ventilation est précisée par domaines d'intervention.

**Une annexe en fin de ce rapport budgétaire des dépenses sociales présente les taux directeurs proposés pour la campagne de tarification 2017.**

-----

### ■ **La prise en charge des personnes âgées :**

**Dépenses de fonctionnement : 56 386 500 €**

**Dépenses d'investissement : 1 000 000 €**

- **Le maintien à domicile** est la priorité du Département en matière de politique sociale en faveur des personnes âgées.

Les crédits inscrits à hauteur de **25 219 000 €** permettront de financer les dépenses d'APA à domicile, qui intègrent la revalorisation à hauteur de 1% des tarifs des SAAD proposée (**+ 200 000 €**).

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 qui a fait du maintien à domicile son objectif premier, a permis au département de conforter sa politique en faveur des personnes âgées.

A l'instar des autres Conseils départementaux, le Conseil départemental a déployé progressivement les mesures concernant l'APA sur l'année 2016, notamment en installant la revalorisation des plafonds de chaque GIR et le nouveau mode de calcul de la participation des bénéficiaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la majoration pour le répit de l'aidant (maxi 500€/an) est effective et l'aide en cas d'hospitalisation de l'aidant (maxi 900€/aidant/hospitalisation) le sera également. Au regard de la complexité de ces dispositifs et de leur nouveauté, il est difficile d'estimer le coût pour la collectivité. Néanmoins, une enveloppe de 640 000 € supplémentaires est inscrite au titre de la loi ASV dans sa globalité. Elle est compensée par de nouvelles recettes de la CNSA.

**Modernisation des moyens de gestion et des SAAD :** Le déploiement de la télégestion sur les SAAD pour la gestion de l'APA est terminé, et sera étendu en 2017 aux prestations « aide-ménagère » et TISF. Le CESU pour le paiement de l'aide humaine en emploi direct sera en 2017 généralisé (E-CESU ou CESU papier).

**Innovation :** L'usage de la domotique à domicile pour favoriser le maintien à domicile fera l'objet d'une réflexion en 2017, l'objectif étant de constituer un « pack domotique » qui pourrait être expérimenté dès 2018 auprès des bénéficiaires de l'APA notamment en situation d'isolement.

**La prévention :** le Département s'investit pleinement en matière de prévention, en partenariat avec les autres acteurs traditionnels (CARSAT, MSA, ANAH...), par la présidence et l'animation de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CDFPPA). Installée en octobre 2016, cette conférence réunit l'ensemble des financeurs pour coordonner, développer et financer des actions individuelles et collectives de prévention sur la base d'un programme arrêté annuellement. 2017 sera la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre, au cours de laquelle ce nouveau dispositif trouvera son plein développement.

Le soutien aux services à domicile sera amplifié cette année grâce au « **fonds d'aide aux bonnes pratiques des SAAD** » pour lequel le Département va contractualiser avec la CNSA. Cette contractualisation permettra de définir une stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile, de soutien aux bonnes pratiques et d'aide à leur restructuration déjà initiée par le Département à travers des audits diligents dès 2016. L'enveloppe budgétaire impartie à cette contractualisation n'est pas à ce jour connue. Elle sera prise en compte dans le cadre de la DM1 en dépenses et en recettes.

➤ **L'hébergement en établissements :**

**Qualité de la prise en charge des résidents : 19 450 000 € (dotation APA établissement)**

La qualité de la prise en charge des personnes âgées au sein des établissements sera accompagnée par :

- Une hausse des prix de journée et de la dotation dépendance versée par le Département conforme aux taux proposés (1,5% pour l'hébergement, et 1% pour la dépendance), soit **+ 350 000 €**
- La mise en œuvre des premiers CPOM avec les EHPAD en application de la loi Adaptation de la Société au vieillissement
- Une participation financière aux travaux de réhabilitation ou de reconstruction des établissements, par l'apport de prêts sans intérêts. Les **Programmes « PES » et « Programme exceptionnel »** sont maintenus, et les crédits seront débloqués au fur et à mesure du démarrage des opérations. 1 785 457,14 € sont d'ores et déjà engagés au titre des exercices précédents, et 1 000 000 € sont inscrits au BP 2017 qui pourront être abondés en DM en fonction de l'avancée des projets.

**L'accès à tous en EHPAD quels que soient ses revenus :**

80 % des places des établissements sont habilitées à l'aide sociale. Le budget impartie aux dépenses d'aide sociale pour les personnes hébergées en établissements s'élève à hauteur de **10 370 000 €**.

**En matière d'aide aux structures d'hébergement intermédiaires**, en application de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2015, les résidences autonomie (ex-foyer logements) seront dotées par le Département d'un **forfait autonomie** pour financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie. 5 CPOMs ont été conclus, début 2017, entre le Conseil départemental et les gestionnaires des résidences autonomie du département. Le montant total des crédits à engager en 2017 est prévu à hauteur de **78 785 € pour les 5 structures**.

➤ **La coordination gérontologique :**

Menée par l'intermédiaire des Points Info Séniors (PIS), 4 créations ou extensions de Point Info Seniors (PIS) sont prévues sur le territoire Aveyronnais en 2017 pour continuer le maillage du territoire par ces dispositifs, portant ainsi à 12 le nombre de PIS qui seront opérationnels à la fin de l'année 2017. Les crédits impartis à l'ensemble de la coordination s'élève à **480 000 €**

■ **La prise en charge des personnes handicapées :**

**Dépenses de fonctionnement : 48 294 898 €**

Le budget impartie à ces dépenses permettra la prise en charge des dépenses de PCH (9 000 000 €), encore en augmentation (nombre de bénéficiaires, évolution des plans de compensation et impact de la hausse des tarifs horaires des SAAD), les frais d'hébergements

ou de prise en charge des ayants droits dans les établissements ou par les services dédiés aux personnes handicapées

De nouvelles opérations de restructuration d'établissements seront accompagnées, dans la limite des crédits inscrits. Le CPOM conclu avec l'ADAPEI (15 312 485 €) effectif depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, et intégrant l'ouverture du Foyer de Vie de Villefranche (1 million d'euros), sera suivi par une démarche analogue avec l'ABSEAH à Belmont sur Rance et « Les Charmettes » à Millau

La prise en charge des personnes handicapées vieillissantes dans les EHPAD fera également l'objet d'une étude attentive.

Enfin, deux appels à projets conjoints avec l'Agence Régionale de Santé pour la création d'un SAMSAH Psy d'une part et pour la création d'un accueil de jour itinérant d'autre part seront lancés en 2017.

### **Subvention exceptionnelle à la MDPH**

Pour mémoire, le Département, pour pallier la non revalorisation des dotations de l'Etat à cet établissement, apporte une subvention exceptionnelle de fonctionnement depuis plusieurs années, en complément de sa participation annuelle et de la mise à disposition des locaux et de personnel. Celle-ci sera en hausse en cette année 2017 : de 280 000€ en 2016, elle s'élèvera à 361 000 € en 2017, permettant ainsi à la MDPH de remplir pleinement sa mission de service public en faveur des personnes handicapées.

### ➤ **Le schéma autonomie Personnes Agées et Personnes Handicapées 2016 / 2021**

Adopté par l'Assemblée de Juin 2016, il est en adéquation avec le nouveau projet social départemental. La mise en œuvre des actions a débuté en 2016 et se poursuivra en 2017 jusqu'en 2021.

## ■ **La politique Enfance Famille :**

**Dépenses de fonctionnement : 18 098 482 €** (hors dépenses de rémunération des assistants familiaux prises en compte sur le budget général des dépenses de personnel).

### **Dépenses d'investissement : 13 500 €**

Le budget imparti aux dépenses de prévention et de protection de l'enfance et de la famille relève des compétences obligatoires de la collectivité et répond aux orientations retenues dans le cadre du schéma de prévention et de protection de l'enfance ainsi que dans le projet de mandature adopté en 2016. Ce budget va permettre de maintenir et de conforter les interventions et actions menées par le Département dans cette politique.

Deux grands axes d'intervention sont mobilisés :

### • **La prévention :**

Les actions dites de prévention visent à soutenir les enfants, les familles dans leurs difficultés socio-éducatives au plus près de leur environnement de vie. L'objectif de ce soutien apporté par les professionnels des Maisons de Solidarité Départementales (MSD) ou les partenaires associatifs mobilisés pour cela, est de répondre à des problèmes d'ordre éducatif, social, relationnel de façon à remédier à une situation compromettant l'équilibre familial, le développement de l'enfant y compris au niveau de la santé. Il s'agit également par la prévention d'éviter le recours à des réponses plus lourdes telles que des mesures de protection physique.

## **Frais de prévention : 2 492 769 € dont :**

- **Les travailleuses d'intervention sociales et familiales (TISF)** mobilisées par les MSD ont pour but d'apporter un soutien concret aux parents dans les actes de l'éducation et du quotidien des enfants. Les deux associations partenaires que sont l'UDSMA (pour la MSD de RODEZ et l'ADAR pour la MSD de Villefranche de Rouergue - Decazeville assureront 11 500 heures d'intervention pour un budget prévisionnel de 469 939 €.
- **Les aides financières à l'enfance** répondent soit à des secours financiers ponctuels visant à garantir les besoins prioritaires et de première nécessité à des enfants au domicile des parents soit à des aides au projet. L'attribution de ces aides, évaluées et décidées par les MSD, sont fixées par le règlement départemental d'actions sociales. 1107 familles ont été bénéficiaires d'au moins une aide en 2016. Il est prévu un budget prévisionnel de 320 000 €.
- **Les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)** : décidées par les juges des enfants, visent à l'intervention d'un éducateur spécialisé auprès de l'enfant au domicile de ses parents lorsqu'une situation de danger est repérée. Le département de l'Aveyron est compétent financièrement pour toute mesure décidée par la juridiction du Département, y compris pour des enfants domiciliés hors département (l'un des deux parents doit être domicilié dans l'Aveyron). Cette ligne de dépense concerne les mesures exercées par le secteur associatif de l'Aveyron (MECS Millau Ségur, MECS Emilie de Rodat) et les associations hors département mandatées par les magistrats. Le budget prévisionnel est de 1 050 000 €.
- **Les tiers dignes de confiance (TDC)** : le juge des enfants peut dans le cadre de l'assistance éducative confier un mineur à un tiers (généralement membre de la famille). Il revient alors au département, selon la décision du magistrat, d'assurer les dépenses d'entretien et d'éducation de l'enfant. Nous versons au tiers, selon l'âge de l'enfant, 14,12 € ou 15 € par jour et par enfant. 31 enfants bénéficiaient au 31 décembre 2016 de ce type de mesure. Le budget prévisionnel est de 200 000 €.
- **La Protection Maternelle et Infantile** intervient prioritairement sur le champ des actions prénatales (visites à la maternité ou à domicile) et auprès des 0-6 ans (permanences puéricultrices, bilans de santé en école maternelle). Le budget prévisionnel est de 452 830 €, incluant le subventionnement des Centres de Prévention et d'Education Familiale (CPEF).

## **Mesures nouvelles 2017 :**

La création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), puis un appel à projet conjoint avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) permettront la création de deux nouveaux dispositifs étroitement articulés en faveur de la jeunesse :

- La création d'une «Maison Départementale des Ados»,
- La création d'un «réseau Ado» pour la prise en charge des situations complexes.

Une enveloppe de 100 000 € est inscrite au présent budget pour apporter le co-financement du Département à ces deux projets. Les principaux contributeurs seront l'ARS, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

## **La protection de l'enfance :**

Lorsque les réponses d'accompagnement au domicile se révèlent insuffisantes ou inadaptées, dans les situations où une intervention en urgence nécessite une séparation physique de l'enfant de son domicile familial, une mesure de protection physique est mise en œuvre, la plupart du temps suite à une décision du juge<sub>4</sub> des enfants.

Le département a développé depuis plusieurs années une politique volontariste de développement de l'accueil des enfants en familles d'accueil, ce mode d'accueil proposant un environnement affectif de proximité plus respectueux des besoins des enfants, notamment des plus jeunes.

Près de 70% des 639 enfants confiés au département au 31 décembre 2016, étaient accueillis par des assistants familiaux salariés du département.

L'écart sur ce plan avec les autres départements français est significatif puisqu'en moyenne, selon la DREES, les départements ont recours pour 53% des placements à l'accueil familial et donc pour 47% à de l'accueil en institution.

Par ailleurs, l'hébergement en institution ne se traduit pas exclusivement par des accueils en internat. Le développement de réponses nouvelles soit sous forme de placements au domicile des parents, soit de suivis éducatifs (renforcés) au domicile se sont développés ces dernières années. Il s'agit d'adaptation aux besoins des familles confirmée par la Loi relative à la protection de l'enfance du 14 mars 2016. Cette orientation se confirmera en 2017 avec l'extension de la capacité d'accueil du service de placement à domicile de l'association Emilie de Rodat de huit à treize places, le tout à moyens constants.

Le développement de l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) par les départements s'est traduit depuis 2013 par une hausse constante de leur nombre dans les effectifs de la protection de l'enfance. Le département de l'Aveyron a su répondre à cette charge supplémentaire, tant dans l'organisation d'un dispositif d'accueil que dans le financement de cette charge.

En 2017, l'appel à projet lancé fin 2016 permettra de créer 10 places supplémentaires au dispositif existant pour des jeunes de 16 à 21 ans.

Par ailleurs, l'installation depuis le 15 janvier d'une unité d'accueil de 20 places à la maison de la Borie à Sénergues (gestion confiée à l'association Emilie de Rodat) permettra de répondre aux besoins toujours plus nombreux.

L'effectif des MNA confiés au département était au 31 décembre 2016 de 42 mineurs et de 19 majeurs. La capacité du Département de l'Aveyron à répondre à ces accueils lui permet de ne pas fragiliser l'ensemble de son dispositif d'accueil déjà fortement mobilisé.

Aussi pour les grands domaines de dépenses nous prévoyons en 2017 :

**Frais d'hébergement : 13 447 000 €, dont :**

- Maisons d'Enfants à Caractère Social : 9 150 000 €, y compris l'hébergement mère/enfant. Cette prévision prend en compte la hausse des prix de journée en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) proposée à l'Assemblée Départementale (taux directeur de 1% pour l'internat).
- Dotation du Foyer Départemental de l'Enfance : 2 177 000 €, y compris l'hébergement mère/enfant.
- Lieux de Vie et d'Accueil : 1 120 000 €
- Foyer des Jeunes Travailleurs du Grand Rodez : dispositif d'accueil des Non Accompagnés :  
1 000 000 €

**Mesures nouvelles 2017 :**

- Unité d'accueil de Sénergues : 1,1 M€.
- Appel à projet pour les mineurs non accompagnés : 250 000 € (pour 6 mois de fonctionnement)

## ■ **Les politiques d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA :**

Dépenses de fonctionnement :	26 270 120 €
Dépenses d'investissement :	40 000 €

**Dépenses de fonctionnement : 26 270 120 €**

**Dépenses d'investissement : 40 000 €**

C'est un budget en hausse de + 4,63% par rapport aux dépenses réalisées en 2016, malgré une diminution de -5,94% de bénéficiaires du RSA sur la dernière année.

Le Département conduit ses politiques d'insertion à l'intention des bénéficiaires du RSA pour lesquels il verse l'allocation. Les actions d'insertion prennent la forme d'un accompagnement social ou professionnel contractualisé entre l'institution et le bénéficiaire. Cet accompagnement est principalement conduit par les services sociaux du Département, Pôle Emploi, et la Mutualité Sociale Agricole. Pour cet accompagnement, le Département fait appel à plus de 40 organismes partenaires (institutions ou associations) afin de rechercher les compétences nécessaires pour l'insertion des bénéficiaires du RSA. Le budget dédié à ces partenariats qui constituent le socle des politiques d'insertion sera de 956 250 € en 2017.

Le Département disposera également d'aides financières individuelles attribuées aux personnes en situation de précarité afin de les aider dans leur parcours d'insertion (aides individuelles à l'insertion, Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés et Fonds de Solidarité Logement).

Enfin le Département conduit des projets dans le cadres de sa politique d'insertion afin de favoriser les conditions d'insertion des bénéficiaires du RSA en faisant la promotion des clauses d'insertion sociales, en levant les freins à la mobilité ou en permettant l'accès au microcrédit.

### **L'instruction des demandes de RSA et le paiement de l'allocation :**

➤ au paiement de l'allocation RSA : 23 379 000€

Au cours de l'année 2016 le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a sensiblement baissé en Aveyron (-5,94%) soit un peu mieux que la moyenne nationale (-3,3%). Sur les douze derniers mois, le Département a enregistré 2 535 entrées dans le dispositif RSA contre 3 482 sorties

Néanmoins, le budget consacré à l'allocation RSA a encore augmenté de +5,87 % en 2016 car les revalorisations de 2% deux fois par an depuis 4 ans décidées par l'Etat ont nécessité des augmentations de budget conséquentes.

La diminution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA a été forte entre janvier et septembre 2016 puis s'est ralentie sur le dernier trimestre de l'année. Il faudra vérifier si cette tendance à la baisse se confirme sur les premiers mois de 2017, cependant une hausse mécanique du budget doit être envisagée avec l'impact d'une revalorisation de nouveau de +2% du montant de l'allocation, qui devrait être annoncée en 2017, qu'il y aura lieu le cas échéant de prendre en compte en DM.

Par ailleurs la mise en place de l'instruction du RSA par télé-service (décret du 1<sup>er</sup> février 2017) pourrait avoir des conséquences sur le nombre d'ouverture de droits au RSA, car son instruction sera simplifiée et allégée quant à la production de pièces justificatives à l'entrée. L'impact de cette évolution n'est pas mesurable à ce stade.

### **L'insertion sociale et professionnelle des Bénéficiaires du RSA**

L'insertion des bénéficiaires du RSA est organisée dans le cadre du projet Parcours d'insertion mis en œuvre depuis janvier 2013.

Au cours de l'année 2016, 2 535 personnes sont entrées dans le dispositif RSA, et 1 963 ont été orientées pour bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs problématiques ou leurs besoins.

Les orientations ont été réparties ainsi :

- vers Pôle Emploi	734	Soit 37,39 %
- vers les structures d'insertion socio-professionnelle	292	Soit 14,87 %
- vers les services sociaux	937	Soit 47,73 %

Les sorties du dispositif RSA sur cette même période sont mesurées ainsi :

- sorties de Pôle Emploi	1 338
- sorties des structures d'insertion socio-professionnelle	366
- sorties des services sociaux	1 006

Globalement, ce sont 100 sorties mesurées en 2016 pour 73 entrées dans le dispositif RSA, qui ont permis de réduire le nombre d'allocataires.

En détail par orientation, on comptabilise :

- 70 entrées pour 100 sorties pour Pôle Emploi
- 57 entrées pour 100 sorties pour les Points Relais Emploi
- 82 entrées pour 100 sorties pour les structures accompagnement les travailleurs non-salariés
- 73 entrées pour 100 sorties pour les services sociaux

Un nouveau Programme Départemental d'Insertion va être adopté en 2017 pour définir la politique d'insertion sociale et professionnelle qui sera développée jusqu'en 2021.

Dans la continuité des orientations du programme de la mandature, le PDI proposera plusieurs actions visant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Deux peuvent-être citées :

- Favoriser le placement et le maintien dans l'emploi de bénéficiaires du RSA. Faire appel à un prestataire pour développer ce service à côté de l'offre de Pôle Emploi.

- Favoriser l'accès aux métiers d'aide au maintien à domicile pour les publics en insertion. Une étude sera conduite dans un premier temps pour mesurer le potentiel d'emploi afin ensuite d'inscrire dans un processus de formation les bénéficiaires du RSA qui en ont le profil.

Les actions de placement dans l'emploi conduites depuis la mise en place du projet Parcours d'Insertion en 2013 sont reconduites notamment le partenariat avec les Points Relais Emplois ainsi que les missions d'accompagnement des Travailleurs non-salariés.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion qui sera proposé à l'automne 2017 permettra la mise en œuvre partenariale du PDI.

Par ailleurs, l'ensemble des moyens permettant de reconduire les partenariats avec les structures d'insertion – 40 en 2016 – sont maintenus permettant de proposer un accompagnement social ou professionnel à plus de 1 300 bénéficiaires du RSA.

Les politiques d'insertion pourront être renforcées en 2017 avec le **Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion** dont le montant sera arrêté dans le cadre d'une convention entre l'Etat et le Département et sera inscrit en DM.

### **Les Contrats aidés : 930 000 €**

Au cours de l'année 2016, ce sont 161 bénéficiaires du RSA qui ont contracté un Contrat Aidé et sont ainsi sortis du dispositif RSA pour devenir salarié d'une entreprise, d'une association ou d'une structure de l'insertion par l'activité économique.

Au cours de cette même année, le taux de sortie positive des contrats effectués dans le secteur marchand s'élève à 41%, dans le secteur non marchand il est de 26%.

Le budget de 930 000 € permettra au Département de financer la part des contrats dont il a la responsabilité, il y avait au 31/12/2016 145 contrats en cours.

### **La lutte contre la fraude au RSA**

Depuis le début de l'année 2016, le Département a mis en place un dispositif interne de lutte contre la fraude en complément des contrôles effectués par la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole.

107 contrôles ont été réalisés dans ce cadre, et des indus ont été constatés dans 46 dossiers pour un montant total de 93 420 €. Le montant des indus qualifiés de frauduleux est de 86 135 €. Ces sommes ont vocation à être récupérées auprès des allocataires. 10 signalements pour fraude ont été transmis au Procureur de la République et 15 amendes administratives ont été prononcées pour un montant total de 1 945 €.

La lutte contre la fraude au RSA sera poursuivie en 2017.

### **Les politiques d'Insertion par le Logement**

#### **Dépenses de fonctionnement : 572 870 €**

Dans le cadre des politiques d'insertion, le Département mène une politique d'insertion par le logement qui est définie dans le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées qui a été signé le 15 mars 2016 et mis en œuvre depuis.

Cette politique se décline en 2 branches principales :

- L'accès ou le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité
- La lutte contre la précarité énergétique

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est l'outil d'intervention privilégié du Département pour aider financièrement les personnes en situation de précarité à accéder ou se maintenir dans un logement, ou être aidées pour payer des factures impayées d'énergie.

La gestion budgétaire et comptable de ce budget, qui est également alimenté par d'autres contributeurs (CAF, EDF, Engie, SIEDA) est déléguée à la Caisse d'Allocations Familiales.

Compte tenu des reports de crédits importants sur ce budget, en 2017 le Conseil Départemental n'abondera pas financièrement le fonds. Cette « année blanche » a été actée avec nos partenaires

Par ailleurs, le Département finance les Accompagnements Sociaux Liés au Logement à hauteur de 200 000 €, la convention de partenariat avec l'opérateur sera reconduite dans le courant de l'année.

Le Conseil Départemental financera également en 2017 l'animation du **Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »** pour la mise en œuvre de la dernière année du marché confié à Oc'Théa. Ce programme permettra de favoriser les investissements dans le bâtiment (5,5 M d'€ de travaux en 2016) et de lutter contre la précarité énergétique. Les conditions de renouvellement du Programme d'Intérêt Général seront examinées au cours de cette année avec les services de l'Etat. La participation financière du Département s'élève 372 870 €, l'Etat remboursant 80% de la somme au Département.

### ■ **Les autres dépenses : 660 000 €**

Au-delà des prestations légales versées et des projets menés, le Pôle des Solidarités Départementales mobilise des crédits divers afin de permettre le fonctionnement des équipes médico-sociales. Les frais de déplacements (200 000 €) et les frais d'affranchissement (75 000 €) en font ainsi partie. Différents marchés sont également nécessaires pour garantir l'accompagnement social quotidien : vaccins (45 000 €), médicaments et consommables médicaux (13 700 €) par exemple. Une prestation de supervision auprès des travailleurs sociaux (35 000 €) a fait l'objet d'une consultation récemment et va permettre de proposer un appui important aux équipes.

De plus, certaines aides ne s'inscrivent pas dans un domaine d'intervention ciblé mais participent de l'aide sociale généraliste aux personnes en difficultés : c'est ainsi le cas des secours d'urgence (20 000 €). Le Département poursuit également l'opération « Noël Solidarité » (56 000 €) consistant à apporter une aide financière à des associations pour mener des actions ciblées sur la période de Noël.

Dans le domaine de la prévention santé, la collectivité maintient son soutien à des associations œuvrant en faveur de la prévention et du dépistage du cancer (62 575 €).

## **ANNEXE**

### **Taux directeurs et cadrage de la campagne de tarification 2017 des établissements et services médico-sociaux**

#### **Cadre réglementaire et éléments de contexte**

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose (article L.313-8; 5° de l'article R.314-22) que les Départements fixent un objectif annuel d'évolution des dépenses sociales encadrant la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Chaque année, il convient donc de déterminer les taux directeurs maximum et les enveloppes budgétaires maximum mobilisées dans le cadre de la campagne de tarification, lesquelles se traduisent en mesures nouvelles au sein du BP.

En effet, la tarification des établissements et services est un des facteurs qui jouent sur l'évolution des prestations sociales versées par le Département :

- les taux directeurs votés en faveur des établissements pour personnes âgées se répercutent sur les crédits mobilisés pour l'aide sociale à l'hébergement d'une part (prix de journée) et l'APA en établissement d'autre part (dotation dépendance) ;
- les taux directeurs votés en faveur des établissements et services pour personnes handicapées ont un impact également sur les crédits mobilisés pour l'aide sociale à l'hébergement en faveur de ce public ;
- le taux directeur en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) se répercute prioritairement sur l'évolution de l'APA à domicile et marginalement sur la PCH (prestation de compensation du handicap) ;
- les taux directeurs en faveur des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance jouent sur les crédits d'hébergement et d'accompagnement en matière d'ASE (aide sociale à l'enfance).
- 

Il faut noter que cette année sera particulière en matière de tarification puisque, suite au vote de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement, des décrets d'application sur la réforme de la tarification sont sortis fin 2016. Ce nouveau cadre réglementaire vient bouleverser les modalités de tarification des établissements pour personnes âgées, plus particulièrement des EHPAD et des PUV (petites unités de vie). Ainsi, si la fixation des prix de journée hébergement reste identique, la détermination des moyens alloués à la dépendance change. Elle conduira à appliquer en 7 ans une convergence tarifaire, en fonction du niveau de dépendance des établissements notamment. Cela va faire évoluer la répartition des moyens entre les structures.

L'année 2017 est également marquée pour les établissements associatifs par la nouvelle mesure votée lors de la loi de finances pour 2017 dite « Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires » (CITS). Cette disposition est le pendant, dans le secteur privé non lucratif (associatif) du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) qui bénéficie déjà au secteur lucratif. Les premières estimations montrent que l'impact financier est loin d'être négligeable pour les structures associatives : selon l'ADF, il représentera une baisse des charges de l'ordre de 1,5% à 2,5% de la masse salariale chargée.

Pour l'année 2017, considérant l'esprit de cette mesure visant à offrir un « ballon d'oxygène » à nos partenaires, il est proposé qu'elle n'influence pas le vote des taux directeurs, et que le Département en laisse le gain aux associations.

## Les taux directeurs proposés

Les taux directeurs sont arrêtés :

- de manière distincte selon les différents types d'établissements et de services ;
- Par groupes de dépenses (I, II, III) ainsi que de manière globale sur l'ensemble du budget.

Ils doivent être compris comme des taux maximum dans la limite desquels doivent être contenues les dépenses des établissements (total classe 6). Ainsi, si l'équilibre budgétaire de la structure le permet et afin de faire tenir au final l'ensemble des dépenses concernées dans l'enveloppe départementale, les tarifs de certaines structures devront être arrêtés sans que ces taux maximum soient systématiquement atteints.

Pour rappel, dans les budgets des structures, le groupe I correspond aux dépenses d'exploitation courante (électricité, eau, alimentation, produits d'entretien...), le groupe II aux dépenses de personnel et le groupe III aux dépenses de structure (loyers, frais financiers, assurances...).

### 1) Etablissements pour personnes âgées

#### a) Taux directeur de la section dépendance pour l'ensemble des structures

Pour l'année 2017, il est proposé de fixer un taux directeur maximum de 1% sur la section dépendance.

Dans le cadre de la réforme de la tarification, il n'est pas nécessaire de le décliner par groupe pour les EHPAD et PUV (petites unités de vie).

Pour les autres structures, il se déclinera ainsi :

Groupe I : 1%

Groupe II : 1%

L'enveloppe budgétaire correspondante au BP s'élève à 200 000 €.

b) Taux directeur de la section hébergement pour les structures habilitées totalement à l'aide sociale

Il est proposé un taux directeur maximum de 1,5%,

dont Groupe I : 1,5%

dont Groupe II : 1,5%

L'enveloppe budgétaire correspondante au BP s'élève à 150 000 €.

c) Modalités de fixation du tarif aide sociale pour les structures habilitées partiellement à l'aide sociale

Conformément à l'article L.342-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, pour les EHPAD habilités partiellement à l'aide sociale qui ont signé une convention d'aide sociale avec le Département, le prix de journée est réévalué dans la limite d'un pourcentage fixé annuellement par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

L'arrêté fixant l'augmentation maximum du prix pour le socle de prestations d'hébergement en 2017 a été publié le 23 décembre 2016, le taux national fixé est de 0,46%.

Dans tous les cas, afin d'assurer l'équité entre établissements pour personnes âgées, il est proposé de ne pas systématiquement appliquer ce pourcentage maximum. Le prix moyen de ce type d'établissements sera pris en compte pour fixer l'augmentation accordée à chacun des établissements.

**2) Services d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées**

Il est proposé un taux directeur maximum de 1%,

dont Groupe I : 1 %

dont Groupe II : 1 %.

L'enveloppe budgétaire correspondante au BP s'élève à 200 000 €.

### **3) Les établissements et services pour personnes handicapées**

Considérant le cadre fixé aux associations s'étant engagées dans la négociation d'un CPOM (0% sur 5 ans), ainsi qu'à la lecture des CA 2015, il est proposé d'avoir la même approche pour toutes les associations et de ne pas allouer d'augmentation des moyens, sauf à mobiliser les réserves et reports à nouveau des années passées.

### **4) Les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

Comme les années passées, il vous est proposé de distinguer les taux directeurs, pour l'internat d'une part qui subit les contraintes les plus importantes et pèse majoritairement dans la situation financière des MECS, et pour les autres services d'autre part qui ont des prix de journée assez élevés.

Pour l'internat, il est proposé un taux directeur maximum de 1%,  
Dont groupe I : 1%  
Dont groupe II : 1%.

L'enveloppe budgétaire maximale correspondante au BP s'élève à 80 000 €. Il faut noter que ces dernières années, les réserves de compensation des structures ont été mobilisées en atténuation des prix de journée et les budgets ont été revus et rebasés pour chaque dispositif en 2015. Cela justifie la différence faite avec le secteur du handicap.

Pour les services de l'aide sociale à l'enfance, il est proposé de ne pas allouer d'augmentation des moyens, sauf à mobiliser les réserves et reports à nouveau des années passées.

### **5) Précisions sur le Groupe III pour l'ensemble des structures**

Pour les dépenses suivantes du groupe III : charges financières (compte 66) et dotations aux amortissements (compte 68 ou 6811), tous secteurs confondus : prise en compte des dépenses réelles, telles que prévues dans les programmes pluriannuels d'investissement validés par les autorités de tutelle.

A noter toutefois que les projets d'investissement présentés au Département devront intégrer la contrainte budgétaire départementale. Aussi, il est attendu que ces projets soient définis dans une logique de recherche d'économies permettant de limiter au maximum les surcoûts engendrés sur le budget annuel d'exploitation. A défaut, les éventuels surcoûts devront être absorbés par la mobilisation des résultats excédentaires des exercices antérieurs provisionnés. En particulier, les surcoûts d'exploitation des plans pluriannuels d'investissement (PPI) de renouvellement devront être nuls.



**LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES :**  
LE DÉPARTEMENT ACTEUR ET PARTENAIRE

## LA SECURITE ENVERS LES PERSONNES ET LES BIENS

- Depuis 2006, le Conseil départemental s'engage dans le cadre d'une démarche conventionnelle à **allouer au SDIS les moyens nécessaires à la politique publique de secours et de préventions des risques pour le département de l'Aveyron.**

La sécurité de la population, la qualité du service rendu par les sapeurs -pompiers, le maillage territorial des centres de secours contribuent fortement à l'attractivité du Département et à l'accueil de nouvelles populations qui constituent un axe stratégique de la politique départementale.

Afin de donner au SDIS les moyens d'intervenir au service de la population et de conforter la qualité des secours, il est proposé de poursuivre en 2017 le partenariat avec le SDIS, dans le cadre d'une nouvelle convention, qui sera soumise à la Commission permanente, et de lui octroyer une participation financière de **7 697 700€**, en augmentation de 1,5% par rapport à 2016.

< Dans le cadre des engagements pris au titre du programme d'aide au financement des casernes de gendarmeries, il est inscrit au Budget Primitif 2016, une annuité de **12 011€**.

< Concernant le Comité Sécurité Routière en Aveyron, il vous est proposé de maintenir la contribution du Département à **84 494 €**.

**Globalement, c'est un crédit de 7 794 205€** qui est consacré par le Conseil départemental aux actions de sécurité dans le budget 2017.

## LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

La Loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République reconnaît au département une légitimité pour investir le champ des solidarités territoriales et à ce titre accompagner les communes et groupements de communes qui en font la demande.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire au budget primitif une enveloppe globale de 1 500 000 € répartis comme suit :

- 200 000 € imputés sur le programme Services de Proximité et Cadre de Vie dédié aux communes. Je vous rappelle que ce programme revêt deux composantes : la première consiste en un possible partenariat financier pour les travaux à intervenir sur les bâtiments communaux « ouverts » au public, qu'il s'agisse des mairies, écoles ou espaces associatifs. Egalement, les investissements immobiliers qui concourent à la création de Maisons d'Assistantes Maternelles peuvent être accompagnés ainsi que les opérations d'investissement en faveur des services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, en cas de carence de l'initiative privée.

La Commission Permanente du 24 octobre 2016 a par ailleurs acté l'éligibilité des travaux supportés par les collectivités pour accueillir les Distributeurs Automatiques de Billets de la Banque Postale, éligibilité pour autant circonscrite aux seuls projets retenus par la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale.

La seconde composante du programme Services de Proximité et Cadre de Vie tient dans le partenariat financier qui peut s'exprimer au bénéfice des projets d'aménagements d'espaces publics dans le cadre d'opérations cœur de village ou bourg centre.

- 600 000 € imputés sur le programme Equipements de Dimension Territoriale dédié aux intercommunalités qui portent des projets ayant une envergure territoriale et qui participent au développement des territoires. La nature des opérations éligibles est plurielle qu'il s'agisse de projets de Maisons de Santé, de groupes scolaires et structures d'accueil pour la petite enfance, de complexes sportifs et équipements culturels. Egalement, la création de structures d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en milieu rural est éligible et de la même manière il est possible d'appréhender sur ledit programme tout projet ayant un intérêt et/ou une dimension départementale. Une maîtrise d'ouvrage communale peut d'ailleurs être envisagée pour les seuls projets d'intérêt départemental sous réserve d'une participation communautaire significative, garante de l'intérêt supra communal de l'opération. De la même manière, et sous réserve de leur éligibilité, les projets relevant d'un contrat de ville peuvent être accompagnés indépendamment de la nature du maître d'ouvrage si un concours communautaire est acté.

Par ailleurs, et pour accompagner les projets dont les contours financiers impactent les budgets locaux, le Fonds Départemental d'Intervention Locale sera abondé à hauteur de 700 000 €.

Egalement, les champs pluriels investis par Aveyron Ingénierie et le nombre croissant de demandes caractérisent une autre réalité : le besoin d'ingénierie qui est celui des territoires pour appréhender les différentes composantes de leurs projets dans un environnement de plus en plus complexe. Il convient en conséquence, et en qualité de membre, de participer à hauteur de 426 425 € au fonctionnement d'Aveyron Ingénierie.

## HABITAT

La capacité des territoires à disposer et proposer une offre locative en adéquation avec nos aspirations contemporaines conditionnent à n'en pas douter l'installation de nouveaux ménages. La satisfaction des normes environnementales induisent par ailleurs de nécessaires travaux dans un parc locatif communal parfois vieillissant. Ces quelques éléments de constat motivent la réflexion qui va être engagée sur la thématique de l'habitat eu égard à une problématique prégnante et des enjeux importants. Bien entendu, ces réflexions pourront, le moment venu, se traduire par de nouvelles modalités d'intervention. L'implication qui est aujourd'hui celle de notre collectivité dans le domaine du logement participe au fonctionnement de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

L'ADIL de l'Aveyron a pour objectif principal de définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat. Cette information juridique, financière et fiscale doit donner à l'usager tous les éléments objectifs lui permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant.

Guichet unique d'information et de conseil sur le logement et l'habitat, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, l'Agence anime en outre l'Espace Info-Energie de l'Aveyron (EIE), relais d'information et de sensibilisation du public sur la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Présent sur les différents salons et manifestations thématiques organisés dans le département, l'EIE assure aussi des permanences locales d'information et de conseil à destination du grand public. Sa collaboration peut être également sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et actions du Conseil Départemental dans le domaine de l'Environnement et du Développement Durable.

L'ADIL a également pour objet le traitement des informations en retour sur les caractéristiques du marché, les pratiques locales et la demande exprimée par le public.

Particulièrement impliquée dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, elle contribue enfin à la mise en œuvre du droit au logement au sein des différents dispositifs institutionnels y afférent.

Afin de lui permettre d'assurer la mise en œuvre et le développement de ses missions, pour l'année 2017 il vous est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement accordée l'an passé à l'ADIL, soit 168 000 €.

Dans le cadre des politiques d'insertion, le Département mène également une politique d'insertion par le logement qui est définie dans le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées qui a été signé le 15 mars 2016 et mis en œuvre depuis. Ce volet qui vous est présenté pour mémoire, est intégré dans les lignes budgétaires dédiées au Pôle des Solidarités Départementales.

Cette politique se décline en 2 branches principales :

- L'accès ou le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité
- La lutte contre la précarité énergétique

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est l'outil d'intervention privilégié du Département pour aider financièrement les personnes en situation de précarité à accéder ou se maintenir dans un logement, ou être aidées pour payer des factures impayées d'énergie.

La gestion budgétaire et comptable de ce budget, qui est également alimenté par d'autres contributeurs (CAF, EDF, Engie, SIEDA) est déléguée à la Caisse d'Allocations Familiales. Compte tenu des reports de crédits importants sur ce budget, en 2017 le Conseil Départemental n'a pas besoin d'apporter de contribution financière (qui pour mémoire était de 438 790 € en 2016). Cette année « blanche » a été actée avec nos partenaires. Par ailleurs, le Département finance les Accompagnements Sociaux Liés au Logement à hauteur de 200 000 €, la convention de partenariat avec l'opérateur sera reconduite dans le courant de l'année.

Le Conseil Départemental finance également en 2017 l'animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » pour la mise en œuvre de la dernière année du marché confié à Oc'Théa. Les conditions de renouvellement du Programme d'Intérêt Général seront examinées au cours de cette année avec les services de l'Etat. La participation financière du Département s'élève 372 870 €, l'Etat remboursant 80% de la somme au Département.

## **AGRICULTURE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

Avec ses 400 000 exploitations, notre agriculture nationale ne pèse désormais que 1.7% du produit intérieur brut, et pourtant, nonobstant cette situation, la France est encore le premier producteur européen devant l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Elle assure à elle seule le cinquième de la production européenne sur 5% seulement des terres cultivées de la planète.

L'Aveyron peut toujours compter sur son agriculture pour produire et entretenir mutatis mutandis le paysage rural de son territoire. Pour accompagner notre agriculture aveyronnaise forte de ses 9 100 exploitations, le Conseil départemental engage 570 000 euros (investissement et fonctionnement) pour financer la réalisation de projets territoriaux grâce à notre démarche départementale « un Territoire, un Projet, une Enveloppe, assurer la promotion de notre patrimoine agricole aveyronnais, faire reconnaître la qualité de nos productions locales à travers l'opération « Aveyron dans l'assiette », et valoriser le métier d'agriculteur.

Sur ce dernier point, force est de constater que, malgré les difficultés structurelles que vit l'agriculture française, la profession d'agriculteur attire toujours plus de jeunes. Ce vrai désir d'agriculture doit être soutenu car le renouvellement des générations n'est pas équilibré : dans notre département, on compte aujourd'hui trois départs pour une installation. Cette situation n'est pas satisfaisante car, alors que le changement climatique menace la sécurité alimentaire dans le monde et que les classes moyennes exigent de plus en plus une alimentation de qualité, produire reste un enjeu stratégique. Mais pour produire bon et sain, il est impératif que l'acte de production soit rémunéré à sa juste valeur. Or selon les conclusions de janvier 2016 de l'observatoire des prix et des marges dans l'agroalimentaire, sur 100 euros dépensés dans l'alimentaire, seuls 8.20 euros sont destinés à l'agriculture.

Pour combler la faiblesse de valeur ajoutée, la production « artisanale » peut être une solution alternative pour permettre aux agriculteurs d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations. Aussi le Conseil départemental a **décidé d'allouer une enveloppe pour soutenir le développement des circuits courts dans le cadre de notre convention avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.**

Enfin, dans le cadre des aides à l'agriculture et plus particulièrement aux éleveurs, le Conseil départemental a souhaité renouveler la convention avec le GIP Aveyron Labo pour un montant prévisionnel de 1 400 000 € proposé dans le présent budget.

Avec l'agriculture, le Département dispose de la compétence en matière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF).

Les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) associées à la mise à 2\*2 voies de la RN 88 – tronçon du contournement de Baraqueville, se sont poursuivies en 2016. La Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) qui s'est réunie les 19, 20 juillet et 30 septembre 2016, après étude des réclamations des propriétaires, a validé le projet d'aménagement foncier, ainsi que le programme des travaux connexes. Ces derniers ont débuté au mois d'août 2016 avec, en premier lieu, un enlèvement d'obstacles suivi au printemps 2017 de la plantation de haies. La durée des travaux prévue est de 8 mois.

La fin de l'opération d'aménagement foncier liée au contournement de Baraqueville est prévue au printemps 2017 par le dépôt des nouveaux comptes de propriétés au service de la publicité foncière.

En ce qui concerne le contournement d'Espalion, après la constitution du stock de terrains nécessaire à l'opération, la consultation publique des propriétaires sur l'avant-projet d'aménagement foncier s'est déroulée du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017.

Le calendrier prévisionnel de l'opération d'aménagement foncier d'Espalion est le suivant :

Décembre 2017	Enquête publique : projet aménagement foncier et programme des travaux connexes.
Printemps-Eté 2018	Commission départementale d'aménagement foncier : validation du projet et du programme des travaux connexes.
Début 2019	Clôture de l'opération.

26 000 € sont engagés pour financer les opérations d'aménagement foncier.

Grâce à notre pépinière départementale située à Salmiech, notre collectivité continue d'assurer l'embellissement de notre patrimoine départemental, ainsi que le fleurissement des communes et communautés de communes en leur fournissant des plants à titre gratuit. Son budget pour 2017 est de 29 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement.

Avec la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages qui a été promulguée au cours de l'été 2016, une nouvelle étape a été franchie. Elle place la France à l'avant-garde vers une nouvelle harmonie entre la nature et les humains, en reconnaissant notamment le rôle majeur joué par les Départements à travers leur politique en matière **d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)**.

Sur notre territoire, le Conseil départemental œuvre depuis longtemps à la préservation et à la découverte de ses ENS par le grand public. Ces sites contribuent à la conservation du patrimoine faunistique et floristique exceptionnel de notre département. On en dénombre actuellement 21 ouverts au public et aménagés pour l'information et la sensibilisation du public. Leur répartition est représentative de la diversité des milieux qui font la richesse de nos paysages.

Afin de mieux faire connaître ces espaces et favoriser leur gestion avec les agriculteurs locaux, notre collectivité a souhaité, dans le cadre de son programme de mandature « Cap 300 000 habitants », prioriser son intervention sur la valorisation et l'animation des ENS labellisés (ENS de l'appel à projets, ENS des collectivités et ENS du Département). Le projet de guide numérique de visites qui verra le jour au printemps 2017 en est le meilleur exemple.

Il contribuera à enrichir l'offre touristique existante pour des visiteurs toujours à la recherche de randonnées nature dans un environnement riche et préservé.

L'opération Collégi'ENS, qui vise à sensibiliser les jeunes générations à la nature et à sa préservation, se déroule depuis 2012 sur près de 25 sites ENS du département et permet chaque année à près de 4 000 jeunes issus de classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de découvrir la richesse du patrimoine naturel aveyronnais.

Une enveloppe de 670 000 € est prévue en 2017 pour la mise en œuvre de la politique ENS et PDIPR dans notre département.

## **POURSUIVRE « LA MISE EN TOURISME » DE L'AVEYRON**

L'activité touristique procure des retombées économiques importantes, qu'il s'agisse de chiffres d'affaires plus de 342 M €, ou d'emplois avec 4 100 emplois salariés. Elle impacte et implique les collectivités, mais également des prestataires spécialisés et des acteurs d'autres secteurs à qui elle apporte des compléments de revenus non négligeables, en ville comme en campagne.

L'image de marque que les territoires tirent d'une mise en tourisme réussie, constitue un atout majeur pour faire venir de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. En ce sens, le tourisme concourt au développement des territoires au même titre que les infrastructures de transport, d'éducation ou de santé.

Le tourisme contribue à préserver l'identité en mettant à l'honneur le patrimoine, les coutumes, les savoir-faire... En ces temps de mondialisation et d'uniformisation, rares sont les secteurs d'activités qui permettent de tirer son épingle du jeu en revendiquant sa personnalité.

Par son caractère transversal, il met en réseau des acteurs œuvrant dans des secteurs aussi variés que le patrimoine, la culture, l'environnement, le sport, la gastronomie...

Fort de ces évidences, le Conseil départemental a positionné le tourisme comme un axe fort de développement de son territoire. Il entend maintenir sa dynamique et son ambition engagées depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental met également en place le Schéma Départemental des Activités de Pleine Nature. Ce schéma s'appuie sur la mise en place du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), associé à la labellisation d'un certain nombre de sites de pratique. En ce qui concerne l'itinérance, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) reste le fondement de ce dispositif : il favorise le développement d'une offre de qualité sur les sentiers de randonnée.

En outre, dans le but de mobiliser le potentiel touristique représenté par les cyclotouristes, le schéma national et régional des Véloroutes et Voies Vertes (VVV) sera décliné dans notre département, dans un premier temps, par une étude des itinéraires possibles pour bien appréhender les enjeux.

Ces secteurs sont traités en lien avec les commissions internes concernées.

Aussi, afin de contribuer, de manière efficiente, à la « mise en tourisme » de l'Aveyron et des territoires aveyronnais, il est proposé d'inscrire une enveloppe globale de 3 542 500 €.

Celle-ci permettra à notre collectivité de soutenir le Comité Départemental du Tourisme, structure partenaire qui participe à l'organisation de l'activité touristique de l'Aveyron, pour un montant global de 2 022 500 €. Ce montant intègre la prise en compte par le CDT de la gestion touristique de l'aire du viaduc de Millau qui est une vitrine pour notre territoire. Comme indiqué dans le budget annexe consacré à l'aire du viaduc de Millau, qui vous est présenté dans les dernières pages du rapport, le Département titulaire depuis 2007 d'une autorisation d'occupation temporaire de la ferme de BROCUEJOULS située sur l'aire du viaduc de MILLAU est actuellement en négociation avec l'Etat pour acquérir cette ferme et un rapport vous sera présenté, à ce titre, lors d'une prochaine Commission permanente.

Une somme de 655 000 € permettra d'une part de procéder à l'individualisation de subventions en faveur de projets ou d'actions publiques répondant aux priorités et aux objectifs fixés par notre collectivité en matière de développement et d'attractivité touristique, et d'autre part de maintenir le dispositif départemental en faveur des offices de tourisme et aires de camping-cars.

Elle permettra d'accompagner le Syndicat Mixte Jean-Henri Fabre avec 620 000 € attribués. Ce syndicat mixte est signataire d'un contrat de délégation de service public avec la SEM « Cité des Insectes » qui assure la gestion du Centre Micropolis. Ce centre est un parc de loisirs situé à Saint Léons dans le Lézou, qui a ouvert en 2000 suite au succès mondial du film Microcosmos. Il s'agit d'un site destiné à faire découvrir à tous les types de public les insectes et leur environnement naturel à travers quinze espaces intérieurs et le carnaval des insectes à l'extérieur.

Un crédit de 180 000 € est également identifié pour toutes les actions à mener pour maintenir une partie du Lot navigable. Pour rappel, le syndicat mixte Département Bassin et sa Vallée du Lot a lancé dès 2006 des travaux de remise en navigabilité du Lot entre la section Port d'Agrès – Bouillac, avec la réhabilitation de 4 écluses et la construction du barrage à clapets qui permet de réguler le débit de la rivière. Ces travaux ont permis de rendre une partie du Lot navigable sur un linéaire de plus de 8 kms. Dès 2010, la navigation a démarré avec le bateau promenade l'Olt qui accueille en moyenne 10 000 passagers entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 octobre. Fin 2013 le syndicat mixte a été dissout, et c'est le Conseil départemental qui a aujourd'hui en charge la gestion de la navigation avec par exemple l'entretien des écluses, des abords immédiats, de la signalisation de navigation, et la surveillance du tirant d'eau.

Une contribution de 65 000 € sera versée également à l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot.

## **LA DEMARCHE ATTRACTIVITE**

En créant **Aveyron Vivre Vrai** en mars 2014 et en y consacrant des ressources humaines et financières, le Conseil départemental de l'Aveyron s'est doté d'une stratégie de marketing territorial comme de nombreuses collectivités commencent à le faire aujourd'hui pour développer leur territoire.

Deux priorités d'actions ont été fixées à cette démarche partenariale et transversale de développement du territoire.

Tout d'abord, faire des Aveyronnais des ambassadeurs de leur territoire en agrégeant autour de la marque les entreprises, les professionnels du tourisme, les acteurs culturels, les événements, les collectivités (350 partenaires en janvier 2017).

Egalement, la mise en œuvre d'actions vers des publics cibles (jeunes diplômés, médecins, résidents entrepreneurs...) pour renforcer l'attrait résidentiel de l'Aveyron auprès d'eux. Afin de poursuivre cette stratégie et mener les actions qui y sont liées, il est proposé d'inscrire au BP 2017 :

- 180 000 € en section de fonctionnement ;
- 15 000 € en section d'investissement.

S'agissant plus particulièrement des **actions en faveur de l'installation de nouveaux médecins**, c'est une politique partenariale initiée en 2011, notamment avec l'Ordre des Médecins, l'Agence Régionale de Santé, le Collège des Généralistes Enseignants de la faculté de médecine de Toulouse Rangueil.

Au-delà d'une incitation financière, l'approche départementale a pour objectif de s'appuyer prioritairement sur des actions relevant des relations humaines, ayant motivé la création d'une Cellule Aide Médecins.

La concurrence entre départements oblige à innover sans cesse pour entretenir la dynamique impulsée. En 2017, il s'agira par conséquent de conforter ce qui marche et d'investir de nouveaux horizons en initiant par exemple de nouveaux partenariats aux fins d'accueil de spécialistes.

Egalement, la nouveauté pour 2017 consistera en l'organisation, le 23 et 24 septembre prochain, d'un week-end adrénaline à Millau : événement sportif de pleine-nature d'envergure nationale pour faire découvrir le département aux internes et jeunes médecins d'une manière attractive et ludique.

Pour l'ensemble de ces actions, un crédit de 100 000 € est prévu à cet effet dans le cadre du Budget Primitif.

Dans le cadre des évolutions liées à la loi NOTRe, une somme de 500 000 € est prévue pour soutenir la démarche attractivité à travers diverses structures selon une répartition qui sera effectuée par la Commission permanente.

Le Conseil départemental est membre d'un certain nombre de syndicats mixtes, qui œuvrent pour le développement et l'attractivité du département, il est prévu au BP 2017 les crédits correspondants à notre participation statutaire comme suit :

- 7 665 € pour le Syndicat Mixte d'Etude et de promotion de l'axe Toulouse-Lyon
- 2 000 € pour le Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron
- 10 000 € pour le Syndicat Mixte Aéroport Millau Larzac
- 20 000 € pour le Syndicat Mixte Autoroute A75.

## **ENVIRONNEMENT**

Le projet de mandature 2016 – 2021 a inscrit la stratégie de l'environnement et du développement durable comme un des piliers soutenant le développement de l'attractivité de notre territoire.

Plusieurs lignes d'actions ont ainsi été définies pour atteindre les objectifs fixés :

- Maintenir un certain niveau d'investissement pour l'eau et les déchets en priorisant nos thèmes d'intervention : priorité 1 l'eau potable, priorité 2 l'assainissement, priorité 3 les rivières et priorité 4 les déchets.
- Accompagner la réflexion des collectivités sur les nouveaux territoires et la nouvelle organisation à mettre en place engendrée par les transferts de compétences obligatoires de la loi NOTRe.

Il s'agit de :

- Donner du sens à notre accompagnement par la mobilisation des moyens humains dans le cadre de l'ingénierie territoriale.
- Rationnaliser et développer l'efficacité de cette présence auprès des collectivités par le transfert de l'assistance technique à Aveyron Ingénierie avec mise à disposition des moyens humains de la direction de l'Environnement dans le cadre de la contractualisation entre le Conseil départemental et l'EPA Aveyron Ingénierie.
- Nous impliquer en faveur du développement durable comme acteur exemplaire mais aussi comme incitateur en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de nos actions internes (Plan climat, tri des déchets papier, gestion des biodéchets, du gaspillage alimentaire et du réemploi du matériel informatique,...). A ce titre nous continuerons à accompagner les démarches très concrètes des collectivités voulant améliorer le cadre de vie de leurs citoyens par le développement des pratiques de développement durables grâce à l'organisation du concours départemental du fleurissement.

L'optimisation et la pérennisation des investissements, la maîtrise des dépenses, l'adaptation aux évolutions sont autant de critères qui devront conduire nos actions d'accompagnement auprès des collectivités et que porte le programme d'intervention de la politique en faveur de l'Environnement ci-après.

En appui à l'offre de service en ingénierie, **il est proposé de poursuivre l'accompagnement financier des projets portés par les collectivités rurales** en matière d'eau potable, d'assainissement collectif, d'aménagement de rivière et de gestion des déchets ménagers.

■ **La politique départementale en matière d'eau potable, l'assainissement d'assainissement et d'aménagement des rivières.**

Au regard des enjeux humains, économiques et environnementaux, le Département veut rester particulièrement attentif à la problématique de la gestion de l'eau en considérant la globalité de la ressource et tous les stades du cycle de l'eau.

Aussi il souhaite poursuivre l'accompagnement financier des collectivités pour les actions qu'elles mènent dans ce domaine en mettant une priorité sur **l'alimentation en eau potable.**

Dans ce domaine, le Département apportera une aide financière pour les études et des travaux qui contribueront à garantir la même qualité de service à l'ensemble des aveyronnais et assurer la sécurité qualitative et quantitative.

Par ailleurs dans un souci de garantir la qualité de cette ressource, le Département souhaite poursuivre l'accompagnement des projets des collectivités **en matière d'assainissement** (collecte et traitement des eaux usées) et participer ainsi à la préservation de la qualité de l'eau et des usages (tourisme, pêche, ...) ainsi que de la biodiversité et satisfaire les besoins d'hygiène et de confort, éléments essentiels à l'attractivité de nos villes et villages.

L'accompagnement financier des projets portés par les collectivités **dans le domaine de l'aménagement des rivières** constitue la 3ème priorité en matière de politique de l'eau. En effet la rivière n'est pas seulement l'exutoire des rejets plus ou moins maîtrisés de nos activités mais aussi un indicateur en terme de suivi de l'évaluation de nos efforts en matière d'aménagement du territoire et de dépollution. C'est un élément fort et structurant de nos paysages et de notre environnement qu'il convient de préserver et améliorer.

Réalisées sous la maîtrise d'ouvrage des structures intercommunales (syndicats, Communautés de Communes), les opérations financées concernent l'aménagement des berges et du lit des cours d'eau non domaniaux (hors travaux urbains, paysagers ou d'intérêts privés), prévus dans des programmes pluriannuels de gestion préalablement établis pour assurer la continuité et la pérennité des actions engagées.

## ■ **La politique départementale en matière de déchets non dangereux.**

Le Conseil départemental accompagne financièrement les collectivités rurales et leurs groupements pour la réalisation des études et investissements contribuant à améliorer la prévention et la gestion des déchets non dangereux avec un objectif essentiel qui est de réduire la quantité de déchets produits et améliorer les taux de recyclage.

Avec une forte fréquentation et des filières de valorisation en développement, les nombreuses déchèteries s'engagent dans des projets de sécurisation et d'optimisation, avec la mise en place de plate-forme de déchets verts.

Par ailleurs elles s'efforcent de développer des actions de sensibilisation et de prévention afin d'atteindre les objectifs du « Grenelle » notamment avec des opérations de compostage, lombri-compostage, etc...

Globalement pour cette politique d'investissement en faveur des collectivités c'est une enveloppe de 663 000 € qui est identifiée au budget 2017.

## ■ **La politique de sensibilisation à l'eau et l'environnement.**

### - **Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable**

Le Département veut favoriser l'émergence de projet de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans l'esprit de l'éducation populaire. Il s'agit en effet de développer le lien social, l'esprit critique, de confronter les idées, de former les citoyens et de faire évoluer les comportements par la prise de conscience individuelle et collective des notions de développement durable. Il est ainsi proposé d'accompagner les initiatives portées par les associations ou les collectivités rurales :

- actions éducatives dans le domaine du développement durable, démarches citoyennes et participatives : manifestation, exposition, colloque, ouvrage, formation, information,...
- actions pédagogiques de sensibilisation des scolaires dans le domaine du développement durable, dans le cadre des activités périscolaires notamment.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Acteur essentiel de la sensibilisation à l'environnement sur notre Département, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) poursuit spécifiquement des objectifs :

- de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à travers notamment la réalisation d'animations en milieu scolaire et la réalisation d'outils pédagogiques,
- d'accompagnement des territoires.

C'est pourquoi le Département soutient depuis plusieurs années ces interventions à travers une convention de partenariat annuelle.

### ■ **Les actions de sensibilisation à la politique de l'eau.**

Une convention partenariale avec Noria, maison de l'eau à St Jean du Bruel, permet la mise en œuvre des actions de sensibilisation à la préservation et à la gestion des ressources en eau à destination du grand public et des scolaires.

### ■ **Les implications statutaires ou partenariales.**

Le SYDOM Aveyron.

Le rôle du SYDOM est de réaliser l'ensemble des études et opérations nécessaires au transfert, à la valorisation et au traitement des déchets ménagers, en conformité avec le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux. Le Conseil départemental contribue statutairement à son fonctionnement en tant que membre du syndicat mixte à hauteur de 175 000 €.

Le Parc Naturel Régional (PNR) des Grands Causses et le projet de Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

La contribution du Conseil départemental, en tant que membre du syndicat mixte du PNR des Grands Causses, est inscrite pour 2017 pour un montant de 347 455 €.

Cette contribution est financée par le produit de la taxe départementale d'aménagement au titre des actions de protection et d'aménagement des espaces naturels sensibles (ENS).

La contribution du Conseil départemental en tant que membre du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac est également à prévoir en 2017. Un montant de 40 000 € figure dans le budget.

## ■ Implication dans les démarches interdépartementales en matière de grand cycle de l'eau.

La stratégie liée à la mise en œuvre des Plans de Gestion des Etiages de l'Aveyron et du Tarn revêt des enjeux et des intérêts départementaux importants en matière d'eau potable, de tourisme, d'agriculture...

Le département participe depuis plusieurs années en partenariat avec les départements du Tarn et du Tarn et Garonne, EDF, l'Agence de l'Eau et l'Etat à la gestion des étiages de la rivière Aveyron à travers notamment le déstockage des réserves du Lévezou. Une nouvelle convention est en cours de finalisation pour les années 2017 à 2019.

Toutefois les besoins recensés sont susceptibles d'évoluer à court terme en fonction des études et initiatives en cours : mobilisation de nouvelles ressources, révision des débits objectifs d'étiage, débits réservés.

D'autre part des réflexions sont largement engagées pour la mise en place d'une gouvernance sur le bassin Tarn Aveyron qui pourrait aboutir dès 2017 à la création d'un GIP. Dans l'attente de ces éléments, il est proposé de reconduire le même montant qu'en 2016 soit 12 000 €.

Pour l'ensemble de la politique de sensibilisation à l'eau et à l'environnement ainsi que les participations partenariales, les crédits identifiés au budget 2017 s'élèvent en fonctionnement à 734 055 €.

## LA CULTURE et LE PATRIMOINE CULTUREL

C'est notre choix et notre engagement pour l'Aveyron de considérer la culture comme une valeur ajoutée pour le mieux vivre ensemble des aveyronnais, leur qualité de vie et leur épanouissement personnel.

- Intégrer la culture comme un élément indispensable de l'attractivité de l'Aveyron, en s'appuyant tout à la fois sur nos grands sites qui rayonnent en conjuguant tourisme, culture et patrimoine, mais également sur la somme d'initiatives prises par les acteurs culturels et le réseau d'équipements qui irriguent le territoire.
- Partager, valoriser et soutenir une offre culturelle riche et diversifiée, proposée par des associations qui s'investissent avec des bénévoles passionnés.
- Mettre en œuvre un accès de tous à la culture et notamment des plus jeunes grâce à des actions d'éducation artistique et culturelle, d'enseignement, de sensibilisation, de médiation pour favoriser l'accessibilité des œuvres et la pratique culturelle.
- Ancrer la culture dans les territoires en cohérence avec les projets des intercommunalités, qui au plus près des habitants connaissent les attentes, les besoins et les pratiques de leurs habitants.
- Vivre la culture comme un enjeu citoyen, un indispensable lien social, un ciment dans une société en mutation fragilisée par des tensions et des lignes de fractures.

La politique culturelle départementale et les dispositifs qui y sont adossés, adoptés en mars 2016, prennent tout leur sens au regard de ces objectifs. Comme les missions des services culturels y contribuent à travers l'activité de leurs personnels.

## ■ **Soutenir la création artistique et la vie culturelle aveyronnaise.**

Dans un contexte de contraintes budgétaires, la reconduction des crédits affectés à la culture, que je le propose, relève d'une politique volontariste de solidarité envers les acteurs culturels, et en cohérence avec les territoires concernés.

En 2016, nous avons accompagné plus de 200 initiatives.

En 2017, le soutien du Conseil départemental s'exprimera dans la continuité des années précédentes car les acteurs culturels ont besoin de stabilité et de visibilité pour élaborer des projets culturels solides.

Nos interventions seront cette année encore diversifiées et complémentaires :

- **Le soutien à la création artistique** (résidences de création par exemple) parce que l'énergie créatrice de l'artiste est au cœur du développement culturel.
- **La diffusion culturelle** en soulignant le rôle des programmeurs départementaux, structures professionnelles qui proposent une programmation de qualité avec des actions de médiation et de sensibilisation et avec lesquels le Département conventionne sur des priorités partagées.
- **L'irrigation culturelle du territoire** en soutenant, également par conventionnement, les structures intercommunales qui ont fait le choix politique d'investir le champ culturel, notamment en milieu rural.
- **L'aide aux manifestations et festivals** qui drainent un large public, et sont vecteurs d'une réelle dynamique culturelle et d'un engagement bénévole exceptionnel qui doit être reconnu et soutenu.

Un crédit de **625 000 €** est prévu pour ces différentes interventions.

En outre des partenariats adossés à des subventions sont établis notamment pour soutenir :

- La Société des Lettres Sciences et Arts de l'Aveyron (**40 000 €**) afin de permettre de poursuivre son action dans le domaine de la connaissance de l'histoire de notre département, de la valorisation de son identité et du patrimoine aveyronnais.
- Les actions culturelles et de valorisation du patrimoine (**50 000 €**) menées sur le territoire des Bastides du Rouergue (programme de médiation de l'Association des Bastides du Rouergue, Festival en Bastides, etc...).
- L'Association Sauvegarde du Rouergue (**3 000 €**) pour ses activités liées à la valorisation du patrimoine

## ■ **Promouvoir le développement culturel avec « Aveyron-Culture – Mission départementale », outil départemental au service des acteurs culturels.**

L'intervention d'Aveyron Culture dans le cadre d'une convention d'objectifs avec le Conseil départemental vise à favoriser l'accès de la culture au plus grand nombre.

Les actions menées touchent le domaine des arts visuels, du spectacle occitan, du théâtre, de la musique, de la danse, du chant choral, de la formation et de l'animation du patrimoine.

Cinq dispositifs accompagnent les collectivités et les acteurs culturels aveyronnais dans l'élaboration de leurs projets :

- Education artistique et culturelle : itinéraires d'éducation artistique pour le jeune public, en concertation avec les programmateurs du département ;
- Ingénierie culturelle territoriale ; élaboration de projets artistiques, appui à la construction de projets culturels de territoire ;
- Pratiques amateurs et professionnelles : accompagnement d'artistes, organisation de formations, animation de réseaux ;
- Culture et lien social, en concertation avec les acteurs sociaux, pour favoriser l'accès à la culture des publics le plus éloignés ;
- Culture et patrimoine, autour du montage de projets pour l'animation du patrimoine.

Un partenariat technique pour les spectacles diffusés par convention avec Aveyron-Culture notamment en zone rurale peut également être proposé.

Aveyron-Culture dispose également d'un centre de ressources « Arts et Culture » pour faciliter la recherche d'informations et un portail internet, pour mettre en avant la richesse de l'offre culturelle et artistique aveyronnaise.

En s'appuyant sur une équipe de 20 salariés et un budget de 1 789 881 €, auquel le Département contribuerait à hauteur de **1 650 370 €**, Aveyron Culture s'attachera en 2017, à promouvoir la culture sous toutes ses formes, à la faire vivre et la développer, contribuant ainsi à l'attractivité du territoire.

## ■ **Faciliter l'accès des jeunes à l'art et à la culture.**

Cet objectif est mis en œuvre avec 2 opérations départementales d'éducation artistique et culturelle pilotées directement par le Conseil départemental et proposées aux équipes pédagogiques des collèges. Elles visent toutes les deux à la rencontre d'artistes avec les élèves autour de leur œuvre et de leur travail

- **Théâtre au collège** en partenariat avec des programmateurs de saisons culturelles. En 2016 / 2017, 2 590 collégiens participent à ce dispositif avec le partenariat de 4 programmateurs (MJC Rodez, Derrière le Hublot, Théâtre de la Maison du Peuple de Millau, les Espaces Culturels Villefranchois).
- **Arts visuels au collège**, dans le cadre d'un appel à projet auprès des établissements. En 2016/2017, 1 472 collégiens sont concernés en partenariat avec Aveyron-Culture, l'Atelier Blanc et la Vitrine Régionale d'Art Contemporain.

Une somme de **80 000 €** est réservée pour ces opérations.

## ■ **Construire un partenariat avec les grands sites et pôles culturels de Conques et Sylvanès.**

Conques et Sylvanès offrent dans des sites emblématiques et hauts lieux historiques, un patrimoine exceptionnel, un potentiel touristique et une excellence culturelle.

Leur notoriété et leur rayonnement sont des atouts pour l'attractivité de l'Aveyron.

A Sylvanès, l'obtention en 2015 par l'Association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès, du label Centre Culturel de Rencontre marque la reconnaissance d'un travail engagé il y a plus de 40 ans et celle de la qualité d'un projet artistique et culturel renouvelé.

Au-delà de l'ensemble des activités qui jalonnent l'année 2017, celle-ci sera marquée par la 40<sup>ème</sup> édition du Festival International de Musiques Sacrées – Musiques du Monde, du 9 juillet au 7 août. Egalement, en s'appuyant sur le label CCR, une convention pluriannuelle d'objectifs en cours d'élaboration sera signée, associant tous les partenaires de l'Abbaye notamment l'Etat, le Département, la Région et la Commune. Des perspectives nouvelles de développement et d'aménagements peuvent être ainsi envisagées.

A Conques, le Centre Européen géré par l'ADECC (Association pour le Développement Economique et Culturel) développe une programmation artistique de qualité avec le Festival de musique qui devient en 2017 « Les Rencontres Musicales de Conques » (du 22 juillet au 6 août), des actions de médiation du patrimoine, des conférences, des stages.

Pour la réalisation de ces programmes d'activités il est proposé de renouveler notre soutien aux pôles de Sylvanès (**271 000 €**) et Conques (**160 000 €**).

## ■ **Soutenir les actions développées en faveur de la langue et de la culture occitane.**

Avec en 2016, la création par convention d'un groupement des associations œuvrant pour l'occitan (Pôle Aveyron Occitan), nous avons souhaité renforcer une approche globale de notre soutien à une langue et une culture qui participent à l'identité de l'Aveyron.

Ce partenariat doit faciliter également l'échange de compétences et la mutualisation des moyens entre les 3 associations concernées (ADOC 12, Institut Occitan de l'Aveyron, Ostal Joan-Bodon). L'engagement global que je vous propose de reconduire à hauteur de **336 708 €** complété par les concours des autres partenaires publics permettra la mise en œuvre du programme 2017 qui nous est proposé dans les domaines :

- du patrimoine immatériel (recherche/collectage, étude, restitution au public).
- de la transmission de la langue (initiation, enseignement, formation, valorisation).
- de la diffusion et la création artistique.

Nous accompagnons également les manifestations et projets d'intérêt départemental qui valorisent l'occitan. Ainsi, un projet porté par l'IOA autour de la numérisation du Fonds Al Canton et la création d'un site internet multimédia est en cours d'étude dans ses différents aspects, avec nos services. Avec une accessibilité universelle, la mise en ligne du patrimoine culturel immatériel occitan conclurait ainsi le remarquable travail de collecte qui a débuté il y a près de 30 ans (opération Al Canton).

## ■ **Conforter les missions d'enseignement artistique du Conservatoire à Rayonnement départemental et la qualité de l'offre de service sur l'ensemble du département.**

Aux côtés des communes et groupements de communes, le Conseil départemental dans une démarche de solidarité départementale, apporte une contribution majeure au fonctionnement du CRDA qui est un acteur à part entière de l'attractivité de l'Aveyron.

Notre collectivité est attachée à la pérennité du conservatoire, à sa dynamique et à la préservation de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement artistique dispensé sur tout le territoire aveyronnais.

Le CRDA a lancé en 2016 une réflexion de fond pour préparer un nouveau projet politique, s'adapter à la nouvelle configuration des intercommunalités, proposer une offre de service en phase avec les attentes et les enjeux du territoire et engager des démarches pédagogiques innovantes.

Ce travail autour du projet nécessite la poursuite de la concertation avec les collectivités pour préparer cette année les évolutions qui en découleraient en 2018 au niveau de la gouvernance et du fonctionnement (réforme des statuts).

La participation statutaire du Conseil départemental s'élève à un montant de **1 353 000 €**.

## ■ **Restaurer et valoriser notre patrimoine bâti.**

Notre soutien concerne des projets portés par des collectivités locales ou des associations pour restaurer le patrimoine bâti. Il s'intègre dans une démarche plus globale qui vise à la valorisation de ce patrimoine, notamment dans un objectif touristique et son ouverture la plus large au public, la médiation autour de ce patrimoine, notamment vers les jeunes générations, ou le soutien au bénévolat associatif.

Nos interventions s'expriment de manière élargie à l'égard du patrimoine protégé que non protégé, de la zone de classement à l'UNESCO (participation de **70 000 €** à l'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes) et dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine (**7 500 €**).

Une enveloppe de **191 000 €** est prévue en section investissement pour soutenir les projets de travaux appelés à se réaliser en 2017 ainsi que pour renouveler le Prix Départemental du Patrimoine (**10 000 €**) ou apporter notre concours aux Chantiers de Bénévoles (**29 000 €**).

## ■ **Valoriser les collections de nos Musées départementaux et développer des partenariats culturels.**

En 2016, les Musées dont nous assurons la gestion à Salles-la-Source, Montrozier et Espalion ont accueilli 17 340 visiteurs.

Nos établissements valorisent le patrimoine aveyronnais à travers les riches collections d'archéologie ou liées aux métiers, aux arts et traditions populaires.

**L'évènement de l'année** est la mise en place à partir de **fin juin 2017 d'une exposition à Salles-la-Source** sur le thème **de l'outil et de la pratique artistique de Pierre SOULAGES**, dans le cadre d'un partenariat avec les musées de Rodez-Agglomération. Au Musée des Arts et Métiers traditionnels, sur l'axe Rodez-Conques, il sera proposé aux visiteurs un nouveau regard, sur l'outil à main (très présent dans nos collections) et à travers

le prisme de Pierre Soulages, de son processus de création artistique et de son rapport à l'outil (outils détournés, outils créés, outils collectionnés, atelier...).

### **La poursuite des actions de diffusion, d'actions pédagogiques et culturelles et des partenariats**

- Participation aux événements nationaux (Nuit des Musées – 20 mai 2017 et Journées Européennes du Patrimoine 16 et 17 septembre 2017).
- Programmation spécifique gratuite de juin à septembre les 1<sup>er</sup> dimanches.
- Parcours jeune public dans le cadre de l'exposition « Héros de pierre », à l'Espace Archéologique de Montrozier.
- Médiations spécifiques autour des expositions temporaires.
- Activités pédagogiques hors les murs.
- Ateliers et visites commentées à destination du public familial lors des vacances scolaires.

### **La reconduction d'un partenariat avec l'association Joseph Vaylet/Musée du Scaphandre et la commune d'Espalion pour la gestion du musée avec une ouverture élargie d'avril à octobre.**

### **La poursuite des opérations ciblées de modernisation des musées départementaux :**

- A Salles-la-Source, rénovation prochainement terminée de la cour intérieure du musée pour une utilisation comme espace pédagogique et modernisation scénographique de la galerie extérieure.
- A Espalion (Musée des Mœurs et Coutumes – Anciennes Prisons) l'écriture du projet scientifique et culturel est en cours, en préalable à un nouveau parcours et une nouvelle présentation des collections.

Pour l'accomplissement de ces missions, ainsi que celles liées à la conservation des collections un crédit de **100 000 €** est proposé. Les recettes sont évaluées à **40 700 €**. Au titre de l'investissement un crédit de **30 000 €** permettrait le renouvellement des vitrines d'exposition.

## **■ La protection et la valorisation du patrimoine archéologique.**

Le service départemental d'archéologie a opté pour la réalisation de l'ensemble des diagnostics d'archéologie préventive prescrits par l'État, à l'échelle du département de l'Aveyron (compétence globale), pour une plus grande réactivité d'exécution et pour l'équité de traitement des dossiers d'aménagement.

Le service est agréé en qualité d'opérateur d'archéologie préventive pour les périodes protohistoriques, antiques et médiévales. Ses missions visent d'une manière générale à préserver, étudier et promouvoir notre patrimoine tout en conciliant notre développement économique.

Pour 2017, cinq opérations de diagnostics sont déjà prévues : Rodez (Place du Sacré-Cœur, Palais Épiscopal, Boulevard Denys Puech et Boulevard de la République), Millau (Le projet de l'Espace Sports Nature).

En 2017, le service départemental d'archéologie sera amené à réaliser des suivis archéologiques de travaux, de terrassements ou de découvertes fortuites : Rodez (Parking du Collège Fabre), Onet-le-Château (Giratoire de Fontanges), etc.

De plus, trois opérations subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, sont programmées et feront l'objet de conventions ultérieures :

- la campagne 2017 de la fouille triennale (2015-2017) du complexe protohistorique à stèles des Tourières (Saint-Jean et Saint-Paul),
- l'aide à la préparation de la publication du site de la Granède (Millau)
- et un suivi de restauration de ses remparts dans le cadre d'une consolidation de ces derniers.

En outre, les rapports des opérations des années antérieures qui revêtent un caractère obligatoire seront poursuivis ainsi que les actions de valorisation et de diffusion (expositions, conférences, publication des Cahiers d'archéologie aveyronnaise, etc.).

Le Service départemental d'archéologie génère des recettes liées à la vente de ses publications dont le montant est évalué à 2 000 €.

Il récupère désormais une subvention de l'État au titre de l'activité de diagnostics d'archéologie préventive, en lieu et place de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP). Pour 2017, le montant estimé par l'État est de 299 160€.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Service départemental d'archéologie a besoin d'un budget global de 160 000 € pour le fonctionnement et de 8 000 € pour l'investissement.

## ■ **Les archives départementales.**

Les Archives départementales de l'Aveyron poursuivent leur action de modernisation du service public. Elles ont pour objectif de mener de front d'une part la gestion courante des archives, d'autre part la valorisation des documents conservés qui est devenue un axe fort de la politique culturelle de la collectivité.

Comme premier axe de travail de l'année 2017, il convient de mener une réflexion approfondie sur les besoins immobiliers des Archives afin qu'elles puissent répondre à leurs missions de collecte et de conservation des archives, missions que les lois de décentralisation ont confiées à la collectivité départementale. La réflexion immobilière est essentielle car le bâtiment principal de l'avenue Victor-Hugo tout comme l'annexe actuelle sont arrivés à saturation. Les missions citées ne vont plus pouvoir être remplies à moyen terme (évaluation entre 1 et 3 ans).

La désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de programmation en sera la première étape et devra déterminer les possibilités éventuelles d'une refonte structurelle du bâtiment actuel (qui ne répond plus aux normes de conservation et de sécurité) ou proposer des solutions nouvelles.

Le deuxième axe sera de mener une réflexion sur le niveau de service public en lien avec les évolutions des ressources humaines du service. La gestion de l'accueil ainsi que l'amplitude horaire d'ouverture de la salle de lecture sont à repenser en fonction des habitudes présentes de fréquentation de la salle de lecture et de leurs possibles évolutions, notamment grâce aux nouveaux outils de consultation des données archivistiques (site internet).

Pour la valorisation, la direction des Archives départementales est dotée, depuis 4 ans, d'un site internet et depuis 2016, d'un logiciel-métier de gestion des diverses fonctions. A terme, un autre effet attendu est l'intégration des Archives départementales de l'Aveyron aux réseaux de coopération culturels et patrimoniaux nationaux et internationaux.

L'évolution rapide des pratiques administratives vers diverses formes de dématérialisation impose de réfléchir à la mise en place d'un système d'archivage électronique. L'élaboration d'un schéma de mutualisation départemental des fonctions archives va être entreprise au cours des années 2017-2018. Les Archives départementales doivent pouvoir assumer le rôle de service-support de tous les producteurs publics d'archives, à commencer par ceux de la collectivité départementale.

Un marché public de numérisation de divers types de documents est en cours depuis le dernier trimestre 2014 et durera jusqu'à fin 2018. L'année 2017 devrait voir aboutir plusieurs mises en ligne : les plans du cadastre napoléonien, la suite de l'état-civil, le périodique ancien Bulletin d'Espalion.

En plus de l'offre numérique, les Archives présenteront au public en novembre 2017 une exposition sur la fabrication du livre : du manuscrit au livre d'artiste, De la plume au caractère. Cette exposition fait l'objet d'un travail transversal au sein de notre collectivité (MDA-Affaires Culturelles-Communication) et multi-partenarial (bibliothèque de la faculté de Médecine de Montpellier, Médiathèque de la Ville de Rodez, Association des Amis du Musée Soulages).

Il est également prévu la publication d'un mémoire de master 2 consacré à l'Abbaye de Bonneval, exploitant l'un des fonds conservés aux Archives départementales.

Enfin, le programme du service éducatif 2017-2018 permettra de mener un projet national avec le service éducatif du Musée Soulages. Des animations pédagogiques en lien avec l'exposition sur le Livre d'Artiste seront conduites.

Pour l'accomplissement de ces missions variées, il est prévu au BP 2017 un crédit global crédit 187 000 €, dont 120 000 € en fonctionnement et 67 000 € en investissement, répartis entre les acquisitions de collections (39 000 €) le mobilier ( 7 000 €) et les frais d'études et travaux ( 21 000 €) pour les bâtiments et de diagnostic amiante et poussières. Ces crédits s'ajoutent aux reports des années précédentes d'un montant de 74 920 €.

## ■ **La Médiathèque Départementale : le développement de la lecture publique.**

2017 est la deuxième année de mise en œuvre du Plan Départemental en faveur de la Lecture Publique (PDLP) par la Médiathèque Départementale de l'Aveyron (MDA).

Les cinq orientations stratégiques du PDLP dans les domaines de compétences de la MDA tiennent compte des besoins des territoires, de l'évolution administrative des collectivités qui tend au renforcement de l'intercommunalité et des attentes de la population en matière de lecture et de culture.

1. Favoriser l'essor des bibliothèques intercommunales et optimiser la desserte pour le prêt de documents.
2. Accompagner la professionnalisation et la modernisation du réseau départemental des bibliothécaires
3. S'engager dans une politique documentaire partagée avec les bibliothèques du réseau
4. Renforcer l'action de la MDA au sein de la politique culturelle du Département

## 5. Offrir un service de la lecture publique aux publics spécifiques

A l'instar de nombreuses Bibliothèques Départementales de Prêt, la MDA s'implique dans des dynamiques collectives pour contribuer au partage d'expériences, bénéficier d'appuis et de conseils afin de donner plus d'efficacité à ses actions, avoir accès aux informations, aux formations et aux « centres de ressources »...

C'est ainsi, qu'il est proposé de compléter les adhésions aux associations en cours et reconductibles annuellement, par l'adhésion à l'Association des Directeurs des BDP dont le montant s'élève à 20€.

Pour l'accomplissement de ses missions, la Médiathèque Départementale de l'Aveyron a besoin d'un budget global de 360 000 € pour le fonctionnement, budget qui s'inscrit dans la continuité des crédits alloués en 2016.

## **POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DU SPORT ET DES JEUNES**

Essentiellement fondée sur un engagement bénévole, l'activité du mouvement sportif associatif est un véritable atout pour le département de l'Aveyron.

Au quotidien, la vie sportive locale est génératrice de lien social et de solidarité. Par son encadrement passionné, elle sait transmettre des valeurs éducatives fondamentales, elle est aussi un levier bien identifié pour le développement économique et l'attractivité des territoires aveyronnais.

En confirmant ses choix de politique sportive, le Conseil départemental souhaite accompagner les nombreux acteurs d'une véritable dynamique sportive départementale. Il s'agit ainsi de favoriser l'accès de tous les aveyronnais et plus particulièrement des jeunes à une pratique sportive de qualité. Il s'agit d'intervenir en faveur de tous ceux qui sont porteurs d'une image d'Aveyron, valorisée par leurs organisations et leurs niveaux sportifs. Il s'agit enfin de favoriser l'éclosion de projets sportifs d'animation et d'aménagement en accompagnant les territoires aveyronnais dans leurs ambitions de structuration et de développement.

Pour ce faire, un ensemble de dispositifs techniques et financiers sont proposés.

### **1. Elite Sportive**

L'excellence sportive aveyronnaise, avec les sportifs et les clubs qui la constituent, offre une image de département dynamique, ouvert sur l'extérieur et attaché à la formation de sa jeunesse.

Pour cette reconnaissance d'Aveyron, pour une ambition de haut niveau offerte aux jeunes aveyronnais et pour une qualité de formation, les clubs et leurs sportifs évoluant dans les championnats nationaux et internationaux bénéficient d'un dispositif d'accompagnement contractuel.

## **2. Evénements Sportifs**

Les organisations aveyronnaises d'évènements sportifs de notoriété proposent une qualité d'accueil valorisante pour le département. Elles participent à l'animation des territoires et à la vie économique locale.

Chaque année de nombreux spectateurs et sportifs de tous niveaux et tous horizons profitent de ces évènements favorables à une large découverte du département, de son patrimoine et de ses espaces naturels dédiés aux activités sportives.

Des aides financières graduées permettent d'accompagner les organisateurs dans leurs projets évènementiels.

## **3. Comités Sportifs Départementaux**

L'organisation du sport départemental est confiée à l'échelon sportif de même niveau, constitué par l'ensemble des comités sportifs départementaux et le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Des aides de fonctionnement leurs sont accordées afin de les aider dans leurs missions de coordination et de structuration au service de tous les clubs et tous les licenciés sportifs aveyronnais.

Des dispositifs spécifiques tels que les challenges jeunes du Conseil Départemental, des contrats d'objectifs et une opération d'équipement des sélections départementales de jeunes permettent de renforcer les actions des comités dans leurs projets de formation et de détection.

Un nouveau dispositif d'appel à projets complète l'ensemble des aides aux comités sportifs départementaux afin de pouvoir les encourager dans leurs actions innovantes et cohérentes avec les objectifs de notre politique sportive.

## **4. Sport Scolaire**

Favoriser le développement du sport scolaire et permettre aux jeunes aveyronnais de vivre ensemble des rencontres sportives et éducatives de qualité demeure une priorité pour notre collectivité.

Cela se concrétise par des aides contractualisées accordées à chacune des associations départementales en charge du sport scolaire : l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S), l'Union Générale du Sport dans l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L) et l'Union Sportive de l'Enseignement dans le Premier degré (USEP).

Il s'agit également d'accompagner les associations des établissements scolaires affiliées à l'U.N.S.S et l'U.G.S.E.L dans les déplacements de leurs meilleurs représentants vers les championnats de France scolaires.

Un des points clés de la politique départementale en faveur du sport scolaire consiste à proposer des rassemblements sportifs éducatifs de grande qualité, au plus grand nombre.

Ainsi, en collaboration étroite avec l'U.N.S.S, l'U.G.S.E.L et l'U.S.E.P, le Conseil départemental prend en charge l'organisation de manifestations sportives de grande dimension. Ce sont :

- les Jeux de l'Aveyron pour 1 800 collégiens
- les Raids Nature Aventure des collèges et des lycées pour 1 200 élèves
- les journées Prim'Air Nature pour 4 500 écoliers
- le Cross scolaire du Conseil Départemental pour 3 500 élèves des écoles, collèges, lycées, accompagnés d'étudiants et jeunes licenciés du sport adapté.

En adéquation avec les objectifs d'éducation par le sport identifiés dans le programme de mandature, ces grandes rencontres sont des instants privilégiés de sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté. Elles permettent également l'intégration des publics handicapés en collaboration avec les acteurs du sport adapté.

## 5. Loisirs et Sports de Nature

Le département de l'Aveyron dispose d'un patrimoine naturel de grande variété favorable à la pratique des loisirs et sports de nature. Ainsi, nous développons un schéma départemental des activités de pleine nature dont l'objet est d'en favoriser le développement maîtrisé à travers 2 enjeux :

- permettre un accès libre et gratuit à la pleine nature pour le plus grand nombre
- favoriser un développement touristique et économique autour de ces activités

Le code du sport confère aux départements la mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Un partenariat avec les communes et les communautés de communes permet de développer le PDESI Aveyron. Un label départemental vient compléter ce dispositif dont l'objectif est de garantir une qualité de pratique et de proposer la mise en place d'une signalétique départementale.

Dans ce même cadre la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) a été créée, elle est consultée avant toute inscription au PDESI.

Le choix de valoriser les activités d'itinérance (randonnée, VTT, ...) a été effectué, il s'appuie sur la qualité des chemins aveyronnais et sur l'articulation entre le PDESI et le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée)

D'une façon générale le schéma départemental des activités de pleine nature poursuit des objectifs de concertation à travers la CDESI ; de recensement par le PDESI ; de libre accès par le PDIPR ; de préservation de la nature ; de qualité garantie par le label départemental; de pratique du plus grand nombre (journées scolaires) et de promotion du territoire (panneaux, évènements, site internet...)

\*\*\*

Pour la mise en œuvre des activités attachées au développement de la politique en faveur du sport et des jeunes, sont identifiés des crédits de **1 187 000 €** pour le fonctionnement et **5 000 €** au titre de l'investissement.

## **LES COLLEGES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

Le budget qui vous est proposé s'inscrit dans les objectifs que nous avons validés pour la mandature. Il doit ainsi, avec le souci de rationalisation, permettre de répondre aux besoins de nos collèges et collégiens dans le cadre des enjeux pédagogiques actuels et des contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine et en intégrant le développement du numérique.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 6 317 426 €**

#### **■ Entretien courant : 933 000 €**

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses aléatoires de réparation du bâti, mais aussi l'achat de fournitures pour les travaux moins conséquents effectués par les agents techniques ainsi que le financement de diverses analyses.

#### **■ Fonctionnement courant : 4 803 426 €**

Les dotations proposées concernent les collèges publics et les collèges privés :

-- > fonctionnement des collèges publics : 2 219 296 €

Cette enveloppe a été votée lors de la session du 24 octobre dernier. Elle permettra aux 21 collèges publics de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, de viabilisation et d'entretien.

--> fonctionnement des collèges privés : 2 189 130 €

D'une part, il s'agit du forfait d'externat part matériel pour un montant de 1 231 556 €.

L'Assemblée Départementale lors de la session d'octobre, a fixé le coût moyen d'un élève de l'enseignement privée à 228,41 € pour l'année 2017. Elle a validé à partir de cette base, une enveloppe de 916 838 € pour la dotation « élèves » et une autre de 177 237 € pour la dotation relative à l'enseignement de l'EPS, ainsi que la répartition par collège sur la base d'une majoration pour les 80 premiers élèves (276,53 €) et d'une minoration à partir du 81<sup>ème</sup> (195,59€).

Cette enveloppe est complétée par une dotation de maintenance informatique, rendue obligatoire, depuis la rentrée 2015. Celle-ci est calculée à partir du montant total des dépenses de maintenance informatique en faveur des collèges publics, rapportée au nombre d'élèves dans les collèges publics. Ce montant par élève est ensuite multiplié par le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges privés.

Ainsi, au titre de l'année 2017, le montant de cette dotation maintenance s'élève à 137 481 €, soit 34,25 € par élève, considérant que l'effectif total des collèges privés représente 4 014 collégiens à la rentrée 2016.

D'autre part, le forfait externat part personnel pour un montant de 957 574 €.

En vertu de la Loi du 13 août 2004, les Départements financent le forfait d'externat – part personnel qui correspond pour les collèges publics, à la prise en charge des personnels Agents Techniques Territoriaux de l'Enseignement.

Concernant celui-ci dans l'attente du calcul précis du coût des agents départementaux mis à disposition des collèges publics qui doit servir de base à la détermination de ce forfait, je vous propose de voter une provision de 957 574 € et de la répartir par établissement conformément au tableau joint en annexe sur la base d'une majoration pour les 80 premiers élèves s'élevant à 321,57 € et 185.40 € pour les élèves suivants.

-- > Actions complémentaires et autres charges immobilières : 395 000 €

Il s'agit de diverses dépenses concernant des actions pédagogiques, le transport d'élèves, le fonctionnement des annexes pédagogiques et des cantines municipales préparant des repas pour les collégiens ainsi que des frais de location de locaux.

## ■ **Environnement Numérique de Travail dans les collèges câblage et maintenance informatique : 581 000 €**

Dans le cadre de sa politique pour l'équipement des collèges, dans le domaine de l'informatique et de l'accès à Internet, le Conseil Départemental de l'Aveyron s'est engagé début 2008, avec l'Académie de Toulouse, la Région, 6 autres départements de Midi-Pyrénées et la DRAAF depuis 2012, à mettre en œuvre le projet Environnement Numérique de Travail dans les établissements d'enseignement secondaire.

Le département de l'Aveyron a souhaité poursuivre ses efforts dans le domaine du développement des nouvelles technologies à l'attention des collégiens en maintenant sa participation au projet ENT. Le crédit de 100 000 € qui vous est proposé permettra de poursuivre cette action en faveur des collégiens aveyronnais.

De plus, au titre de l'année 2017, le Département pourra prendre en charge les frais de câblage et de maintenance du parc informatique des collèges publics à hauteur de 281 000 € ainsi que les frais d'abonnement internet pour un montant de 200 000 €.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 130 000 €**

Ces opérations relèvent du programme de modernisation des collèges que nous avons validé, qui englobe la mise à niveau en matière d'organisation fonctionnelle, d'économie d'énergie et d'accessibilité ainsi que de la sauvegarde de ce patrimoine. Le budget qui vous est proposé doit permettre :

--> De faire un effort particulier dans le domaine du numérique dans les collèges et de répondre aux appels à projets « collèges numériques et innovations pédagogiques » et « collèges numériques et ruralité » proposés par le rectorat : 800 000 €

--> De poursuivre les opérations engagées : notamment les études pour la construction du Collège Larzac pour 350 000 € et la rénovation de la Cité scolaire de Saint Afrique (rénovation des salles de sciences et de la restauration), pour 750 000 €.

--> De répondre aux besoins de grosses réparations et d'équipements (matériels de cuisine, matériels nécessaires pour l'entretien des locaux, ...etc.) : 1 000 000 €.

--> De mettre en œuvre des travaux en matière d'économie d'énergie et d'accessibilité des collèges publics pour 400 000 € ; et de sécurisation de ces établissements pour 600 000 €.

--> Dans le cadre de la loi Falloux de participer au financement des investissements des collèges privés. Le montant de l'aide au titre des travaux et des équipements resterait au niveau de 2016, à savoir 230 000 €.

## **POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES COLLÉGIENS.**

Les Aveyronnais sont fortement attachés à l'éducation et à la réussite scolaire et professionnelle de leurs enfants pour lesquels ils consentent d'importants efforts. Porteurs d'une identité enracinée dans les valeurs de solidarité et de travail, ils désirent aussi une ouverture culturelle pour leurs enfants afin de les éveiller à la citoyenneté et à la découverte d'autres horizons.

Dans le cadre de nos missions relatives à l'exercice de notre compétence collège que la Loi NOTre du 7/08/2015 est venue confirmer, le Département souhaite répondre au plus près aux besoins de la jeunesse dont l'épanouissement participe à l'attractivité de nos territoires ruraux. Il s'agit de soutenir et de promouvoir une éducation de qualité fondée sur une démarche de solidarité et d'équité envers tous les jeunes aveyronnais et plus particulièrement les collégiens.

Ainsi, notre politique éducative sera centrée sur les objectifs suivants :

- Accompagner l'éveil culturel et l'épanouissement des jeunes en cohérence avec les projets pédagogiques des établissements tels les voyages scolaires,
- Favoriser l'apprentissage de la vie civique, valoriser et encourager l'engagement des jeunes en les sensibilisant à la vie publique et aux valeurs républicaines,

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé d'inscrire des crédits de **193 000 €** pour le fonctionnement.

Les opérations d'accompagnement pédagogique suivantes sont mises en œuvre :

- Les aides aux Voyages Scolaires Educatifs permettent à environ 2800 élèves de découvrir l'Aveyron et différents sites en France,
- Les aides aux Voyages dans un pays de l'Union européenne favorisent l'ouverture vers l'Europe à près de 3000 collégiens,
- Le Conseil départemental des jeunes contribue à l'apprentissage de l'éveil civique et à la responsabilité citoyenne des élèves.

## **L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

### **■ Le contexte :**

Parce que l'avenir d'un territoire quel qu'il soit est lié à la dynamique de recherche et d'innovation qui sont sources de création d'activités nouvelles et d'emplois, tous les acteurs institutionnels et académiques sont concernés à titre ou un autre par la performance de l'appareil de formation supérieure.

Bien entendu, cela ne remet pas en cause la responsabilité de l'Etat. Dans le cadre de ses attributions régaliennes (définition de la politique nationale, habilitations des formations, gestion des enseignants-chercheurs,...), il est toujours le garant du fonctionnement académique et scientifique des programmes, de la cohérence nationale de l'offre et de l'équité sur l'ensemble du territoire.

Cependant, les collectivités territoriales, et en particulier les Régions, sont désormais des acteurs incontournables. En effet, les textes (Loi Fioraso du 22 juillet 2013 et Loi NOTRe du 7 août 2015) leur donnent une place dans le débat stratégique.

Ainsi, la Région est devenue chef de file pour la définition des orientations stratégiques et la préparation de l'avenir en étant chargée d'élaborer, en concertation avec les collectivités locales, un Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) qui a pour vocation de préciser les objectifs et de coordonner les interventions locales en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Nous sommes dans une région (Occitanie/Pyrénées-Méditerranée) forte de 240 000 étudiants (année 2015-2016) dont près de 80 % sont concentrés sur les 2 pôles métropolitains (Montpellier et Toulouse).

La croissance moyenne annuelle des effectifs sur l'ensemble du territoire régional est de 4.3% /an ce qui est supérieur à la moyenne nationale en France métropolitaine (3.2% /an). L'accès à l'enseignement supérieur dans cette région est facilité par un maillage constitué de 20 pôles d'enseignement supérieur répartis autour des deux métropoles. C'est un facteur d'équilibre et d'équité à préserver d'autant que le taux de réussite au Bac est légèrement en dessus de la moyenne nationale.

### **Dans ce paysage l'Aveyron trouve largement sa place :**

- Le Rectorat de Toulouse identifie 6 implantations géographiques : Rodez ; Millau, Saint-Affrique, Laval Roquecezière, Villefranche de Rouergue, Decazeville, Rignac.
- Il recense 2718 étudiants en formation initiale (2015/2016) mais si on rajoute les effectifs déclarés par les établissements en formation continue ou par la voie de l'alternance on atteint le chiffre de 4000 apprenants dans le supérieur.
- Considérant le bon taux de réussite au Bac des jeunes aveyronnais (94.9% pour le Bac général en 2016 contre 93.4 % pour l'Académie de Toulouse et 91.4% pour la France) il paraît important de pouvoir leur proposer, à proximité une offre de formation supérieure suffisamment attractive de par l'amplitude des domaines couverts et bien répartie géographiquement.
- En effet, de récentes études menées par l'Insee démontrent que le choix d'orientation après le Bac est déterminé par des facteurs principaux comme la filière de terminale et les résultats scolaires mais aussi par des aspects plus périphériques comme le contexte familial (niveau de ressources et pression sociale) ainsi que l'offre disponible à proximité du domicile.

### **C'est pourquoi, les enjeux de notre département sont :**

- Maintenir une offre de formation supérieure suffisamment large en termes de possibilités de parcours (courts et longs) dans différents domaines de façon à faciliter l'accès de nos élèves qui le désirent à l'enseignement supérieur en levant les freins (socio-culturels, financiers, éloignement familial,...)
- Offrir des sites d'enseignement supérieur correctement équipés et qui permettent des conditions d'apprentissage meilleures que dans les grandes métropoles universitaires : locaux pédagogiques de qualité, restauration universitaire facilement accessible, services vie étudiante, établissements à taille humaine, qualité de vie...
- Mettre en adéquation les besoins en ressources humaines de nos entreprises avec les profils de diplômés de nos établissements.

- Trouver notre place dans l'écosystème régional en construction avec d'une part le Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche Innovation (SRESRI) que la Région Occitanie est en train de finaliser sur la base de la contribution de l'ensemble des acteurs concernés et d'autre part « l'Université de Toulouse » qui se construit pour rassembler et mettre en synergie l'ensemble des établissements universitaires, les Grandes Ecoles et les organismes de recherche de l'Académie de Toulouse dans le but de coordonner l'action sur le territoire.

## ■ Les perspectives pour 2017:

Afin d'accompagner les opérateurs de formations supérieures dans leurs initiatives d'adaptation de l'offre pour intégrer les évolutions de contexte à différents niveaux (cadres pédagogiques fixés par l'autorité de tutelle, contraintes budgétaires, opportunités liées aux potentialités du territoire et au dynamisme de développement de tel ou tel secteur d'activité,...) nous proposons au **BP 2017 64 644€ en fonctionnement et 10 000€ en investissement**.

A noter, toutefois, qu'en signant le CPER 2015-2020 Midi-Pyrénées, qui contient un volet enseignement supérieur, le Département s'est engagé à financer les opérations entrant dans le projet de Campus Rodez/Saint Eloi qui a été retenu en programmation avec une maîtrise d'ouvrage Région. Celles-ci vont largement remodeler l'appareil de formation supérieure de l'Aveyron en introduisant un regroupement sur un même site des deux principaux établissements de Rodez (INU JF Champollion et IUT de Rodez). Cela améliorera la lisibilité et la visibilité de l'offre de ces 2 opérateurs en favorisant la coopération et la mutualisation. Ainsi, à ce jour nous avons budgétisé, en 2016, uniquement les crédits correspondants au financement de l'étude globale (50 000€).

Les enveloppes relatives à notre participation au financement des autres opérations (Chaufferie bois, construction d'un bâtiment dédié à l'INU JF Champollion) auxquelles il faut maintenant adjoindre la réalisation d'un restaurant universitaire, qui vient d'être rattachée au CPER par la signature d'un avenant en janvier 2017, seront à inscrire dans les budgets 2018 et suivants. Aujourd'hui, nous ne disposons pas d'informations suffisamment précises quant au calendrier des travaux de chaque opération pour affiner le niveau de l'impact budgétaire sur chacun de ces exercices :

CPER 2015-2020 Midi-Pyrénées/Volet Enseignement Supérieur en €								
Opération	Etablissement concerné	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Etat	Région	Conseil départemental Aveyron	Communauté Rodez-Agglomération	Part établissement
Etude globale aménagement du site du Campus de Rodez-Saint-Eloi	INU Champollion	Région	360 000	120 000	140 000	50 000	50 000	0
Construction d'un bâtiment d'enseignement pour Champollion sur le Campus Rodez-Saint-Eloi	INU Champollion	Région	8 000 000	2 667 600	3 910 400	711 000	711 000	0
Mise en place chaufferie bois	UT1 Capitole/IUT Rodez	UT1 Capitole/IUT Rodez	972 000	0	270 000	135 000	135 000	432 000
réalisation d'un restaurant universitaire	IUT Rodez et INU JF Champollion	Région	4 000 000	1 340 000	1 550 000	555 000	555 000	0
<b>TOTAL</b>			<b>5 332 000</b>	<b>1 460 000</b>	<b>1 960 000</b>	<b>1 451 000</b>	<b>1 451 000</b>	<b>432 000</b>

## **LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**

Le budget qui vous est proposé s'inscrit dans les objectifs que nous avons validés pour la mandature. Il doit ainsi, avec le souci de rationalisation, permettre de répondre aux besoins fonctionnels de nos services, aux contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine et en intégrant la logique du développement durable.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 890 574 €**

#### **■ Entretien : 1 207 974 €**

Entretien courant : 1 053 974 €

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses aléatoires de réparation du bâti, mais aussi l'achat de fournitures pour les travaux moins conséquents effectués par les agents techniques ainsi que le financement de diverses analyses.

Economie d'énergie et accessibilité : 154 000€

Ces crédits sont rattachés aux programmes économie d'énergie et accessibilité ouvert en investissement et permettent de prendre en compte de façon transversale toutes les dépenses engagées dans ces domaines sur l'ensemble du patrimoine.

#### **■ Fonctionnement courant : 1 765 300 €**

Les dotations proposées englobent les charges de viabilisation (eau, électricité, combustible et tous les contrats d'entretien, de contrôle des installations : chaufferies, alarmes, extincteurs, ascenseurs,...) et de manière plus générale toutes les dépenses qui permettent « la vie au quotidien » des bâtiments.

#### **■ Autres charges immobilières : 1 917 300 €**

Il s'agit de diverses dépenses concernant les assurances, les impôts, les frais de location de locaux et les prestations diverses de contrôles obligatoires.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 434 799 €**

#### **■ Opérations de travaux et d'acquisition : 2 134 799 €**

Ces opérations relèvent du programme de modernisation et de sauvegarde des bâtiments que nous avons validé. Le budget qui vous est proposé doit permettre notamment :

--> De poursuivre l'opération de rénovation du Parc Départemental à Bel Air pour y installer la subdivision centre et le centre d'exploitation de Rodez : 500 000 €.

--> De répondre aux besoins de grosses réparations et de sauvegarde, et de réaliser les opérations d'accessibilité et d'économie d'énergie pour la mise à niveau de notre patrimoine : 1 400 000 €

--> De provisionner une partie du prix et des frais d'acquisition de locaux pour le relogement du CMS d'Espalion : 234 799 €.

## ■ **Equipement en matériel informatique des services : 300 000 €**

Suite à une étude portant sur l'optimisation de l'organisation informatique des services du Conseil Départemental, qui a été réalisée en 2013, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2017, un crédit de 300 000 € pour engager une 4<sup>ème</sup> tranche de mise à niveau et de renouvellement du matériel informatique.

Comme le préconise le résultat de l'étude, le renouvellement progressif du matériel privilégiera le recours des « postes clients légers » correspondant à la virtualisation des postes de travail.

# **LES GRANDES INFRASTRUCTURES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ**

## LES ROUTES

Le réseau routier départemental représente un enjeu fort dans le cadre de l'aménagement et du développement économique de notre territoire Aveyronnais.

Les propositions qui vous sont faites prennent en compte nos objectifs prioritaires : la poursuite de l'amélioration de la sécurité routière, la sauvegarde du patrimoine et l'amélioration de la fluidité du trafic.

Les actions permettant de répondre à ces objectifs sont regroupées dans 3 grands domaines : la viabilité du réseau routier, la sauvegarde du patrimoine routier et la modernisation du réseau. Toutes les actions entreprises dans ces trois domaines doivent prendre en compte les objectifs du développement durable.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT : ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

L'entretien de la voirie départementale est une des compétences obligatoires du Conseil départemental qui gère l'un des réseaux les plus importants de France avec un linéaire de 6 000 Kms et qui compte plus de 1 400 ponts et plus de 550 000 m<sup>2</sup> de soutènements.

Les objectifs prioritaires consistent à assurer la pérennité de notre patrimoine routier, la sécurité des usagers et la continuité des itinéraires. La mise en œuvre de moyens appropriés permet également de dégager la responsabilité juridique du Conseil départemental pour défaut d'entretien normal.

Ces dépenses concourent à la mise en œuvre des différents plans d'intervention qui définissent les niveaux de service retenus par le Conseil départemental :

> Viabilité hivernale : 25 circuits de patrouille, 100 circuits de déneigement et de lutte contre le verglas dont 40 circuits traités par des entreprises privées. La quantité de sel répandue varie de 2 000 tonnes à environ 8 500 tonnes de sel répandues selon la rigueur de l'hiver,

> Surveillance active : plus de 700 interventions d'urgence sur appel et environ 30 000 interventions de maintenance immédiates, réalisées par les équipes de surveillance active lors des patrouilles programmées et lors des réparations ponctuelles des chaussées.

> Végétation : 29 circuits de fauchage/débroussaillage dont 4 traités par des entreprises privées,

> Convergence des efforts : travaux de remise à niveau des ouvrages d'assainissement, de soutènement et des dépendances sur le réseau routier faisant l'objet d'un renouvellement du revêtement chaque année,

> Ouvrages d'art : programme de réfection des maçonneries et des gardes corps.

Il vous est proposé de voter un crédit de 9 665 006 € qui permet à notre assemblée de maintenir l'effort en matière d'entretien et de surveillance du réseau routier départemental.

Pour information, les charges à caractère général gérées par la DRGT (1 050 500 €) sont comprises dans les charges de gestion du budget. Elles comprennent notamment les dépenses pour l'entretien et le carburant de la flotte des véhicules de la collectivité afin de générer des économies d'échelle et de rationaliser l'entretien.

### SECTION D'INVESTISSEMENT : LA SAUVEGARDE, LE RENOUVELLEMENT DE MATÉRIELS ET VÉHICULES ET LA MODERNISATION DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique routière.

Suite à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité le 25 juin 2012 et en conformité avec la politique routière, le budget des routes est regroupé autour de 9 Autorisations de Programme : études (chapitre 20), acquisitions foncières (chapitre 21), RN 88 (chapitre 204) et programmes de travaux (chapitre 23) pour la sauvegarde et modernisation du réseau.

**Il vous est proposé une AP de 24,5 M€ et des crédits à hauteur de 37,064 M€ se répartissant de la façon suivante :**

#### ■ **Sauvegarde du réseau :**

Les montants proposés sont de 19 M€ pour les Autorisations de Programme et de 20,550M € pour les Crédits de Paiement. La répartition des crédits est la suivante :

- a) 18 300 000 € pour les travaux (immobilisations en cours chapitre 23, chaussées, ouvrages d'art, événements exceptionnels, quinquennal, signalisation, ...),
- b) 1 250 000 € pour l'acquisition et le renouvellement de matériels et de véhicules (immobilisations corporelles chapitre 21),
- c) 250 000 € en acquisitions foncières et prestations relatives aux négociations foncières (immobilisations corporelles chapitre 21),
- d) 750 000 € en études et pour les frais relatifs aux insertions dans la presse (immobilisations incorporelles – chapitre 20).

#### ■ **Modernisation du réseau et opérations de sécurité :**

Les montants proposés sont de 5,5 M€ pour les Autorisations de Programme et de 16 M€ pour les Crédits de Paiement (immobilisations en cours chapitre 23). Ils se répartissent comme suit :

- a) 7 000 000 € de crédits pour poursuivre l'opération du contournement d'Espalion,
- b) 3 500 000 € de crédits de paiement pour la liaison Rodez Causse Comtal,
- c) 5 500 000 € en crédits de paiement et en autorisations de programme pour poursuivre la modernisation (liaison Bouloc-Montjoux) et la mise en sécurité de notre réseau routier pour diverses opérations de sécurité. La ventilation de ces opérations sera réalisée en commission permanente conformément au règlement financier,

#### ■ **L'aménagement des routes en traverse d'agglomération**

Il vous est proposé de maintenir l'effort en faveur des communes en inscrivant un crédit de 450 000 € pour l'aide apportée aux communes au titre de l'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomérations qui sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale. (Immobilisations en cours chapitre 204). Conformément à la délégation que nous lui avons donnée, la Commission permanente procédera à l'affectation de ces crédits d'investissement après avis de la Commission des Routes et Grands Travaux.

- **La participation du Département** pour le financement des mesures foncières prévues par le Plan de prévention des Risques Technologiques SOBEGAL pour 64 000€
- **La mise à deux fois deux voies de la RN 88 pour contribuer à l'attractivité du territoire et à la compétitivité de notre économie**

Le Conseil départemental participe aux côtés de l'Etat et de la Région à hauteur de 23,08% du coût de l'opération pour la section entre le viaduc du Viaur et Rodez (convention de financement de la RN88 du 5 janvier 2010). Cela représente un montant de 49,615 M€.

Le total des votes des budgets précédents (2011 à 2016) et des sommes versées par le Conseil départemental s'élève à 34 520 600 €.

Il est important de rappeler que l'échéancier de la participation du Département avait été prévu à la convention de partenariat du 5 janvier 2010, mais avec une hypothèse de fin des travaux de mise à 2x2 voies de la RN88 sur la totalité de la section Tanus-Rodez en 2015. Au 31 décembre 2014, il s'avère que le Département avait consenti une avance de trésorerie de 6,6 M€ par rapport à sa participation théorique de 23,08% des dépenses.

Compte tenu du retard très important pris par l'Etat dans la réalisation de ces travaux, un nouvel échéancier des versements de fonds de concours a été établi en 2015 et acté par un courrier du Préfet de Région du 11 mars 2015.

Il a été convenu que le montant des fonds de concours auprès du Conseil départemental serait recalculé chaque année sur la base de la clef de cofinancement prévu à la convention de 23,08 % appliquée aux sommes mandatées sur l'année en cours. Toutefois, ces appels de fonds étant calculés en septembre, les sommes mandatées prises en compte résultent des dépenses réellement mandatées sur les 9 premiers mois de l'année auxquelles s'ajoutent une prévision de dépenses pour les 3 derniers mois de l'année.

De plus, il est précisé que l'avance de trésorerie consentie par le Département de 6,6 M€ serait récupérée par tiers sur les années 2016, 2017 et 2018.

En 2016 et devant les difficultés de trésorerie de l'Etat et afin de relancer les travaux de la déviation de Baraqueville, le Département de l'Aveyron a accepté de décaler le remboursement de l'avance de 6,6M€ sur les années 2017 à 2019.

De plus, le montant des fonds de concours pour l'année 2016, calculé par l'Etat, a été surévalué de 0,8 M€, montant qui sera déduit de sa participation sur l'année 2017.

Ne connaissant pas à ce jour la prévision de dépense de l'Etat et compte tenu du remboursement de l'avance (2,2M€) et du trop payé en 2016 (0,8M€), il est proposé de ne rien inscrire au budget primitif 2017. Dès que l'Etat aura arrêté précisément ses prévisions de dépenses pour 2017, il sera proposé d'inscrire le montant du fond de concours 2017 à la DM1 du mois de juin.

## **LE TRES HAUT DÉBIT ET LA TELEPHONIE MOBILE**

Depuis plus de dix ans, notre département mène une politique volontariste en matière d'aménagement numérique du territoire et de téléphonie mobile, afin de pallier les carences des opérateurs privés et apporter à nos administrés et nos entreprises des niveaux de service correspondant à leurs besoins. Le rôle moteur du Département en la matière est fondamental pour conserver nos populations et nos activités économiques et de service public mais également rendre plus attractif notre territoire.

En cela, nous nous engageons pleinement dans les politiques nationales encourageant les collectivités à investir dans ces domaines, avec notamment le Plan France Très Haut Débit ou les appels à projets lancés pour résorber les zones qui n'ont pas accès à la téléphonie mobile ou dans des conditions très insatisfaisantes.

La mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique, telle qu'il est préconisé par le Plan France Très Haut débit, a été confiée, par le Conseil départemental, au SIEDA, dans le cadre d'une mutualisation avec les communautés de communes.

S'inscrivant parfaitement dans le partenariat que nous souhaitons mener avec nos communautés de communes dans les mois et années à venir, nous avons décidé de nous associer à elles au sein du SIEDA afin de porter, à leurs côtés, le déploiement du très haut débit sur le département.

Une première phase s'élève à 145 millions d'euros pour apporter un débit minimal de 8 mégabits. Ce projet sera réalisé en partie sous maîtrise d'ouvrage directe du SIEDA et pour la plus grande partie, concernant le développement de la fibre, à travers une délégation de service public que nous avons décidé de lancer avec nos collègues du LOT et de la LOZERE, afin de rendre plus attractif notre projet et susciter l'appétence de gros opérateurs privés pour investir sur nos départements.

Au-delà des participations attendues de l'Etat, l'Europe et la région, au titre de cette 1ère programmation, le Conseil départemental s'est engagé à apporter 20 millions sur le reste à charge des communautés de communes, au titre de la solidarité territoriale.

2017 est la 2ème année de mise en œuvre des travaux. Au vu des marchés engagés et du budget prévisionnel établi par le SIEDA, le Département est appelé à participer, aux travaux 2017 pour un montant **3 millions d'euros**.

Il est par ailleurs inscrit au budget, un crédit de **467 400€ en section de fonctionnement**, pour couvrir l'entretien et la maintenance des sites de téléphonie et la location de pylônes et de terrains. En contrepartie, il est inscrit en recette une somme de 275 000€ correspondant aux loyers versés par les opérateurs de téléphonie.

## **L'AEROPORT RODEZ AVEYRON**

Notre aéroport est au cœur de la politique d'aménagement du territoire. Il constitue non seulement un moyen de désenclavement mais il a surtout un vrai rôle à jouer dans notre politique d'attractivité. En effet, l'aéroport témoigne d'une dynamique du territoire, d'une image d'un département qui offre des opportunités, en complémentarité avec les autres investissements importants portés par les collectivités comme en matière routière ou dans le domaine du très haut débit.

C'est dans cet état d'esprit que sont menées les réflexions stratégiques au sein du syndicat mixte avec RODEZ AGGLOMERATION et la CCI et notre exploitant la société AIR 12.

Ainsi, pour l'année 2017, nous avons arrêté des orientations qui conduisent à naturellement conserver la liaison avec PARIS, vitale pour notre territoire, et qui a été reconnue d'aménagement du territoire avec une aide de l'Etat à hauteur de 55% du coût de la ligne. Les liaisons saisonnières avec CHARLEROI et DUBLIN qui ont bien fonctionné l'été dernier en termes d'import de populations touristiques continueront à être opérées et deux nouvelles lignes seront ouvertes: le rétablissement d'une liaison avec l'ANGLETERRE, avec SOUTHAMPTON et une liaison vers l'Italie avec MILAN.

Afin de pouvoir proposer ces différentes destinations, au-delà du soutien à l'exploitation à travers la délégation de service public conclue avec l'exploitant, l'aéroport doit également mener un plan d'investissements pluriannuel important et obligatoire en termes de mise aux normes européennes.

Le reste à charge pour le Syndicat mixte, du coût de la DSP Rodez-Paris, du financement des deux nouvelles lignes, ainsi que les investissements et la participation à l'exploitation de l'aéroport, sont réparties entre les membres du Syndicat mixte : Département, Rodez Agglomération et CCI.

Il est rappelé, que depuis 2011, le Conseil départemental, soucieux de donner à l'aéroport de Rodez- Aveyron, les moyens de se développer et de lutter contre la concurrence des autres aéroports régionaux, s'est fortement investi à travers sa participation à hauteur de 75% au budget du Syndicat mixte gestionnaire.

En 2017, la contribution au Syndicat mixte de l'aéroport de Rodez-Aveyron est appelée pour un montant de **2 929 688€**, en progression de 4,9% par rapport à la contribution 2016.

## **LES MOYENS DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE**

## LES CHARGES DE PERSONNEL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le budget consacré à la fonction Ressources Humaines (Masse salariale, formation, action sociale..) s'établit pour l'année 2017 à **77 980 400€**

Cette prévision prend en compte :

- L'effet en année pleine des recrutements opérés en 2016.
- L'augmentation des taux de cotisation (CNRACL...) et du SMIC.
- La hausse de la valeur du point d'indice (+0.6% au 1<sup>er</sup> février 2017).
- L'évolution du GVT (Glissement, Vieillesse, technicité) qui correspond aux évolutions de carrières des agents du département.
- L'incidence budgétaire des mesures liées à l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations).

A l'exception des promotions (avancements de grade et promotions internes inclus dans le GVT), toutes les mesures indiquées ci-dessus s'imposent à la collectivité par l'application de dispositions édictées par l'Etat.

Elles s'ajoutent aux transferts indirects de charges liées à la mise en œuvre de moyens indispensables pour assurer de nouvelles compétences notamment dans le secteur social et dans la gestion des ressources humaines et pour prendre en charge des activités qui auparavant étaient assurées par des services externes (caisses de retraite.. ).

Le projet de mandature adopté en mars 2016, a fixé comme objectif, de contenir l'évolution de la masse salariale à 1% par an en incluant l'évolution naturelle des carrières, des cotisations et les effets du PPCR.

Au regard des évolutions naturelles (GVT) et règlementaires qui nous sont imposées, il est impératif pour respecter l'objectif de 1% d'évolution annuelle de maîtriser les effectifs.

Prochainement des propositions en ce sens vous seront présentées en prenant en compte:

- La préservation du niveau de service actuel à la population
- Le maintien de l'accueil du public dans des conditions acceptables et adaptées au fonctionnement des services et des usagers
- Le maintien de l'aide au bloc communal au travers de l'ingénierie territoriale

Parallèlement, une réflexion sur l'organisation des services et son fonctionnement (avec l'introduction des nouvelles technologies, les méthodes de travail...), est incontournable.

Ces chantiers seront ouverts avec les personnels et leurs représentants en ayant le souci de garantir de bonnes conditions de travail, des perspectives plus élargies en termes de formation et d'évolution professionnelle.

- Pour 2017, il est proposé, en complémentarité avec la réflexion sur la maîtrise globale des effectifs et dans un objectif de résorption de l'emploi précaire de transformer des emplois de contractuels en titulaires, en créant les postes correspondants.

- Création de deux emplois d'Assistant Socio-Educatif (Catégorie B)

Il s'agit de deux emplois d'Assistant Socio-Educatif contractuel qui ont été créés pour faire face à l'évolution de la charge de travail sur le Territoire d'Action Sociale de VILLEFRANCHE DE ROUERQUE/DECAZEVILLE. L'évolution de la demande sociale justifie le maintien de ces emplois.

- Création de quatre emplois d'Adjoint du Patrimoine (Catégorie C)

Il s'agit de prendre en compte la situation des trois agents qui sont affectés au fonctionnement du Service des Musées, à la conservation et à l'animation des collections départementales et, parallèlement, de maintenir un emploi affecté au Service départemental d'archéologie. Les agents concernés sont employés depuis 2011 et 2012. Ces créations d'emplois ne génèrent pas de coût supplémentaire pour le Département.

## **LES FRAIS GENERAUX**

Les frais généraux recouvrent les charges diverses liées au fonctionnement de l'administration départementale telles que la maintenance informatique, la téléphonie, l'affranchissement, l'entretien des petits équipements et des véhicules du parc départemental, les frais de transport, les fournitures de bureau, la documentation... ainsi que les frais de gestion, tels que les admissions en non-valeur les frais d'actes et honoraires. Suite à la démarche entreprise en 2010 sur la rationalisation des coûts de gestion, d'importants efforts ont été réalisés par les services pour réduire le coût de ces charges, et ont permis de dégager de réelles économies notamment sur la téléphonie et les fournitures de bureau.

La dématérialisation progressive des rapports, documents administratifs et comptables permet de générer des économies substantielles de papier, de consommables bureautiques et de frais d'envoi, mais génère par ailleurs des besoins d'équipement en matériel et applications informatiques pour adapter les outils de travail aux nouvelles normes techniques. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle étape de la dématérialisation est franchie, avec la réception obligatoire sous forme électronique des factures des grandes entreprises, ce processus de dématérialisation des factures va se poursuivre jusqu'à une généralisation à l'ensemble des factures en 2020, nous devons par ailleurs nous préparer à la dématérialisation de tous les marchés publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au-delà de l'aspect réglementaire, et du calendrier qui s'impose à nous, la dématérialisation a un fort enjeu technologique et un impact organisationnel très important qui doit être pris en compte. En 2017, les efforts vont être poursuivis pour maîtriser les charges de gestion. Les crédits prévus pour couvrir l'ensemble de ces dépenses s'élèvent à 4 321 335€, en légère diminution par rapport au BP 2016 (-0,4%).

## **LA DETTE DEPARTEMENTALE.**

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 13 mars, les caractéristiques de la dette départementale sont les suivantes :

- L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 184 827 328€, dont
  - 68% à taux fixes
  - et 32% à taux variables.

Depuis trois ans l'encours de la dette diminue, il est passé de 193,2 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 184,8 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Le taux moyen est de 2,45%, en baisse depuis 2012, et la dette départementale est parfaitement sécurisée.

- L'annuité de la dette 2017 est évaluée à 20 700 000€, dont 16 000 000€ de remboursement du capital et 4 700 000 € d'intérêts. Il est à noter que l'annuité à rembourser en 2017 est en diminution de 1,4% par rapport à l'annuité payée en 2016.

## LA DETTE GARANTIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'encours global des prêts garantis s'élève à 42 698 870.19 € dont l'essentiel, 31 224 195.25 €, concerne les sociétés HLM, les autres bénéficiaires étant principalement des établissements médico-sociaux.

Il est rappelé que depuis une délibération du 19 novembre 1985, le Conseil départemental, a adopté une politique prudentielle en la matière, **en limitant d'une part, l'étendue des garanties d'emprunts:**

- aux organismes HLM dont le siège social est dans l'Aveyron,
- aux établissements sociaux ou médico-sociaux dont le siège social et celui du maître d'ouvrage sont en Aveyron, et qui sont éligibles aux aides du Programme d'Equipement Social départemental,

**et en plafonnant, d'autre part, le taux de garantie à 50% des prêts.**

Il vous est proposé de confirmer, pour 2017 ces deux règles prudentielles et de donner un accord de principe sur un volume de garanties d'emprunts qui pourront être accordées dans l'année par la Commission permanente.

### ▪ **Accords de principes pour l'année 2017- Méthodologie.**

Afin de ne pas retarder l'examen des dossiers, dans l'attente d'une réunion de notre Assemblée départementale, il vous est proposé de donner des accords de principe à l'octroi, par la Commission permanente, de nouvelles garanties aux organismes HLM dont le siège social est dans l'Aveyron et aux établissements médico-sociaux, dans les conditions énoncées ci-dessous :

#### **→ Accord de principe aux organismes HLM**

Pour 2017, les principaux organismes HLM aveyronnais qui sollicitent le Conseil départemental sont :

- Ø AVEYRON HABITAT ;
- Ø SUD MASSIF CENTRAL HABITAT et sa filiale SCI CAUSSES ET ROUGIER HABITAT ;
- Ø L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MILLAU ET SA REGION.

Il est à noter qu'à compter du 01/01/2017, l'Office public de l'habitat de Decazeville est fusionné à l'Office public de l'habitat de l'Aveyron et que la dénomination de l'office fusionné est AVEYRON HABITAT dont le siège social est Place Sainte-Catherine - Immeuble Sainte-Catherine à Rodez.

Pour 2017, l'enveloppe globale d'emprunts pour laquelle la garantie du Département pourrait être sollicitée est de : 27 166 336 €, au vu des estimations faites par :

- Aveyron Habitat : 6 000 000 €, soit une ~~64~~ garantie maximale de 3 000 000 € ;

- Sud Massif Central Habitat : 20 566 336 €, soit une garantie maximale de 10 283 168€ ;
- L'OPH de Millau : 600 000 €, soit une garantie maximale de 300 000 €.

Conformément aux règles prudentielles édictées ci-dessus, je vous propose de limiter la garantie du Conseil départemental à 50% du montant des prêts qui seront souscrits par les organismes HLM, plafonnant ainsi les garanties d'emprunts à **13 583 168 €** pour l'année 2017 et de donner délégation à la Commission permanente pour délibérer sur chacune de ces demandes de garantie, au vu des caractéristiques des prêts.

### **→ Accord de principe aux établissements médico-sociaux**

Il vous est proposé de renouveler l'accord de principe pour garantir, à hauteur de 50% maximum, les prêts souscrits par les établissements médico-sociaux dont le siège social et celui du maître d'ouvrage sont situés en Aveyron, pour des opérations de construction, extension, réhabilitation situées sur le département, et éligibles au Programme d'Équipement Social du Département, et de donner délégation à la Commission permanente pour examiner et délibérer sur les demandes de garanties qui seront présentées au cours de l'année 2017.

## LES ELEMENTS FINANCIERS DU BUDGET 2017

D'un montant de **365 561 922 €**, hors PCTM, le budget primitif 2017, traduit les engagements pris par l'Assemblée départementale dans le cadre du projet de mandature et réaffirmés lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 13 mars dernier.

Ce budget affiche, sans recours au levier fiscal, un effort d'investissement soutenu, malgré la baisse des recettes de fonctionnement, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement poursuivie depuis plusieurs années.

### LES DÉPENSES :

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 298 758 112€.** Par rapport aux prévisions du BP 2016, celles-ci diminuent de 0,1%, ce qui témoigne d'une parfaite maîtrise des charges de fonctionnement.  
Parmi ces dépenses, l'aide sociale constitue le 1<sup>er</sup> poste budgétaire avec 149,9 millions d'€. Au-delà des prestations et allocations qui sont budgétisées pour 149,9 millions, il faut souligner le rôle important qui est assuré par près de 600 travailleurs sociaux, médico-sociaux et administratifs, qui sont répartis sur l'ensemble du département pour intervenir au quotidien auprès des aveyronnais en difficulté et leur apporter l'assistance nécessaire. C'est indirectement une charge de 30,7 millions qui est à rattacher au budget d'aide sociale, le portant ainsi à 60% des dépenses de fonctionnement.
- **Les dépenses d'investissement, hors dette, totalisent 50 803 810€**, en très légère diminution (-0,5%) par rapport au BP 2016, auxquels s'ajoutent l'amortissement de la dette pour 16 millions et les opérations de remboursement liées aux prêts à capital et taux modulables (PCTM) équilibrées en dépenses et recettes pour un montant de 43 865 920€.

## Présentation du budget par nature d'intervention :

	Dépenses Investissement	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Totales BP 2017
<b>Solidarités humaines</b>	<b>1 053 500</b>	<b>149 900 000</b>	<b>150 953 500</b>
Insertion	40 000	26 270 120	26 310 120
Personnes âgées	1 000 000	56 467 500	57 467 500
Personnes handicapées		48 213 898	48 213 898
Enfance et famille (hors ass mat)	13 500	18 098 597	18 112 097
Préventions		112 575	112 575
Diverses actions sociales		737 310	737 310
<b>Solidarités territoriales</b>	<b>9 678 310</b>	<b>47 303 283</b>	<b>56 981 593</b>
Sécurité	12 011	7 782 194	7 794 205
Développement territorial	1 500 000	1 469 425	2 969 425
Agriculture - Aménagement de l'espace	196 000	2 504 000	2 700 000
Tourisme	305 000	3 237 500	3 542 500
Démarche attractivité		719 665	719 665
Environnement	663 000	734 055	1 397 055
Culture et patrimoine culturel	322 500	5 407 878	5 730 378
Sport et les jeunes	5 000	1 187 000	1 192 000
Enseignement supérieur et péri-scolaire	10 000	428 241	438 241
Coopération décentralisée		25 325	25 325
Collèges	4 130 000	6 317 426	10 447 426
Patrimoine bâti et équipements	2 434 799	4 890 574	7 325 373
Transports		12 000 000	12 000 000
Dépenses imprévues et garantie d'emprunt	100 000	200 000	300 000
Subventions diverses		400 000	400 000
<b>Les grandes infrastructures au services de l'attractivité</b>	<b>40 064 000</b>	<b>13 062 094</b>	<b>53 126 094</b>
Routes	37 064 000	9 665 006	46 729 006
Très haut débit	3 000 000	467 400	3 467 400
Aéroport		2 929 688	2 929 688
<b>Les moyens généraux</b>	<b>8 000</b>	<b>82 293 735</b>	<b>82 301 735</b>
Charges de personnel		77 980 400	77 980 400
Charges de gestion	8 000	4 313 335	4 321 335
<b>Annuité de la dette</b>	<b>16 000 000</b>	<b>4 700 000</b>	<b>20 700 000</b>
<b>Reversement DMTO</b>		<b>1 499 000</b>	<b>1 499 000</b>
<b>DEPENSES TOTALES HORS PCTM</b>	<b>66 803 810</b>	<b>298 758 112</b>	<b>365 561 922</b>
<b>Opérations liées aux PCTM</b>	<b>43 865 920</b>		<b>43 865 920</b>
<b>DEPENSES TOTALES HORS PCTM</b>	<b>110 669 730</b>	<b>298 758 112</b>	<b>409 427 842</b>

\*PCTM : Prêt à capital et taux modulable

- Le budget affecté à **l'aide sociale s'établit à 150,9 millions**. Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 149,9 millions soit la reconduction du budget prévisionnel 2016, ils progressent de 3% par rapport aux dépenses réalisées en 2016, ce qui laisse une marge pour couvrir les nouvelles dépenses et permettre au Département d'assumer pleinement ses compétences en matière d'aide sociale. Il est à noter une réduction significative, des dépenses concernant l'aide aux personnes âgées, de 7%, par rapport au BP 2016, du fait d'une diminution des dépenses APA et d'une baisse des demandes d'aide à l'hébergement constatées en 2016.

Par contre, les dépenses d'aide sociale à l'enfance et à la famille augmentent fortement, plus 14,8%, répondant ainsi, d'une part, aux orientations retenues dans le cadre du schéma de protection de l'enfance, et dans le projet de mandature et d'autre part à l'évolution des situations sociales et des besoins d'aides. Il est, ainsi, à noter la forte augmentation des dépenses de placement en structure d'accueil (plus 2,3 millions) pour répondre aux besoins de protection des enfants et prendre en charge l'accueil des mineurs non accompagnés.

Les dépenses d'insertion qui ont connu de 2013 à 2015, des évolutions significatives, (10% par an) semblent se tasser, avec une progression de 5,9% en 2016 et une diminution du nombre de bénéficiaires RSA. Pour l'année 2017, il est prévu au BP une évolution des dépenses d'insertion de 2% par rapport au BP 2016.

L'aide sociale aux personnes handicapées est augmentée de 3% par rapport au BP 2016, pour couvrir l'évolution des dépenses d'hébergement et de prestations de compensations du handicap.

Au-delà des crédits de fonctionnement d'un montant de 149,9 millions, il est prévu 1 053 500 € en investissement, dont 1 000 000€ au titre du programme d'équipement social et 53 500€ répartis entre des prêts aux bénéficiaires RSA et des petits équipements pour la protection maternelle infantile.

- **Les solidarités territoriales**, recouvrent une grande diversité des programmes en faveur des communes, du monde associatif et des particuliers, pour un montant de **57 millions d'€**, soit 16% du budget, dont 47,3 millions en fonctionnement et 9,7 millions en programmes d'investissement. Globalement ces crédits progressent de 3,9% par rapport au BP 2016.
  - **Les collèges mobilisent 10,4 millions d'€**, soit 14,7% de progression par rapport au BP 2016. 4,130 millions sont affectés à la modernisation et à l'équipement des collèges, avec un effort particulier dans le domaine du numérique et 6,317 millions sont répartis entre les collèges à titre de dotations pour couvrir leurs charges de fonctionnement, et notamment la maintenance informatique liée au développement de l'environnement numérique de travail dans les collèges.
  - **Les transports sont reconduits pour un coût net de 12 millions d'€** correspondant à la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe, consacré aux transports scolaires et interurbains et présenté ci-après.
  - Pour le **patrimoine bâti et les équipements, il est prévu 7,325 millions d'€**, en légère diminution (-0,4%) par rapport au BP 2016.
  - **Les actions en faveur de la sécurité totalisent 7,794 millions d'€** dont 7 697 500€ de dotation au SDIS, en progression de 1,5% par rapport au BP 2016.
  - **Les programmes d'aménagement du territoire, développement local et environnement totalisent 11,328 millions d'€** et progressent de 6% par rapport au BP 2016. Il est à noter une forte augmentation des aides au développement territorial pour répondre aux attentes des EPCI.
  - **Les aides à la culture, à la jeunesse, aux sports à l'enseignement supérieur et à la vie associative s'élèvent à 7,760 millions d'€** et augmentent de 2,1%.
  
- **Les grandes infrastructures** : voirie, très haut débit et aéroport, mobilisent **53,126 millions d'€**, soit 14,5% du budget, dont 40 millions en investissement répartis entre la voirie 37 millions et le Très haut débit 3 millions et 13,062 millions en fonctionnement affectés à l'entretien de la voirie pour 9,665 millions à l'aéroport Rodez Aveyron pour 2,929 millions et à la maintenance du réseau de téléphonie mobile et fibre très haut débit pour 0,467 millions. Globalement ces crédits diminuent de 5,4% par rapport au BP 2016.

- **Les moyens généraux** consacrés au fonctionnement de l'administration départementale, totalisent **82,301 millions d'€**, soit 22,5% du budget, dont 77,980 millions de charges de personnel en progression de 0,8% et 4,321 de charges de gestion en diminution de 0,4%.
- **L'annuité de la dette** s'élève à **20,7 millions d'€** et représente 5,7% du budget départemental. Elle diminue de 1,9% par rapport à l'annuité du BP 2016.
- **Le reversement au titre du Fonds de péréquation DMT0** est pris en compte à titre prévisionnel pour **1,499 million d'€**, en progression de 3,4% par rapport au montant prélevé en 2016. Cette contribution vient en atténuation du Fonds de solidarité qui nous est attribué par ailleurs et dont le montant est indiqué ci-après.

## LES RECETTES

Les recettes inscrites au budget primitif 2017, s'établissent comme suit :

	BP 2016	CA 2016	BP 2017
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>334 443 583</b>	<b>343 013 145</b>	<b>332 176 661</b>
<b>Produits fiscaux</b>	<b>183 032 000</b>	<b>187 516 436</b>	<b>172 471 408</b>
Foncier bâti	66 900 000	66 928 099	67 633 517
CVAE	24 800 000	25 519 058	12 170 891
IFER	4 532 000	4 550 426	4 587 000
Produit DMTO	21 000 000	22 218 269	22 000 000
Produit TSCA	45 200 000	47 411 640	45 200 000
Produit TIPP	15 400 000	15 505 811	15 500 000
Diverses taxes et redevances	5 200 000	5 383 133	5 380 000
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>128 902 017</b>	<b>133 617 354</b>	<b>126 615 212</b>
DGF	71 883 784	72 242 021	67 400 000
DGD	2 787 058	2 787 058	2 787 058
Compensations fiscales	4 589 000	4 617 443	3 986 895
DCRTP	8 585 156	8 585 156	7 760 000
Reversement FNGIR	6 658 019	6 658 019	6 658 000
Fds DMTO	3 860 000	4 584 644	4 934 000
Fds CVAE	881 000	952 130	1 013 000
FMDI	900 000	950 990	950 000
FCTVA travaux entretien			1 200 000
<b>Péréquation financement AIS</b>	<b>11 407 000</b>	<b>11 960 176</b>	<b>10 989 259</b>
Péréquation frais de gestion (DCP)	7 175 000	7 194 893	7 300 259
Péréquation DMTO (FSD)	4 232 000	4 765 283	3 689 000
<b>Dotations CNSA</b>	<b>17 351 000</b>	<b>20 279 717</b>	<b>18 937 000</b>
Dotation CNSA/ APA	14 500 000	14 898 173	14 900 000
Dotation CNSA/ APA/ASV		2 444 604	1 100 000
Dotation CNSA/ PCH	2 467 000	2 545 284	2 545 000
Dotation CNSA/ MDPH	384 000	391 656	392 000
<b>Autres produits fct</b>	<b>22 509 566</b>	<b>21 879 354</b>	<b>33 090 041</b>
Ressources générales	22 509 566	21 879 354	20 343 842
Dotation de la Région : Compensation/ Transports			12 746 199
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 372 291</b>	<b>27 327 270</b>	<b>33 385 261</b>
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>9 978 438</b>	<b>9 951 495</b>	<b>9 016 438</b>
FCTVA	7 700 000	7 734 533	6 800 000
DGE	1 200 000	1 138 524	1 138 000
DDEC	1 078 438	1 078 438	1 078 438
<b>Emprunts</b>	<b>17 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>18 000 000</b>
<b>Autres recettes d'investissement</b>	<b>4 393 853</b>	<b>4 375 775</b>	<b>6 368 823</b>
Produits des cessions	0		105 000
Produits des amendes de radars	986 000	985 794	986 000
Recouvrement d'avances	1 407 853	1 548 873	1 415 766
Subventions	2 000 000	1 841 108	3 862 057
<b>RECETTES TOTALES HORS PCTM</b>	<b>365 815 874</b>	<b>370 340 415</b>	<b>365 561 922</b>
<b>Opérations liées aux PCTM</b>	<b>47 559 160</b>	<b>47 559 160</b>	<b>43 865 920</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>413 375 034</b>	<b>417 899 575</b>	<b>409 427 842</b>

\*PCTM : Prêt à capital et taux modulable

**Les recettes de fonctionnement totalisent 332 176 661€**, elles enregistrent une légère diminution de 0,7% par rapport aux recettes inscrites au BP 2016, et une diminution plus importante de 3,2% par rapport aux recettes encaissées en 2016.

Cette diminution est essentiellement due à la baisse des dotations de l'Etat qui doit, une fois, être opérée en 2017.

■ **La fiscalité totalise 172,471 millions d'€ et représentent 47% du budget.**

Hors CVAE, les recettes fiscales progressent de 1,3%, dégagant une recette supplémentaire de 2 millions par rapport au BP 2016.

- Le produit de foncier bâti, à taux constant est estimé à 67,6, en progression de 1,1%.
- Les DMTO sont estimés sur la base des réalisations 2016 à 22 millions d'€.
- Le produit de la TSCA (Taxe spéciale sur les conventions d'assurances) est prévu pour 45,2 millions, ce qui correspond au montant moyen annuel encaissé ces dernières années, après corrections des régularisations comptabilisées en 2016.
- Le produit de la TIPP (Taxe intérieure sur les produits pétroliers), est reconduit au niveau des réalisations 2016 : 15,5 millions.
- Le montant de la CVAE à inscrire au BP 2017 tient compte de la nouvelle répartition entre départements et régions du produit national de la CVAE et de l'évaluation du produit 2017 de CVAE telle qu'elle nous a été communiquée par la DGFIP fin 2016.

CVAE	Répartition initiale	Répartition à compter de 2017
Départements	48,50%	23,50%
Régions	25%	50%
Communes	26,50%	26,50%

La part de CVAE revenant au Département est de ce fait réduite de plus de la moitié.

En compensation de ce transfert de CVAE, et du fait de la délégation par la Région au Département de la compétence transports pour l'année 2017, il est à prévoir au BP 2017 une dotation de la Région de 12 746 198€.

Dotations de la Région	
Compensation du transfert de la CVAE	6 435 708
Compensation de la délégation de compétence Transports Urbains du 1-01 au 31-12 2017 et Transports Scolaires du 1-09 au 31-12 -2017	6 310 490
<b>Total dotations de la Région en 2017</b>	<b>12 746 198</b>

- Les diverses taxes, budgétées pour 5,380 millions d'€, recouvrent la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 3,340 millions et la taxe départementale d'aménagement pour 2,040 million, soit la reconduction des recettes encaissées en 2016.

- **Les dotations de l'Etat s'élèvent à 135 631 650 €, et représentent 37% du budget.** Ces dotations diminuent de 2,3% par rapport au BP 2016 et de 5,5% par rapport au CA 2016.

**Les dotations de fonctionnement totalisent 126,6 millions d'€** et diminuent de 1,8% par rapport aux dotations prévues au BP 2016 et de 5,2% par rapport aux dotations reçues en 2016.

- **La DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement).

Comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, une nouvelle ponction d'environ 4,4 millions d'€ va être opérée en 2017, au titre de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques. Depuis 2014, c'est un effort cumulé de 33,245 millions d'€ qui a été imposé au Département.

Pour 2017, la DGF est estimée à 67,4 millions d'€. Pour mémoire en 2013, dernière année avant la mise en œuvre du pacte de solidarité pour redresser les finances publiques, la DGF du Département s'élevait à 83,147 millions d'€.

- **La DGD** (Dotation Générale de Décentralisation) est gelée depuis 2011, elle est donc reconduite au BP 2017 à 2,787 millions d'€.

- **Les compensations pour exonérations fiscales**, constituent les variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités, leur montant est affecté d'un coefficient de minoration prévu en loi de finances. En 2017, le périmètre de ces variables d'ajustement s'élargit pour intégrer en plus des compensations fiscales historiques de FB, FNB et TP, la compensation de la TH et la DCRTP (Dotation de Compensation de Remplacement de la Taxe Professionnelle) avec des variations de -9,60% pour les compensations FNB, TP et TH, de -11,43% pour la DCRTP et de -70% pour les compensations de FB. C'est une perte de recette de 0,6 million que subit ainsi le Département sur les compensations fiscales et de 0,8 million sur la DCRTP, soit une perte globale de 1,4 million d'€.

- **Le FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources), créé en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle est, depuis lors, gelé à hauteur de 6,658 millions d'€.

- **Le fonds de compensation des DMTO**, attribué pour 4,584, millions en 2016 devrait du fait de l'augmentation générale des produits DMTO encaissé au niveau national en 2016, augmenter en 2017. Il est escompté, au titre de ce fonds, une recette de 4,934 millions d'€ au BP 2017.

- **Le fonds de compensation de la CVAE** attribué pour 0,952 million en 2016 est estimé à 1,013 million d'€ en 2017.

- **Le FMDI** (Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion) attribué pour 0,950 million d'€ en 2016 est reconduit pour le même montant en 2017. Toutefois, compte tenu des modifications apportées en loi de finances 2017, d'une part, sur la répartition de ce fonds, et d'autre part pour accompagner les politiques d'insertion des départements, avec la création d'un fonds d'appui aux politiques d'insertion, des ajustements seront apportés en Décision modificative.

- **Les dotations de la CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie) allouées au titre de l'APA, de la PCH et du fonctionnement de la MDPH, sont prévues au BP 2017 à hauteur de 18,937 millions, elles intègrent, pour un montant de 1,1 million d'€, la dotation spécifique allouée pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2016, au titre de l'APA II, en application de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement. Cette dotation qui a été attribuée à titre prévisionnel pour 2,444 millions en 2016 doit faire l'objet d'une régularisation en 2017 au vu des justificatifs

de dépenses. Les affectations effectives en dépenses de la dotation 2016 conduisent à ramener la dotation 2017 à 1,1 million d'€.

**- Les dotations de péréquation pour le financement des AIS** (Allocations Individuelles de solidarité) créées par la loi de finances 2014, comprennent deux parts :

- Le DCP (Dispositif de Compensation Péréqué) est financé par le transfert par l'Etat de 1% des frais de gestion du foncier bâti. Cette dotation est attribuée en tenant compte du reste à charge au titre des AIS et au vu des critères de ressources et de charges de chaque département. En 2016, le Département s'est ainsi vu attribuer au titre du DCP 7,194 millions d'€. Pour 2017, considérant l'augmentation générale du produit de FB au niveau national en 2016, il est prévu une augmentation de ce fonds pour le Département de 1,5%.
- Le FSD (Fonds de Solidarité départemental), est alimenté par un prélèvement sur tous les départements de 0,35% de l'assiette des DMTO de l'année précédente. Le fonds est ensuite réparti entre les départements présentant des restes à charge les plus importants au titre des AIS. En 2016, notre département a perçu au titre du FSD 4,765 millions d'€ et a contribué au fonds à hauteur de 1,449 million d'€, soit une recette nette de 3,315 millions, qui est bien en deçà des 9,297 millions alloués en 2014 lors de la création de ce fonds. Au titre de 2017, nous escomptons une nouvelle baisse, du fait du resserrement de l'écart entre départements au niveau du reste à charge des AIS avec une recette de 3,689 millions et une dépense de 1,499 million, soit une recette nette de 2,190 millions d'€.
- Le FCTVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie réalisées en 2016, est à inscrire pour la 1<sup>ère</sup> année au budget départemental pour un montant de 1,2 million d'€.

**Les dotations d'investissement totalisent 9,016 millions d'€, en diminution de 9,6%.** Celles-ci recouvrent:

- Le FCTVA au titre des dépenses d'investissement, estimé à 6,8 millions d'€ au vu des dépenses d'équipement réalisées en 2016.
- La DGE (Dotation Globale d'Équipement) ramenée à 1,138 million d'€ au vu du montant versé par l'Etat en 2016.
- La DDEC (Dotation Départementale d'Équipement des Collèges) reconduite depuis de nombreuses années pour 1,078 million d'€.

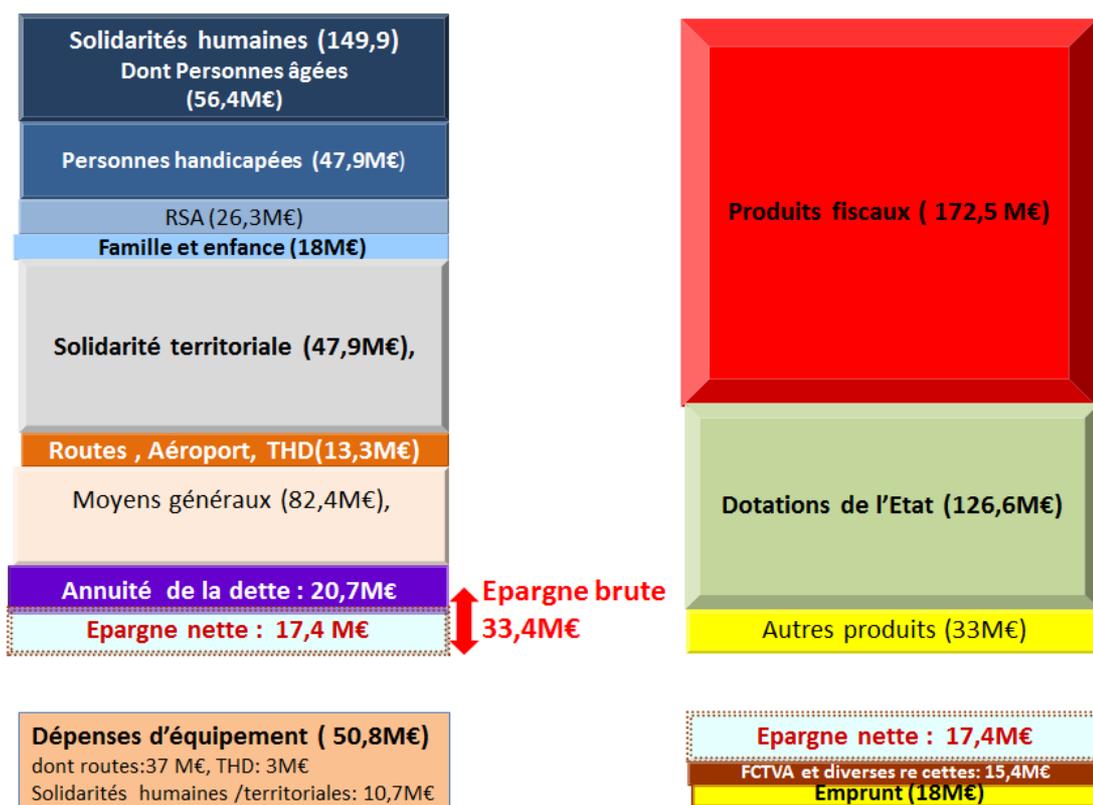
■ **L'emprunt est prévu pour 18 millions d'€, soit 1 million de plus qu'au BP2016.**

Cette prévision d'emprunt s'inscrit dans la stratégie de gestion et de maîtrise de la dette qui a été présentée dans le rapport d'orientations budgétaires. Je vous rappelle qu'en 2016, nous avons inscrit 16 millions au Budget primitif et qu'au vu de nos besoins de trésorerie, nous n'en avons mobilisé que 13 millions. En 2017, il en sera de même, le recours effectif à l'emprunt sera déterminé en fonction des besoins de trésorerie dans la limite de l'enveloppe inscrite au budget.

■ **Les autres recettes** regroupant les ressources générales, la dotation de la région au titre du transfert de la CVAE et de la compétence transport, le produit des amendes de radars, les recouvrements d'avances, les subventions au titre des programmes de travaux totalisent 39,458 millions d'€. Les ressources générales estimées à 20,3 millions sont constituées pour l'essentiel des recouvrements au titre des dépenses d'aide sociale (16 millions), des redevances pour occupation du domaine public (0,560 million), des loyers

et des remboursements liés à la gestion des bâtiments (1,3 million), des participations liées à la gestion du personnel (1,4 million), dont la participation des agents aux tickets restaurants.

## L'ÉQUILIBRE FINANCIER



## **LES BUDGETS ANNEXES**

## LES BUDGETS ANNEXES

Pour les services qui ont été individualisés en budgets annexes, soit du fait de leur activité, soit de par leur assujettissement à la TVA, le projet de Budget Primitif 2017 se décrit comme suit :

### ■ LE FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE (BUDGET 20):

Le projet de Budget Primitif 2017 du Foyer Départemental de l'Enfance est équilibré en dépenses et recettes réelles à : 2 236 100 €, en progression de 1,8% par rapport au budget 2016.

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Investissement	6 100,00€	67 999,00€
Fonctionnement	2 230 000,00€	2 168 101,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 236 100,00€</b>	<b>2 236 100,00€</b>

Les propositions budgétaires 2017 sont les suivantes :

--> En dépenses d'investissement : 67 999€

Il est proposé :

- un crédit de 19 500€ pour le renouvellement de matériel et mobilier divers.
- 44 499€ pour divers travaux sur les bâtiments
- 4 000€ pour des dépenses imprévues.

--> En dépenses de fonctionnement : 2 168 101€

Ces crédits recouvrent :

- les charges de personnel pour 1 834 871 € qui sont reconduites au niveau du budget 2016. En effet, malgré le recrutement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 6 professionnels, la charge de ces recrutements est compensée par une diminution du nombre des contractuels.
- les charges de gestion totalisent 333 230€, en hausse par rapport à 2016 de 16% dûe essentiellement à l'augmentation du poste entretien des bâtiments pour la réfection de la toiture du château.

--> En recettes d'investissement : 6 100€

Il s'agit du FCTVA attendu en 2017, au vu des dépenses d'équipement réalisées en 2016.

--> En recettes de fonctionnement : 2 230 000 €

Pour équilibrer le budget du Foyer Départemental de l'Enfance, il est prévu une participation du budget principal d'un montant de 2 177 000€, équivalente à celle de 2016.

Le recouvrement des prestations auprès d'autres départements est évalué à 29 500 €. Le prix de journée pour l'accueil d'enfants relevant d'autres départements est calculé sur la moyenne de l'activité des trois dernières années (2014 à 2016), soit :

- internat : 208,62 €
- externat (SERA) : 67,22€

Le remboursement des charges et autres produits de gestion courante sont évalués à 21 500

Le montant du FCTVA attendu en fonctionnement pour 2017 s'élève à 1 500€ calculé sur les dépenses effectuées en 2016 sur l'entretien des bâtiments suite à la loi de finance 2016.

Le produit de cautions demandées aux personnes hébergées est estimé à 500 €.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements sont inscrites pour 61 899€.

## ■ **LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS (BUDGET 21):**

Conformément aux termes de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Région est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier pour l'organisation des services de transport routier non urbain de voyageurs (lignes régulières et transport à la demande) et le sera à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain en ce qui concerne le transport scolaire.

La Région a délégué l'organisation opérationnelle des services au Département de l'Aveyron pour l'année 2017 :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 pour les lignes régulières
- Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017 pour les transports scolaires

Concernant les transports à la demande (TAD), la Région a délégué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux communautés de communes cette compétence. Le département est coordonnateur technique.

Durant cette période de transition, afin de ne pas bouleverser l'organisation des transports, le Département a souhaité que le dispositif départemental actuellement en vigueur puisse être maintenu en 2017. Ainsi, le Département exercera la délégation de compétence selon les règles et modalités fixées par le Conseil départemental, notamment au regard de la qualité et du niveau de service arrêtés par les élus départementaux.

Il est enfin précisé que le coût du service exercé dans le cadre de cette délégation sera, conformément à la loi, pris en charge par la Région qui attribuera au Département une dotation financière établie, selon les modalités fixées par convention au regard de l'évaluation du coût moyen de la compétence transférée calculé sur les trois dernières années (2014-2016 - travaux CLECRT actés par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016).

Par contre, le département garde la compétence pour le transport des élèves souffrant d'un handicap.

Le projet de budget 2017 du Service départemental des Transports est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 16 040 000€.

	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00€	0,00 €
Fonctionnement	16 040 000,00 €	16 040 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 040 000,00 €</b>	<b>16 040 000,00 €</b>

### a ) Transports interurbains

Dépenses fonctionnement :	3 680 000 €
Recettes fonctionnement :	150 000 €

Le nouveau schéma des transports Mobi 12 est composé de 21 lignes :

- 4 lignes principales
- 14 lignes secondaires
- 3 lignes complémentaires

Une tarification unique a été mise en place dès le 1er septembre 2013 :

- ticket unitaire à 3 €
- carnet de 10 tickets à 20 €
- ticket solidarité à 0,50 €
- ticket abonnement mensuel à 60 €

Le projet de budget en fonctionnement affecté aux lignes interurbaines et à la billettique s'élève à **3 680 000 €**.

En recettes, c'est un crédit de **150 000 €** qui est inscrit, il s'agit du produit de la vente de tickets aux transporteurs.

### b ) Transports scolaires

Dépenses fonctionnement :	12 360 000 €
Recettes fonctionnement :	3 890 000 €

Cela concerne :

- le transport des élèves quotidiens, internes et souffrant d'un handicap,
- les aides aux familles ne bénéficiant pas de transport,
- le transport pour des manifestations diverses (Conseil général des Jeunes, cross scolaire ...).

Il est rappelé que les familles participent aux transports scolaires depuis la rentrée de septembre 2013 :

- élèves quotidiens :
  - > 1er enfant : 130 €
  - > 2ème enfant : 100 €
  - > 3ème enfant : 50 €
  - > 4ème enfant et plus : gratuit
- élèves internes : 90 €
- élève "non ayant droit départemental" : 444 €
- perte d'une carte : 15 €

Le projet de budget en fonctionnement affecté aux transports scolaires (circuits, allocations, indemnités) s'élève à **12 360 000 €**.

En recettes, c'est un crédit de **3 890 000 €** qui est inscrit, il s'agit de :

- la participation des communes et groupements aux transports scolaires,
- la participation des familles au fonctionnement des transports scolaires,
- la participation d'autres collectivités (départements et communauté d'agglomération limitrophes).

d) L'équilibre du budget annexe « Service départemental des Transports » est assuré par une subvention d'exploitation du budget principal pour un montant de **12 000 000 €**.

#### ■ **BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ÉNERGIE (BUDGET 23) :**

Ce nouveau budget doté de l'autonomie financière et géré en M4 a été créé en octobre 2016 lors du vote de la DM2.

Le Conseil départemental a fait poser des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment de Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue, et un contrat d'achat d'énergie électrique a été passé avec EDF.

L'activité photovoltaïque correspond à une exploitation industrielle et commerciale, assujettie à la TVA.

Le projet de Budget Primitif 2017 du budget « Production d'énergie » est équilibré en fonctionnement en dépenses et recettes réelles à : 6 100 €.

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Investissement	0,00€	0,00€
Fonctionnement	6 100,00€	6 100,00€
<b>TOTAL</b>	<b>6 100,00€</b>	<b>6 100,00€</b>

En recette, le produit de la vente d'énergie est estimé à 6 100€.

Les dépenses concernent des frais de maintenance pour 6 100€

## ■ LA CHAUFFERIE BOIS RUE SARRUS (BUDGET 50) :

Le projet de Budget Primitif 2017 de la Chaufferie Bois Sarrus, est équilibré en dépenses et recettes réelles à 150 710 €.

	Dépenses	Recettes
Investissement	15 000,00€	0,00 €
Fonctionnement	135 710,00 €	150 710,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 710,00 €</b>	<b>150 710,00 €</b>

Il comprend les crédits de fonctionnement suivants :

### a) En dépenses :

- l'achat de combustible pour 88 400 €
- et les charges fixes (maintenance, réparations et entretien, assurances,...) pour 47 310 €

### b) En recettes :

- le produit de la vente d'énergie aux différents partenaires, soit 110 710 €, et une participation du budget principal du Département pour 40 000 €.

En investissement, une dépense de 15 000€ est prévue pour la mise en place d'un échangeur de chaleur desservant le site Fabié.

Sont également inscrits les crédits d'ordre pour amortissements des immobilisations : 10 614 € et pour amortissements des subventions d'équipement reçues : 12 522 €.

## ■ L'AIRE DU VIADUC DE MILLAU (AIRE DE BROCUÉJOULS, BUDGET 60) :

Le Département est titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire de la ferme de BROCUÉJOULS sur l'aire du viaduc de MILLAU, depuis 2007. Nous avons fait de ce lieu une vitrine pour notre territoire. Ainsi, nous y accueillons le Comité Départemental du Tourisme qui met en valeur nos atouts, la Compagnie Eiffage Viaduc de Millau et Michel BRAS afin de véhiculer nos valeurs, nos savoir-faire, notre modernité.

Lors de la vague nationale de renégociation des concessions au niveau national, nous nous sommes rapproché de l'Etat pour nous porter acquéreur de la ferme de BROCUÉJOULS afin de poursuivre notre action sur ce site incontournable et très porteur en terme de fréquentation. Les partenariats déjà tissés continueront et se développeront, notamment avec la Compagnie Eiffage Viaduc de Millau qui souhaite s'investir plus fortement dans sa communication et l'attractivité de l'aire.

La négociation avec l'Etat des différents actes nécessaires à l'acquisition est en cours ; il en est de même pour les conventions à intervenir avec la Compagnie Eiffage Viaduc de Millau ; ils vous seront donc présentés lors d'une prochaine commission permanente.

Sur la base de l'évaluation de France Domaines, le coût d'acquisition de la ferme s'élève à 1,2 millions d'euros. Les crédits correspondant à l'acquisition ont été inscrits dans un précédent budget et font l'objet d'un report sur le budget annexe de l'aire du viaduc de Millau.

Au-delà de cette opération importante qui viendra imputer le budget 2017 sur la base des reports de crédits, le projet de Budget Primitif 2017 pour l'Aire du Viaduc de Millau, qui vous est présenté, est équilibré en dépenses et recettes réelles à 456 766 € répartis comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	19 936 €	7 166,00€
Fonctionnement	436 830 €	449 600€
<b>TOTAL</b>	<b>456 766 €</b>	<b>456 766 €</b>

--> En dépenses d'investissement : 19 936€

Il est proposé un crédit de 19 936€ pour la réalisation de divers équipements.

--> En dépenses de fonctionnement : 436 830 €

Les charges de fonctionnement : électricité, entretien, maintenance s'élèvent à 212 830€. La subvention au Comité Départemental du Tourisme pour la gestion de l'espace animation de l'Aire du Viaduc est maintenue à 224 000 €.

--> En recettes de fonctionnement : 449 600 €.

Ces recettes recouvrent :

- le produit des redevances dues par la Compagnie Eiffage et la SARL 3BRAS au titre de l'occupation d'une partie de l'Aire pour 100 600 €.
- les participations prévues par la convention pluripartite de partenariat pour la gestion de l'Aire, associant la Région, la Commune de Millau, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, l'inter consulaire, pour un montant global de 120 000 €.
- la participation du budget principal du Département pour 224 000€.
- le FCTVA attendu calculé sur les dépenses réalisées sur l'entretien des bâtiments en 2016 suite à la loi de finance 2016 s'élève à 5 000€.

Par ailleurs, des crédits d'ordre sont prévus pour assurer l'amortissement des immobilisations pour 333 968 € et l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 321 198 €.

## ■ **L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE, BUDGET 80) :**

Le projet de Budget Primitif 2017 pour l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation est équilibré en dépenses et recettes réelles à 115 357 € répartis comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	128,00€	0,00€
Fonctionnement	115 229,00€	115 357,00€
<b>TOTAL</b>	<b>115 357,00€</b>	<b>115 357,00€</b>

Créé en septembre 2013 dans chaque académie, en remplacement de l'IUFM, l'ESPE a pour mission de former les personnes se destinant aux métiers de professeurs des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général, des lycées professionnels et technologiques.

Les propositions budgétaires pour 2017 recouvrent :

--> En dépenses d'investissement :

Le renouvellement d'équipements de bureau pour 128 €.

--> En dépenses de fonctionnement :

Les frais d'entretien des bâtiments et matériels, les charges de chauffage et l'électricité, les assurances, et frais de gestion pour un montant total de 115 229€.

--> En recettes de fonctionnement : 115 357€

Pour équilibrer le budget, il est prévu une participation d'équilibre du budget principal du Département pour 114 967€,

Suite à la loi de finances 2016 qui rend éligibles au FCTVA les dépenses d'entretien des bâtiments public effectués en 2016, la recette attendue s'élève à 390€.

Par ailleurs, un crédit d'ordre est prévu, en dépense et recette, au titre des amortissements des équipements pour 128 €.

A noter que le reversement de l'excédent d'investissement de l'IUFM (ESPE) sur le budget principal du Département au titre des exercices 1997 à 2001 d'un montant de 2 473,83 € n'a pas fait l'objet d'amortissement car il ne s'agit pas d'une véritable subvention.

\*\*\*

**Je vous prie de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2017, tel qu'il vous est présenté dans le présent rapport, et :**

**Approuver :**

- l'ensemble des inscriptions du budget principal et des budgets annexes, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe,
- les autorisations de programme présentées en annexe du document budgétaire,
- les subventions de fonctionnement aux associations et divers organismes, telles que décrites dans l'état des subventions de fonctionnement présenté en annexe du document budgétaire (crédits spécialisés),
- les subventions d'investissement aux communes, groupements de communes et divers organismes, telles que décrites dans l'état des subventions d'investissement présenté en annexe du document budgétaire (crédits spécialisés),
- les participations aux divers organismes, telles que décrites dans le présent rapport et dans l'état des participations joint en annexe du document budgétaire,
- les écritures comptables afférentes aux amortissements,
- les tarifs du Foyer Départemental de l'Enfance, au titre de l'accueil d'enfants relevant d'autres départements : internat : 208,62 € et externat (SERA) : 67,22€
- les accords de principe donnés en matière de garanties d'emprunts aux organismes d'HLM et aux établissements médico-sociaux, tels que définis dans le présent rapport.
- les créations de postes à effectuer, telles que décrites dans le présent rapport.

**Arrêter :**

- la répartition de la participation du Département aux dépenses des collèges privés, comme indiqué dans les tableaux joints en annexe, à savoir :
  - dépenses de maintenance informatique à raison de 34,25€/élève
  - forfait d'externat part personnel à raison de 321,57€/ élève pour les 80 premiers élèves et 185,40 €/ élève pour les suivants.

**Donner délégation à la Commission Permanente :**

- pour répartir les programmes de subventions d'équipement et de fonctionnement, dans la limite des enveloppes inscrites au budget, telles que décrites dans les états annexes,
- pour arrêter ou modifier la répartition par opération des autorisations de programmes et de crédits de paiement.
- pour effectuer la répartition des 230 000€ de crédits inscrits au titre de l'équipement des collèges privés.

**Donner délégation au Président :**

- pour procéder à la réalisation des emprunts prévus au Budget 2017, conformément à la délégation donnée par délibération du 7 février 2017.
- pour signer les conventions de partenariat afférentes au versement des subventions inscrites au budget 2017.

**Le Président,**

**Jean-François GALLIARD**

# **ANNEXES**

## ANNEXE

**FORFAIT D'EXTERNAT PART PERSONNEL  
AFFECTE AUX COLLEGES PRIVES 2017**

**ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE: 957 574 €**

<b>COLLEGES PRIVES</b>	<b>AFFECTATION/COLLEGE</b>
BARAQUEVILLE	<b>22 188 €</b>
BELMONT/RANCE	<b>40 743 €</b>
CAPDENAC-GARE	<b>27 209 €</b>
CASSAGNES-BEGHONES	<b>25 082 €</b>
DECAZEVILLE	<b>29 619 €</b>
ESPALION	<b>58 912 €</b>
LAFOUILLADE	<b>28 877 €</b>
LAGUIOLE	<b>27 394 €</b>
MARCILLAC	<b>47 788 €</b>
MILLAU	<b>110 639 €</b>
NAUCELLE	<b>32 215 €</b>
ST VIATEUR ONET	<b>64 289 €</b>
REQUISTA	<b>32 029 €</b>
RIEUPEYROUX	<b>24 761 €</b>
RIGNAC -MONTBAZENS	<b>41 299 €</b>
STE GENE ST JO RODEZ	<b>180 535 €</b>
ST AFFRIQUE	<b>60 025 €</b>
SALLES CURAN	<b>29 248 €</b>
SEVERAC LE CHATEAU	<b>20 259 €</b>
VILLEFRANCHE DE RGUE	<b>54 463 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>957 574 €</b>

## ANNEXE

## AFFECTATION PAR COLLEGE PRIVE

DOTATION COMPLEMENTAIRE  
INFORMATIQUE 2017

Enveloppe budgétaire 2017  
(Maintenance Informatique) : 137 481 €

**Pour mémoire** : Forfait

Part Matériel 2017 :

1 094 075 €

(délibération de l'AD  
du 24/10/2016)

COLLEGES PRIVES	DOTATION INFORMATIQUE	FORFAIT PART MATERIEL
BARAQUEVILLE	2 363 €	27 824 €
BELMONT/RANCE	5 514 €	47 672 €
CAPDENAC-GARE	3 014 €	35 252 €
CASSAGNES-BEGHONES	2 672 €	22 075 €
DECAZEVILLE	3 459 €	27 723 €
ESPALION	8 871 €	60 530 €
LAFOUILLADE	3 322 €	34 074 €
LAGUIOLE	3 048 €	27 566 €
MARCILLAC	6 816 €	49 109 €
MILLAU	18 427 €	127 628 €
NAUCELLE	3 939 €	31 960 €
ST VIATEUR ONET	9 864 €	82 868 €
REQUISTA	3 905 €	29 456 €
RIEUPEYROUX	2 637 €	26 161 €
RIGNAC -MONTBAZENS	5 617 €	45 803 €
STE GENEV ST JO RODEZ	31 339 €	213 817 €
ST AFFRIQUE	9 076 €	77 662 €
SALLES CURAN	3 391 €	30 622 €
SEVERAC LE CHATEAU	2 158 €	21 404 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	8 049 €	74 869 €
<b>TOTAUX</b>	<b>137 481 €</b>	<b>1 094 075 €</b>

## EXTRAIT

### du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20170403-29172-DE-1-1  
Reçu le 10/04/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 3 avril 2017 à 10h05 à l'Hôtel du Département.

42 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Emilie GRAL à Monsieur Sébastien DAVID, Monsieur Christophe LABORIE à Madame Annie BEL, Monsieur Alain MARC à Monsieur Jean-François GALLIARD, Monsieur Stéphane MAZARS à Madame Anne BLANC.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD  
Secrétaire de séance : André AT  
Rapporteur : Monsieur André AT

## **2 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif**

### Commission des routes et du développement numérique

VU l'examen de ce rapport par la Commission des Routes et du Développement numérique, lors de sa réunion du 24 mars 2017 ;

VU les dispositions de l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués pour la réunion du Conseil départemental prévue le 3 avril 2017 et que les rapports leur ont été adressés le 21 mars 2017 ;

CONSIDERANT que par délibération en date du 7 février 2017, déposée le 9 février 2017 et publiée le 21 février 2017, l'assemblée départementale a donné délégation au Président du Conseil départemental pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le

règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

PREND ACTE de l'information relative aux marchés et avenants conclus en application de cette délégation, dont la liste est présentée en annexe.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

### INFORMATION SUR LES MARCHES, ACCORD-CADRES ET AVENANTS SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT)

Jusqu'au 28 février 2017

Edité le 13 mars 2017

#### I – MARCHES OU ACCORD-CADRES

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-134	Transfert d'une cuve d'émulsion de bitume d'un porteur sur un autre	19 320,00	Marché ordinaire	PICHON ANDRE ET THIERRY S.E.E.	12330	09/09/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-135	Fourniture d'une solution aqueuse d'urée type ADBLUE conforme à la norme ISO 22241	Sans montant minimum Maximum : 200 000 €	Accord-cadre à bons de commande	TRANSCAREL	12001	06/10/2016
Pôle Solidarité Départementales	16-S-008	Production et livraison de documents relatifs à l'activité de Protection Maternelle et Infantile – 4 lots Lot 1 : carnets de santé et certificats de santé, carnet de santé maternité	Sans quantité minimum Quantité maximum annuelle : 6 500 exemplaires	Accord-cadre à bons de commande	FACIMPRIM	75010	20/10/2016
Pôle Solidarité Départementales	16-S-009	Production et livraison de documents relatifs à l'activité de Protection Maternelle et Infantile – 4 lots Lot 2 : dossier de demande d'agrément d'assistante maternelle et d'agrément d'assistant(e) familial(e))	Sans quantité minimale Quantité maximum annuelle : 1300 exemplaires	Accord-cadre à bons de commande	FACIMPRIM	75010	20/10/2016
Pôle Solidarité Départementales	16-S-010	Production et livraison de documents relatifs à l'activité de Protection Maternelle et Infantile – 4 lots Lot 4 : Dossier médical de liaison	Sans quantité minimale Quantité maximum annuelle : 3 000 exemplaires	Accord-cadre à bons de commande	BERGER-LEVRAULT	92100	20/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-136	RD 611 – Opération de sécurité – PR 17.770 à PR 18.100 – Commune de SEGUR	60 000,00	Marché ordinaire	SEVIGNE SAS	12520	19/09/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-137	RD 901 – Aménagement et réfection de la chaussée – PR 32.700 à 34.920 – Commune SALLES LA SOURCE Lot 1 : Terrassement, assainissement, maçonnerie	234 365,00	Marché ordinaire	COSTES TPA SARL	12330	27/09/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-138	RD 901 – Aménagement et réfection de la chaussée – PR 32.700 à 34.920 – Commune SALLES LA SOURCE Lot 2 : Chaussée	349 362,00	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12850	27/09/2016
Direction Organisation Informatique Multimédia et Dématérialisation	16-I-014	Fournitures de traceurs	Sans quantité minimale Quantité maximale : 50 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	TRACEUR DIRECT	84000	13/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-142	Reprographie de divers dossiers et documents	Sans quantité minimale Quantité maximale : 40 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	SOPROBAT	12035	18/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-139	RD 963 – Construction d'un carrefour giratoire au PR 8.080 – Canton Lot et Dourdou – commune Flagnac – 2 lots Lot n° 1 : terrassements, assainissement	296 536,50	Marché ordinaire	SOTRAMECA	12200	27/09/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-140	RD 963 – Construction d'un carrefour giratoire au PR 8.080 – Canton Lot et Dourdou – commune Flagnac – 2 lots Lot n°2 : chaussée	246 379,90	Marché ordinaire	GREGORY	12700	27/09/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R144	RD 547 – Mise en sécurité étroite du PR 0.000 au PR 0.300 – Communes d'Aguessac et Compeyre Lot n° 2 : Elargissement du Pont du Moulin du Roc	199 388,12	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	04/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-143	RD – lot n° 1 : fourniture et transport de signalisation de direction	Montant minimum annuel : 40 000 € TTC Montant maximum annuel : 400 000 € TTC	Accord cadre à bons de commande	SIGNAUX GIROD CHELLE / SIGNAUD GIROD SA	31104	14/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-145	RD n°999 – confortement du talus par substitution au PR 50.860 – commune de ROQUEFORT SUR SOULZON	107 899,60	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	04/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-141	RD n°77 – Réparation de murs de soutènements et mise à niveau de parapets du PR 4.472 au PR 12.061. Communes de ST ROME DE CERNON, LA BASTIDE-PRADINES et LAPANOUSE DE CERNON	Tranche ferme : 42 738,50 Tranche optionnelle : 30 141,50	Marché à tranche optionnelle	STPM	12250	27/09/2016
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'accord cadre concernant l'organisation des ressources humaines au sein des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux Lot 1 : Personnes âgées et personnes handicapées	2 100,00 € HT 2 520,00 € TTC	Marché ordinaire	ARJYL Assistance	42700	22/06/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-146	RD n° 900 – Opération de sécurité entre les PR. 48.600 et 48.910 – Commune de CURIERES – Canton d'AUBRAC ET CARLADEZ	60 891,00	Marché ordinaire	E.G.T.P. SAS	12500	11/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-147	Dévégétalisation des murs de soutènements et des ponts – 3 lots Lot n°1 : subdivision Centre	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	UNIPERSONNEL VERTICAL SECURITE	12100	25/10/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-148	Dévégétalisation des murs de soutènements et des ponts – 3 lots Lot n° 2 : Subdivision Nord	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	JARD'ECO EURL	95300	25/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-149	Dévégétalisation des murs de soutènements et des ponts – 3 lots Lot n°3 –Subdivision Ouest	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	JARD'ECO EURL	95300	25/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-160	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 11 : subdivision Nord – cantons de Tarn et Causses et de Rasperes et Levezou	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	SEVIGNE SAS	12520	02/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-159	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 10 : subdivision Centre – cantons de Rasperes et Levezou et Tarn et Causses « Curan »	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	MARTY – LEVEZOU TP SARL	12410	02/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-158	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 9 : Subdivision Centre – Cantons de Rasperes et Levezou et de Monts du Réquistanais « Alrance »	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	S.O.T.E.G. VERMOREL SARL	12410	02/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-157	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 7 : Subdivision Sud – Cantons de St Afrique et de Causses-Rougiers « Roquefort »	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	LA-SAINT-JEANTAISE	12250	02/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-156	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 6 : Subdivision Sud – Cantons de St Afrique et de Causses-Rougiers « La Bastide Pradines »	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	BOUTONNET François	12490	02/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-155	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 5 : Subdivision Sud – Cantons de ST Afrique et de Causses Rougiers « Sylvanès »	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	BESSIERE Maxime	12360	02/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-154	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 4 : Subdivision Sud – Cantons de St Afrique et de Rasperes et de Levezou « Broquies »	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	EARL DE SANS CORPS	12400	02/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-153	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 3 – Subdivision Sud – Cantons de St Afrique et de Rasperes de Levezou « Ayssènes »	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	G.D.T.P.	12400	02/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-152	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 2 – Subdivision Sud – Canton de Causses Rougiers « Martrin »	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	BORIES David	12550	02/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-151	Déneigement des RD secondaires (11 lots) Lot 1 : Subdivision Sud – canton de Causses Rougiers « Couffouleux »	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	GAEC DE FREGEVILLE	12370	02/11/2016
Direction Générale – Bureau Nouvelles technologies et Communications	16-G-001	Etudes conception réalisation de pylônes, fondation et aménagement de sites de télécommunications mobiles	Sans montant minimum – Montant maximum : 400 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	AXIANS PYLONES SERVICES France CEGELEC TELECOMS SUD OUEST	31270	24/10/2016
Pôle des Solidarités Départementales	16-S-011	Audit organisationnel et financier d'une Maison d'Enfants à Caractère Social	23 160,00 TTC	Marché ordinaire	SPQR	69006	22/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-166	RD 74 – Mise en sécurité d'une section étroite du PR 0.456 au PR 1.490 – canton de CAUSSES-ROUGIERS – Commune de BELMONT SUR RANCE	254 895,00	Marché ordinaire	G.D.T.P.	12400	24/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-150	Fourniture de séparateurs modulaires de voies en béton de classe BT3	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Marché à bon de commandes	AXIMUM	69520	24/10/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Service Départemental d'Archéologie	16-E-011	La mise en page et l'impression de la revue : « les cahiers d'Archéologie Aveyronnaise (Vivre en Rouergue)	51,72 € TTC pour les trois types d'exemplaires	Accord-cadre à bons de commande	MERICO DELTA PRINT	12340	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-167	Liaison entre la zone artisanale des gravasses et la RD 926 au sud de Villefranche de Rgue : établissement du dossier d'enquête préalable à la DUP avec étude d'impact – loi sur l'eau et études acoustiques	Tranche Ferme : 23 560 € T. Optionnelle 1 : 36 875 € T. Optionnelle 2 : 16 500 € T. Optionnelle 3 : 10 250 €	Marché à tranche optionnelle	BKM	33000	27/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-168	RD 25 – Opération de sécurité « La Griffoulière » - PR 2.350 à PR 3.130 – Canton des MONTS DU REQUISTANAIS – commune de SALMIECH	99 529,50	Marché ordinaire	Groupement EUROVIA MIDI PYRENEES ET CATUSSE TP	12031	28/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-163	Accord-cadre pour Travaux d'usinage et réalisation de pièces adaptables	Sans montant minimum Montant maximum : 80 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	HMS EURL	12000	31/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-164	Accord-cadre pour Travaux d'usinage et réalisation de pièces adaptables	Sans montant minimum Montant maximum : 80 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	RECTIF AVEYRON SARL	12000	31/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-165	Accord-cadre pour Travaux d'usinage et réalisation de pièces adaptables	Sans montant minimum Montant maximum : 80 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	CETIFA BOUTONNET ET FILS SA	12000	31/10/2016
Direction Organisation Informatique Multimédia et Dématérialisation	16-I-015	Suivi du progiciel Orphée	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 40 000 € (partie forfaitaire incluse)	Accord cadre à bons de commande	C3RB INFORMATIQUE	12850	03/11/2016
Direction Organisation Informatique Multimédia et Dématérialisation	16-I-016	Suivi du progiciel Scribe Foncier	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 40 000 € (partie forfaitaire incluse)	Accord cadre à bons de commande	SCRIBE I.S	35000	03/11/2016
Direction Organisation Informatique Multimédia et Dématérialisation	16-I-017	Suivi du progiciel SIS MARCHES	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 40 000 € (partie forfaitaire incluse)	Accord cadre à bons de commande	SIS MARCHES	92411	13/12/2016
Direction Organisation Informatique Multimédia et Dématérialisation	16-I-018	Suivi du progiciel GESCAR	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 30 000 € (partie forfaitaire incluse)	Accord cadre à bons de commande	PERINFO	67100	16/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-169	RD 98 – Opération de sécurité entre les PR 5+650 et 7+640 – Commune d'ARGENCES EN AUBRAC	383 421,00	Marché ordinaire	Groupement EGTP/ SOULENQ	12500	03/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-170	RD 56 – Opération de sécurité « Les Palues » - PR 29.300 à PR 31.315 – communes de PONT DE SALARS et CANET DE SALARS	349 585,00	Marché ordinaire	CONTE ET FILS SARL / CONTE TP	12130	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-173	Déneigement des routes départementales secondaires – 11 lots Lot n° 8 : subdivision Centre Secteur Trémouilles	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bon de commande	FABIE TP	12290	15/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-171	RD 229 et 901 – Travaux de sécurisation de talus et versants amonts – commune de Conques en Rouergue	Tranche ferme : 68 115,00 € HT T. Optionnelle : 91 885,00 € HT	Marché à tranche optionnelle	MTPS SAS	81490	07/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-172	RD – Travaux en accès difficile – débroussaillage, purges, minage, confortements et parades	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bon de commande	EIFFAGE GC / OZONE Travaux spéciaux	26150	14/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-188	RD n°547 – Mise en sécurité d'une section étroite du PR 0.000 au PR 0.300 – communes d'Aguessac et de Compeyre Lot n° 1 : Terrassements – Assainissement - Chaussée	166 621,00	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	08/11/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-186	RD n° 905 : Pont du Port de la Besse – Réparation des superstructures – Commune de LA SALVETAT PEYRALES	179 856,00	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	07/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-181	RD n° 901 – Aménagement du carrefour giratoire de Fontanges - Commune d'ONET LE CHATEAU – Lot n° 1 : Terrassements, assainissement et ouvrage	498 051,45	Marché ordinaire	SCTP	12200	27/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-182	RD n° 901 – Aménagement du carrefour giratoire de Fontanges - Commune d'ONET LE CHATEAU – Lot n° 2 : Chaussées	580 670,70	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12850	27/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-180	Fourniture de prévisions et d'observations météorologiques pour le CD 12.	16 400,80/an	Marché ordinaire	METEO FRANCE	33692	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-161	Location d'engins de travaux publics – 3 lots – Lots n°1 : location de pelles mécaniques	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bon de commande	SOTRALOC	12200	10/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-162	Location d'engins de travaux publics – 3 lots – Lots n°3 : location de compacteurs	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bon de commande	SOTRALOC	12200	10/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-185	Location d'engins de travaux publics – 3 lots – Lots n°2 : location de tracteurs débroussaillieurs	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bon de commande	NOREMAT S.A.	54710	05/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-184	Fourniture de carburants en stations – Paiement par carte, sur l'ensemble du territoire national, des carburants, péages et lavage des véhicules et engins.	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bon de commande	TOTAL MARKETING France	92029	10/11/2016
Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions	16-G-002	Marché pour la location, l'entretien et la maintenance d'une machine à affranchir	1 810 € HT	Marché ordinaire	NEOPOST	92747	08/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-020	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases de programmation, conception et réalisation pour la construction d'un collège et d'un gymnase à la Cavalerie dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Département de l'Aveyron	Phase 1 : 36 400 € HT Phase 2 : 18 550 € HT Phase 3 : 16 440 € HT Phase 4 : 7 000 € HT Phase 5 : 28 700 € HT Total : 107 090,00	Marché ordinaire	LANGUEDOC ROUSSILLON AMENAGEMENT SA Mandataire du groupement : LRA/SCET/TPF Ingénierie SAS	34961	22/11/2016
Direction des Ressources Humaines et Hygiène Sécurité	16-H-017	Action de formation pour les agents du Conseil Départemental de l'Aveyron – 7 lots Lot n°1 : la réglementation chômage	8 000, € TTC	Marché ordinaire	IINFO DECISION	91025	09/11/2016
Direction des Ressources Humaines et Hygiène Sécurité	16-H-018	Action de formation pour les agents du Conseil Départemental de l'Aveyron – 7 lots Lot n°5 : connaissance et utilisation de la tronçonneuse	Pas de quantité minimum Quantité maximum : 8 groupes Estimatif : 7 200 € TTC	Accord cadre à bons de commande	CFPPA LA ROQUE	12033	09/11/2016
Direction des Ressources Humaines et Hygiène Sécurité	16-H-019	Action de formation pour les agents du Conseil Départemental de l'Aveyron – 7 lots Lot n°6 : sécurité routière : sensibilisation aux risques routiers	Pas de quantité minimum Quantité maximum : 8 groupes Estimatif : 4 400 € TTC	Accord cadre à bons de commande	CFCNA	12850	09/11/2016
Direction des Ressources Humaines et Hygiène Sécurité	16-H-020	Action de formation pour les agents du Conseil Départemental de l'Aveyron – 7 lots Lot n°7 : Sécurité routière : manœuvres avec un véhicule lourd	Pas de quantité minimum Quantité maximum : 8 groupes Estimatif : 4 800 € TTC	Accord cadre à bons de commande	CFCNA	12850	09/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-114	Balayage des RD par balayeuse aspiratrice – 3 lots Lot n° 1 : balayage par balayeuse aspiratrice des RD sur le territoire de la subdivision Ouest	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	SARL MIRABEL BALAYAGE	12390	25/11/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-115	Balayage des RD par balayeuse aspiratrice – 3 lots Lot n°2: balayage par balayeuse aspiratrice des RD sur le territoire de la subdivision Nord	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	SARL MIRABEL BALAYAGE	12390	25/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-116	Balayage des RD par balayeuse aspiratrice – 3 lots Lot n°3: balayage par balayeuse aspiratrice des RD sur le territoire de la subdivision Sud	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	SARL MIRABEL BALAYAGE	12390	25/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-174	Prestations d'étalonnage de matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental de l'Aveyron Lot n°2 : Masses	Sans montant minimum Montant maximum : 2 500 €/an	Accord cadre à bons de commande	CERIB	28233	22/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-175	Prestations d'étalonnage de matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental de l'Aveyron Lot n°3 : Tamis	Sans montant minimum Montant maximum : 2 500 €/an	Accord cadre à bons de commande	CERIB	28233	22/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-176	Prestations d'étalonnage de matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental de l'Aveyron Lot n°4 : Tachymètre	Sans montant minimum Montant maximum : 2 500 €/an	Accord cadre à bons de commande	BIO RAD	92430	22/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-178	Prestations d'étalonnage de matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental de l'Aveyron Lot n°6 : Etuves	Sans montant minimum Montant maximum : 2 500 €/an	Accord cadre à bons de commande	CERIB	28233	22/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-183	RD 901 : Pont de Grand Vabre – Réparation des superstructures – Canton LOT ET DOURDOU – Commune CONQUES EN ROUERGUE	70 435,00	Marché ordinaire	GAUTHIER SAS	31106	21/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-021	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n°1 : Points de livraison Patrimoine Départemental	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ENGIE	76230	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-022	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n°2 : Point de livraison au collège public de Capdenac	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-023	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n°3 : Point de livraison au collège d'Espalion	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-024	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n° 4 : Point de livraison au collège public de Marcillac	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-025	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n° 5 : Point de livraison au collège public de Pont de Salars	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-026	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n° 6 : Point de livraison au Collège Public de Rignac	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-027	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n°7 : point de livraison collège Fabre à Rodez	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-028	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n° 8 – Point de livraison collège Jean Moulin à Rodez	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-029	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n° 9 : point de livraison au collège de Villefranche de Rgue	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-030	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n°10 -Point de livraison à la cité scolaire de St Afrique	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-031	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n°11 : Point de livraison au collège de Séverac le Château	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-032	Fourniture de gaz naturel et de services associés pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n°12 : Point de livraison au collège public de Millau	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EDF DIRECTION COMMERCE SUD OUEST	31096	24/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-192	RD 48 – Aménagement et rectification du PR 16.200 à 16.700 – Commune de VILLENEUVE	89 315,00	Marché ordinaire	ETPL & V	12260	28/11/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'accord cadre concernant l'organisation des ressources humaines au sein des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux Lot 3 : Enfance et famille Formation « animer une réunion dans le secteur médico-social »	3 972 € TTC	Marché ordinaire	COMUNDI	93200	29/11/2016
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'accord cadre concernant l'organisation des ressources humaines au sein des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux Lot 3 : Enfance et famille Formation « Agrément et aspects fonctionnels de l'emploi assistants familiaux	4 680 € TTC	Marché ordinaire	GRETA	12000	29/11/2016
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'accord cadre concernant l'organisation des ressources humaines au sein des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux Lot 3 : Enfance et famille Formation « Assistants familiaux en protection de l'Enfance »	4 776 € TTC	Marché ordinaire	COMUNDI	93200	29/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-189	Inspection périodique des engins de lavage et des équipements sous pression. Réalisation des épreuves et essais. Réalisation d'un audit pour le transport de matière dangereuse.	Pas de montant minimum. Montant maximum : 90 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	DEKRA INDUSTRIAL SAS	87008	02/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-193	Fourniture de raccords hydrauliques et de systèmes d'entraînement pour véhicules et engins	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	COMPTOIR INDUSTRIEL REGIONAL	81000	05/12/2016
Pôle des Solidarités Départementales	16-S-012	Mise en place d'un dispositif de gestion et de paiement des prestations d'aide sociale en Aveyron : CESU préfinancé papier et dématérialisé	Sans montant minimum et sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	EDENRED France	92240	19/12/2016
Direction des Routes et des Grands Travaux	16-R-190	RD 997 – Aménagement et rectification du PR. 2.700 à 3.500 et du PR 4.000 à 4.650 et sauvegarde de la chaussées du PR 2.300 à 2.700, du PR 3.500 à 4.000 et du PR 4.650 à 5.400 – LOT 1 : Terrassement et assainissement	244 979	Marché ordinaire	SOTRAMECA	12200	07/12/2016
Direction des Routes et des Grands Travaux	16-R-191	RD 997 – Aménagement et rectification du PR. 2.700 à 3.500 et du PR 4.000 à 4.650 et sauvegarde de la chaussées du PR 2.300 à 2.700, du PR 3.500 à 4.000 et du PR 4.650 à 5.400 – LOT 2 : Travaux de chaussée	120 899	Marché ordinaire	EIFPAGE ROUTE SUD OUEST SNC	12200	07/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-220	RD 88 – Section Rodez – Causse Comtal – Missions topographiques et négociations foncières	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	Groupeement 3D Scanning Ingénierie – SARL Experts Géo – Sarl GETUDE – Sarl LBP Etudes et Conseils	46100	05/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-187	Assistance à l'étude de réparation de ponts courants en maçonnerie et en béton armé	69 880,00 € HT	Marché ordinaire	SEDOA	34990	07/12/2016
Pôle des Solidarités Départementales	16-S-013	Marché négocié _ Contrat d'exploitation et de maintenance de la solution DOMATEL	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	APOLOGIC INFORMATIQUE APPLICATIONS	22107	13/12/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction de l'Organisation Informatique, Multimédias et Dématérialisation	16-I-019	Marché négocié – Contrat de maintenance du logiciel TELIOS	Partie forfaitaire : 1 717,78 / an Partie à bons de commande : sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 5 000 €	Marché mixte / partie forfaitaire partie à bons de commande	TELINO-CLT	91370	20/12/2016
Direction Organisation Informatique Multimédia et Dématérialisation	16-I-020	Maintenance et prestations diverses concernant les équipements informatiques du CD12	Pas de montant minimum Montant maximum : 80 000	Accord-cadre à bons de commande	INFORSUD DIFFUSION	12000	19/12/2016
Direction Générale des Services	16-G-003	Prestations de réservation, d'émission et de livraison de titres de transport aériens et ferroviaires pour les élus, les agents et les bénéficiaires de l'aide sociale du CD 12 - Lot n°1	Pas de montant minimum Montant maximum : 80 000	Accord-cadre à bons de commande	TOUROMED	31200	23/12/2016
Direction Générale des Services	16-G-004	Prestations de réservation, d'émission et de livraison de titres de transport aériens et ferroviaires pour les élus, les agents et les bénéficiaires de l'aide sociale du CD 12 - Lot n°2	Pas de montant minimum Montant maximum : 5 000	Accord-cadre à bons de commande	TOUROMED	31200	23/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-194	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 1 : VL RENAULT	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	FABRE RUDELLE SA	12850	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-195	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 4 : VL FIAT	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CAYLA SAS	12200	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-196	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 6 : PL IVECO	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CAYLA SAS	12200	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-197	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 7 : PL MERCEDES	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-198	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 8 : TP CLASS	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MARTIN SARL	12410	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-199	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 9 : TP MASSEY-FERGUSON	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	PAGES SA	12160	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-200	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 10 : TP TEREX	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	BOS BTP SARL	12450	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-201	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 11 : TP CASE	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	LAGARRIGUE DISTRIBUTION SARL	12450	12/12/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-202	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 16 : TPS SCHMIDT	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-203	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 17 : TP ARVEL	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ARVEL INDUSTRIES SARL	63114	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-204	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 18 : TP SICOMETAL	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SICOMETAL SA	39203	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-205	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 19 : TP CENTRALE A SAUMURE	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-206	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 20 : TP ACOMETIS	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ACOMETIS SOCIETE	68360	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-207	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 21 : TP VILLETON	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	VILLETON JEAN – EPOKE SOCIETE	38490	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-208	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 22 : TP France NEIGE	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-209	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 23 : TP LEBON	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MECAGIL LEBON	77430	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-210	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 24 : TP BIALLER	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	BIALLER TP	05103	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-211	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 25 : TP SECMAIR	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SECMAIR SARL	53230	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-212	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 28 : TP RABAUD	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	RABAUD	85110	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-213	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 29 : TP FAUCHEUX	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	S.M.A.	28111	12/12/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-214	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 31 : TP ROUSSEAU	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-215	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 32 : TP NOREMAT	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	NOREMAT SA	54714	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-216	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 33 : TP MULAG	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-217	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 35 : SE AXIMUM	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES	33140	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-218	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 36 : SE MERCURA	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CARROSSERIE ARTIERES	12100	12/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-219	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins : 38 lots Lot n° 38 : PU BALAYEUSE	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS SAS	79500	12/12/2016
Pôle Aménagement du Territoire	16-D-001	Prestation de réalisation de vidéos testimoniales pour le portail internet Aveyron Vivre Vrai	Pas de montant minimum Montant maximum : 20 000 par an	Accord cadre à bons de commande	CLIC CLAC PROD	12100	03/01/2017
Pôle Solidarité Départementales	16-S-014	Production et livraison de documents relatifs à l'activité de Protection Maternelle et Infantile – 4 lots Lot n°3 : ordonnance dupliquée	Sans quantité minimum Maximum par an : 210 blocs (de 50 ordonnances)	Accord cadre à bons de commande	STE LUQUET et DURANTON	07104	23/12/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-R-224	Patrimoine Départemental – Travaux de renforcement ponctuel des chaussées	montant minimum : 100 000 € pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	COLAS SUD OUEST	12850	03/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-229	RD n° 902 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 26.240 à 38.580 – Communes de LA SELVE et REQUISTA	729 740,00	Marché ordinaire	SEVIGNE SAS	12520	26/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-177	Prestation d'étalonnage des matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental – lot n° 5 : Pied à coulisse	Sans montant minimum Montant maximum : 2 500 €/an	Accord cadre à bons de commande	TRESCAL	94593	23/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-179	Prestation d'étalonnage des matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental – lot n° 7 : Thermomètre	Sans montant minimum Montant maximum : 2 500 €/an	Accord cadre à bons de commande	TRESCAL	94593	23/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-225	Travaux d'hydrocurage sur le territoire des subdivisions CENTRE, OUEST, NORD et SUD (4 lots) : lot n° 1 : Subdivision CENTRE	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CITEC ASSAINISSEMENT SAS	34725	04/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-226	Travaux d'hydrocurage sur le territoire des subdivisions CENTRE, OUEST, NORD et SUD (4 lots) : lot n°2 : subdivision OUEST	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CITEC ASSAINISSEMENT SAS	34725	04/01/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-227	Travaux d'hydrocurage sur le territoire des subdivisions CENTRE, OUEST, NORD et SUD (4 lots) : lot n°3 : subdivision NORD	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SARL	12460	04/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-228	Travaux d'hydrocurage sur le territoire des subdivisions CENTRE, OUEST, NORD et SUD (4 lots) : lot n°4 : subdivision SUD	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CITEC ASSAINISSEMENT SAS	34725	04/01/2017
Direction Organisation Informatique Multimédia et Dématérialisation	16-I-021	Location d'une solution photothèque pour le Département de l'Aveyron	Pas de montant minimum, montant maximum : 25 000 € HT par an	Accord cadre à bons de commande	KEEPEEK	75020	18/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-231	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 38 lots Lot n° 2 : VL CITROEN	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MAUREL DISTRIBUTION	81100	17/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-232	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 38 lots Lot n° 3 : VL PEUGEOT	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MAUREL DISTRIBUTION	81100	17/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-233	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 38 lots Lot n° 26 : TP SCHAEFER	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SCHAFER- TECHNIC - GMBH	70736	20/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-234	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 38 lots Lot n° 27 : TP CTP	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CTP Concept Travaux Publics	30720	20/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-235	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 38 lots Lot n° 37 : SE TTS	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME	06516	20/01/2017
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'accord cadre concernant l'organisation des ressources humaines au sein des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux Lot 3 : Enfance et Famille – « soutien à la parentalité »	3 750 € TTC	Marché ordinaire	URIOPSS MIDI PYRENEES	31000	26/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-230	RD 920 : Déviation Ouest Espalion – Chaussées	2 160 444,00 € HT	Marché ordinaire	Groupeur EUROVIA MIDI-PYRENEES EIFFAGE TP SUD OUEST	12031	20/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-221	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 38 lots Lot n° 12 : Engins TP MECALAC	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	V2V Matériels et services TP	31621	27/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-222	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 38 lots Lot n° 13 : Engins TP VOLVO	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	V2V Matériels et services TP	31621	27/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-223	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 38 lots Lot n° 34 : Engins TP AXIMUM	Pas de montant minimum, pas de montant maximum	Accord cadre à bons de commande	AXIMUM PRODUITS DE MARQUAGE	76100	27/12/2016

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A001	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 1 : Les berges du Lot à Capdenac	1 000	Marché ordinaire	ADASEA D'OC	12000	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A002	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 2 : Réserve de chasse du Causse Comtal	1 650	Marché ordinaire	ADASEA D'OC	12000	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A003	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 3 : Basse vallée du Viaur	1 600	Marché ordinaire	LPO/CPIE de l'Aveyron	12850	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A004	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots LOT N° 4 : La Boralde de St Chély d'Aubrac	400	Marché ordinaire	LPO/CPIE de l'Aveyron	12850	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A005	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots LOT n° 5 : Le Canyon de Bozouls	3 497	Marché ordinaire	ADASEA D'OC	12000	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A006	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 6 : le cirque de Tournemire	2 600	Marché ordinaire	ULTREIA	12720	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A007	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 7 : Devèze grande	1 600	Marché ordinaire	LPO/CPIE de l'Aveyron	12850	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A008	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 8 : Haute vallée du Lot	200	Marché ordinaire	LPO/CPIE de l'Aveyron	12850	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A009	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 9 : Lande de Mayrinhac	400	Marché ordinaire	LPO/CPIE de l'Aveyron	12850	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A010	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 10 : Marais de Montaris	2 500	Marché ordinaire	ADASEA D'OC	12000	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A011	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 11 : La pointe du Boffi	2 460	Marché ordinaire	ULTREIA	12720	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A012	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 12 : Le Puech de Flauzins	400	Marché ordinaire	LPO/CPIE de l'Aveyron	12850	09/02/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A013	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 13 : le Puy de Wolf	400	Marché ordinaire	LPO/CPIE de l'Aveyron	12850	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A014	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 14 : Les rougiers de Montlaur	900	Marché ordinaire	ULTREIA	12720	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A015	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 15 : Tourbière des Rauzes	1 350	Marché ordinaire	ADASEA D'OC	12000	09/02/2017
Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement de l'Espace	201717A016	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 16 lots Lot n° 16 : Zone Humide de Maymac	1 125	Marché ordinaire	ADASEA D'OC	12000	09/02/2017
Service des transports	201717T001	Exécution d'un service de transport entre Rodez et Flavin	51,40 € par jour	Marché ordinaire	VERDIE AUTOCARS	12000	23/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R004	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 3 lots Lot n° 15 : Engins de TP KOMATSU	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bon de commande	KOMATSU MIDI PYRENEES	31790	27/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R005	Fourniture de pièces détachées d'origine, de prestations réseau et de pièces d'usures pour véhicules et engins – 3 lots Lot n° 30 : Débroussailleuses TP SMA	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bon de commande	S.M.A.	28111	27/02/2017
Médiathèque départementale	201717E001	Fourniture et livraison de livres, documents sonores, DVD Films – 7 lots LOT n° 2 : Documents imprimés du secteur jeunesse avec office mensuel : albums, romans, documentaires et livres CD	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Accord-cadre à bons de commande	MAISON DU LIVRE	12007	22/02/2017
Médiathèque départementale	201717E002	Fourniture et livraison de livres, documents sonores, DVD Films – 7 lots LOT n° 4 : BD Adulte et Jeunesse	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Accord-cadre à bons de commande	MAISON DU LIVRE	12007	22/02/2017
Médiathèque départementale	201717E003	Fourniture et livraison de livres, documents sonores, DVD Films – 7 lots LOT n° 5 : Documents sonores : CD	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Accord-cadre à bons de commande	CD MAIL	95523	22/02/2017
Médiathèque départementale	201717E004	Fourniture et livraison de livres, documents sonores, DVD Films – 7 lots LOT n° 6 : textes enregistrés pour adultes	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Accord-cadre à bons de commande	BOOK'IN DIFFUSION	14790	22/02/2017
Médiathèque départementale	201717E005	Fourniture et livraison de livres, documents sonores, DVD Films – 7 lots LOT n° 7 : DVD Films avec droit de prêt et/ou de consultation négociés	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Accord-cadre à bons de commande	ADAV	75020	22/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R001	RD 508 –Aménagement et rectification du PR 5.000 à 6.000 – « Carrefour de l'étoile à Almont Les Junies » - Commune d'ALMONT LES JUNIES	156 215,00	Marché ordinaire	SARL ROUQUETTE	12110	23/01/2017

Direction	N° de marché	Objet	Montant € HT*	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R002	RD 285 – Confortement d'un mur de soutènement aval par clouage et croix à 8 branches au PR 11.850 – Commune de BELCASTEL	45 180,00	Marché ordinaire	TETRA	25580	24/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R003	Liaison entre la zone artisanale des Gravasses et de la RD 926 au Sud de VILLEFRANCHE – Missions topographiques et négociations	Sans montant minimum Montant maximum de 120.000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	FIT CONSEIL / BOIS Géomètres	12000	27/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R006	RD 60 – Pont de St Izaire – Désamiantage partiel – Commune de SAINT IZAIRE	44 690,00	Marché ordinaire	SARL 2A DESAMANTAGE	12100	27/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R007	RD 6 – Stabilisation de talus aval par paroi clouée pré-fondée au PR 11.000 – Commune de LASSOUTS	206 681,00	Marché ordinaire	SAS SIRCO / SAS MATIERE	15130	23/02/2017

\* On prend en compte le montant indicatif pour les marchés à bons de commande sans minimum ni maximum.

## II – AVENANTS

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-183	RD 20 – RD 100 – Aménagement en traverse de Bozouls entre les PR 0 à 1+130 et 0 à 0+340 – Canton de Causse Comtal	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaire Pas d'augmentation du montant du marché	COLAS SUD-OUEST	23/09/2016
Direction Générale	14-G-002	Prestations de réservation, d'émission et de livraison de titres de transport aériens et ferroviaires pour les élus, les agents et les bénéficiaires de l'aide sociale du Conseil Général – 2 lots Lot n°1 : titres de transport aériens et ferroviaires pour les élus et les agents du CG 12	Avenant n°2 : prolongation de la durée de validité du marché Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 80 000 € HT	TOUROMED	12/09/2016
Direction Générale	14-G-003	Prestations de réservation, d'émission et de livraison de titres de transport aériens et ferroviaires pour les élus, les agents et les bénéficiaires de l'aide sociale du Conseil Général – 2 lots Lot n°2 : titres de transports ferroviaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale du CG 12	Avenant n°2 : prolongation de la durée de validité du marché Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 10 000 € HT	TOUROMED	12/09/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-143	Entretien et réparation des engins de TP du Conseil Départemental – Lot 5 : Subdivision Sud – Secteurs de Belmont, Saint Sermin, Camarès	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires. Pas d'augmentation du montant du marché.	CAPELLE	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-054	Fauchage et débroussaillage des dépendances routières - 6 lots - Lot 1 : Fauchage – Subdivision Ouest	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique	RICARD EURL	11/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-055	Fauchage et débroussaillage des dépendances routières - 6 lots - Lot n°2 : Fauchage – subdivision Sud –Canton de Cornus	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique	NATURE ET ENVIRONNEMENT EURL	11/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-056	Fauchage et débroussaillage des dépendances routières - 6 lots - Lot n°3 : Fauchage – Subdivision Sud - Canton de Nant	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique	GDTP	11/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-057	Fauchage et débroussaillage des dépendances routières - 6 lots - Lot n° 4- Fauchage – Subdivision Sud – Canton de St-Beauzely	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique	GDTP	11/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-075	Fauchage et débroussaillage des dépendances routières - 6 lots - Lot n°5 – Débroussaillage – Subdivision Ouest	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique	RICARD EURL	11/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-076	Fauchage et débroussaillage des dépendances routières - 6 lots - Lot n° 6 : Débroussaillage – Subdivision Sud	Avenant n°2 : Convention de mise à disposition de tablette numérique	NATURE ET ENVIRONNEMENT SARL	11/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-157	Elagage au lamier des RD – Lot n° 2 : subdivision Ouest	Avenant n°1 : Augmentation du montant maximum annuel du marché de 30 000 € TTC – Le montant maximum annuel est porté à 180 000 € TTC	EURL BRUEL TP	29/09/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-034	Routes départementales – fourniture et réparation de matériels de comptage SIREDO	Avenant n°1 : augmentation du montant maximum du marché de 5.100 € TTC Nouveau montant maximum : 95 100,00 € TTC	SFERIEL SAS	24/10/2016
Pôle des Solidarités Départementales	15-S-018	Transport par véhicule léger des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot n° 2 : Territoire dit « Villefranche – Decazeville »	Avenant n° 1 : Prolongation de la durée de validité du marché	EURL S.T.A.H.V.	05/12/2016

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-077	RD n° 963 – renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – PR 11.990 à 13.185 – canton de LOT ET DOURDOU – Commune de DECAZEVILLE	Avenant n°1 : augmentation de la masse initiale des travaux Augmentation du montant de 9 621,60 € TTC Nouveau montant du marché : 177 108,00 € TTC	GREGORY	24/10/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	13-P-018	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron – LOT 2 : Alarmes, intrusion et incendie, contrôle d'accès télésurveillance et gardiennage	Avenant n° 4 : Ajout de prix supplémentaires au Bordereau de prix unitaire Pas d'augmentation du montant du marché	CMS	17/10/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-055	RD n°999 – confortement d'un mur de soutènements aval par paroi clouée et paroi anti-érosion au PR 63.+415 – Commune de ST AFFRIQUE	Avenant n° 1 : prolongation du délai d'exécution de 15 jours Pas d'augmentation du montant du marché	AUGLANS	03/11/2016
Archives départementales	14-E-006	Fourniture de matériel de conditionnement, marquage, nettoyage, manipulation et présentation de documents patrimoniaux – 8 lots – LOT 3 : Matériel de nettoyage et dépoussiérage de documents	Avenant n° 1 de transfert : nouvelle personne morale suite à un transfert de siège Marché transféré de la société STOULS à la société CXD FRANCE	CXD France	26/09/2016
Archives départementales	14-E-007	Fourniture de matériel de conditionnement, marquage, nettoyage, manipulation et présentation de documents patrimoniaux – 8 lots – LOT 5 : Matériel de conditionnement pour documents photographiques et iconographiques	Avenant n° 1 de transfert : nouvelle personne morale suite à un transfert de siège Marché transféré de la société ATLANTIS à la société CXD FRANCE	CXD France	26/09/2016
Archives départementales	14-E-008	Fourniture de matériel de conditionnement, marquage, nettoyage, manipulation et présentation de documents patrimoniaux – 8 lots – LOT 6 : Matériel de manipulation et de présentation des documents	Avenant n° 1 de transfert : nouvelle personne morale suite à un transfert de siège Marché transféré de la société STOULS à la société CXD FRANCE	CXD France	26/09/2016
Archives départementales	14-E-009	Fourniture de matériel de conditionnement, marquage, nettoyage, manipulation et présentation de documents patrimoniaux – 8 lots – LOT 7 : Pochettes polyester thermo-soudées sur trois côtés	Avenant n° 1 de transfert : nouvelle personne morale suite à un transfert de siège Marché transféré de la société ATLANTIS à la société CXD FRANCE	CXD France	26/09/2016
Archives départementales	14-E-010	Fourniture de matériel de conditionnement, marquage, nettoyage, manipulation et présentation de documents patrimoniaux – 8 lots – LOT 8 : Matériel d'assemblage et de calage des documents	Avenant n° 1 de transfert : nouvelle personne morale suite à un transfert de siège Marché transféré de la société STOULS à la société CXD FRANCE	CXD France	26/09/2016
Archives départementales	14-E-031	Fourniture de matériel de conditionnement, marquage, nettoyage, manipulation et présentation de documents patrimoniaux – 8 lots – LOT 4 : Matériel de marquage et étiquetage	Avenant n° 1 de transfert : nouvelle personne morale suite à un transfert de siège Marché transféré de la société ATLANTIS à la société CXD FRANCE	CXD France	26/09/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-027	RD n° 508 – Aménagement et rectification entre les PR 1.200 et 2.150 – sortie de Flagnac – Puech Meja et Sauvegarde de la chaussée du PR 0.000 au PR 1.200, du PR 2.150 à 2.450 et du PR 5.000 à 6.215 Lot n°3 : soutènement d'un talus amont par paroi clouée – Communes de FLAGNAC et ALMONT LES JUNIES	Avenant n°1 : Augmentation de la masse initiale des travaux et création de quatre prix supplémentaires Augmentation du montant du marché de 4 647,12 € TTC Nouveau montant du marché : 101 253,12 € TTC	AUGLANS / VERSANT TS	07/11/2016

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-155	Entretien et réparation des Poids lourds du Conseil départemental LOT 1 : Secteur OUEST	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires – Le montant du marché est inchangé	GARAGE PUEL	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-156	Entretien et réparation des Poids lourds du Conseil départemental LOT 2 : Secteur OUEST	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires – Le montant du marché est inchangé	CETIFA BOUTONNET ET FILS	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-157	Entretien et réparation des Poids lourds du Conseil départemental LOT 3 : SECTEUR SUD	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires – Le montant du marché est inchangé	GARAGE MAS	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-158	Entretien et réparation des Poids lourds du Conseil départemental LOT 4 : SECTEUR SUD	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires – Le montant du marché est inchangé	GARAGE MAS	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-159	Entretien et réparation des Poids lourds du Conseil départemental LOT 5 : SECTEUR NORD	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires – Le montant du marché est inchangé	MEC AGRI	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-160	Entretien et réparation des Poids lourds du Conseil départemental LOT 6 : SECTEUR NORD	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires – Le montant du marché est inchangé	CETIFA BOUTONNET ET FILS	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-161	Entretien et réparation des Poids lourds du Conseil départemental LOT 7 : SECTEUR CENTRE	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires – Le montant du marché est inchangé	CETIFA BOUTONNET ET FILS	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-162	Entretien et réparation des Poids lourds du Conseil départemental LOT 8 : SECTEUR CENTRE	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires – Le montant du marché est inchangé	GARAGE PUEL	08/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	13-R-095	Collecte et traitement des déchets industriels dangereux (DID) liquides – 3 lots Lot 2 : huiles de vidange	Avenant n°1 : création d'un nouveau bordereau des prix – Pas d'augmentation du montant du marché.	CHIMIREC MASSIF CENTRAL	21/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-098	RD 920 – Déviation Ouest d'Espalion 1 <sup>ère</sup> phase – Pont sur le Lot – Canton d'ESPALION – Communes d'ESPALION et BESSUEJOULS	Avenant n°2 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	Groupement LAGARRIGUE – AUGLANS – CAPRARO-EGTP	21/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-135	Fourniture d'une solution aqueuse d'urée à 32,5 e et à 67,5 % d'eau déminéralisée, type ADBLE, conforme à la norme ISO 22241 et utilisée dans le processus de réduction catalytique sélective de certains moteurs diesel	Avenant n°1 – Création de prix supplémentaires – Pas d'augmentation du montant du marché.	TRANSCAREL	28/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-075	RD n° 106 – Rectification de tracé pour s'affranchir d'un glissement de versant du PR 7.650 au PR 8.000 – Lieu dit « Le Cayla » - commune de MARTRIN	Avenant n°1 : Augmentation de la masse des travaux avec création de prix nouveaux et prolongation du délai d'exécution. Augmentation du montant de 172 353,09 € TTC et prolongation du délai de 5 semaines. Nouveau montant du marché : 871 179,82 € TTC	G.D.T.P.	29/11/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-139	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 1 : Subdivision Ouest – secteur de Villeneuve, Villefranche, Najac	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	LAGARRIGUE ETS SAS	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-140	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 2 : Subdivision Ouest –secteur de Decazeville, Montbazens, Capdenac	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	PAGES SAS	01/12/2016

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-142	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 4 : Subdivision Ouest – secteur de Conques, Marcillac	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	LAGARRIGUE DISTRIBUTION SARL	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-143	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 5 : Subdivision Sud : secteur de Belmont, Saint-Sernin, Camarés	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	CAPELLE SARL	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-144	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 6 : Subdivision Sud : secteur de Saint-Affrique, Saint-Izaire	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	MARTIN SARL	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-145	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 7 : Subdivision Sud : secteur de Millau	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	MARTIN SARL	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-146	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 8 : Subdivision Sud : secteur de Cornus, La Cavalerie	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	FABREGUETTES GARAGE	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-147	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 9 : Subdivision Nord : secteur de Saint-Geniez, Campagnac	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	PAGES MA SAS	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-148	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 10 : Subdivision Nord : secteur d'Espalion, Saint-Chely, Estaing, Bozouls	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	GROS ALAIN GARAGE	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-149	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 11 : Subdivision Nord : secteur d'Entraygues, Saint Amans	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	GROS ALAIN GARAGE	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-151	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 13 : Subdivision Nord : secteur de Mur de Barrez, Sainte Geneviève	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	PAGES MA SAS	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-152	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 14 : Subdivision Centre : Secteur de Rodez	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	PAGES MA SAS	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-153	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 15 : Subdivision Centre : Secteur de Pont de Salars, Salles-Curan, Vezins	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	LAGARRIGUE DISTRIBUTION SARL	01/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-154	Entretien et réparation des engins de travaux publics du Conseil Départemental Lot n° 16 : Subdivision Centre : Secteur de Naucelle, Cassagnes, Réquista, Salmiech	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	LAGARRIGUE DISTRIBUTION SARL	01/12/2016

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	14-P-005	Fourniture et livraison de produits d'épicerie et de surgelés pour les collèges publics aveyronnais dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot n°12 : fruits et légumes réfrigérés	Avenant n°1 : augmentation exceptionnelle du coût de certains produits et notification des nouveaux prix correspondants	SAS MOURLHON	12/12/2016
Pôle des Solidarités Départementales	15-S-006	Achat de vaccins humains pour les services du Conseil général de l'Aveyron – 10 lots LOT 2 : test tuberculitique	Avenant n° 1 de transfert : transfert du marché de la société SANOFI PASTEUR MSD à la société SANOFI PASTEUR EUROPE	SANOFI PASTEUR EUROPE	09/02/2017
Pôle des Solidarités Départementales	15-S-013	Achat de vaccins humains pour les services du Conseil général de l'Aveyron – 10 lots LOT 10 : Diphtérie atténuée – Tétanos – Poliomyélite	Avenant n° 1 de transfert : transfert du marché de la société SANOFI PASTEUR MSD à la société SANOFI PASTEUR EUROPE	SANOFI PASTEUR EUROPE	09/02/2016
Pôle des Solidarités Départementales	15-S-016	Assistance et expertise en matière de tarification des établissements et services sociaux et médico sociaux	Avenant n° 2 : Prolongation de la durée de validité du marché de 2 mois Durée initiale : 1 an à compter de la notification (23/06/2015) Avenant 1 : prolongation de 6 mois, jusqu'au 23/12/2016 Nouvelle durée : jusqu'au 23/02/2017	FLORE HOLDING	22/12/2016
Direction de l'Organisation Informatique, Multimédias et Dématérialisation	16-I-005	Réseau d'interconnexion de sites du Conseil départemental de l'Aveyron	Avenant n° 1 : Ajout de domiciliations bancaires	ORANGE	19/12/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-014	Construction et réhabilitation de 6 abris à sel routier – LOT 1 : Gros œuvre	Avenant n° 1 : Modification de prestations pour les sites de Ste Geneviève, La Cavalerie et Réquista Partie forfaitaire augmentée de 18 795,20 € Nouveau montant de la partie forfaitaire : 475 567,05 €	ANDRIEU CONSTRUCTION	09/12/2016
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	16-P-014	Construction et réhabilitation de 6 abris à sel routier – LOT 1 : Gros œuvre	Avenant n° 2 : Adjonction de prix unitaires au bordereau de prix des fondations pour le site de St Chély Pas d'augmentation du montant du marché	ANDRIEU CONSTRUCTION	09/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	11-R-074	RN 88 – Section Rodez-Causse Comtal – Etude d'impact – dossier de dérogation CNPN – Dossier loi sur l'eau – Dossier d'enquête préalable à la DUP complémentaire – études acoustiques et hydrauliques	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaire - - Pas d'augmentation du montant du marché.	B.K.M. / HTV / ACOUPLUS	22/12/2016
Pôle des Solidarités Départementales	15-S-015	Réalisation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec une association gestionnaire d'établissements et services pour personnes handicapées	Avenant n° 2 : Prolongation de la durée du marché Durée initiale : 1 an à compter de l'OS de la première phase, soit le 23/06/2015 Avenant 1 : prolongation du marché d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 23/12/2016 Nouvelle durée : prolongation de 4 mois, soit jusqu'au 23/04/2017	SPQR	22/12/2016
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	14-H-004	Fourniture de jeux et jouets pour enfants de 0 à 10 ans inclus	Avenant n° 1 de transfert : Cession de branche complète et autonome d'activité de la société ETS FERRY au profit de la société HELFRICH FARRJOP – Marché transféré à la société HELFRICH FARRJOP	HELFRICH FARRJOP	03/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-091	Réalisation de travaux courants de petits terrassements, de confortation, d'assainissement et de chaussée – 2 lots Lots n° 1 : subdivision Nord – St Geniez d'Olt	Avenant n°2 : création de prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	CONTE ET FILS SARL / CONTE TP	27/12/2016

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-165	RD 905, 22 et 60 – Confortement de 2 murs de soutènement et de 2 talus aval par paroi clouée simple ou pré-fondée -	Avenant n°1 : création de deux prix supplémentaire – Pas d'augmentation du montant du marché.	MTPS	27/12/2016
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-111	RD n°31 : Mise en sécurité de la chaussée par la réalisation de poutres de rives du PR 2.520 au PR 4.750 – Commune LE TRUEL	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaires – Pas d'augmentation du montant du marché.	SEVIGNE	17/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-190	RD 997 – Aménagement et rectification du PR 2.700 au 3.500 et du PR 4.000 au 4.650 – Sauvegarde du PR 2.300 à 2.700, PR 3.500 à 4.000 et du PR 4.650 à 5.400 – communes de Rignac et Belcastel – lot 1	Avenant n°1 : Modification de la désignation des index définie à l'article 3.5 du CCAP	SOTRAMECA	23/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-090	Fourniture et livraison de pneumatiques et prestations de service pour les véhicules et engins du Conseil Général	Avenant n°1 : nouveau bordereau des prix - – Pas d'augmentation du montant du marché.	CHALLENGE PNEUS RODEZ SARL	20/01/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	13-R-061	RD 920 : PR 26.600 0 27.230 : traitement de falaise par purges minage, filets et écrans par blocs –commune LE NAYRAC	Avenant n° 3 : Augmentation de la masse des travaux et prolongation du délai d'exécution Augmentation du montant de 153 011,10 € H.T. et prolongation du délai de 6 semaines. Nouveau montant du marché : 620 596,62 € H.T.	VERSANT TRAVAUX SPECIAUX	23/01/2017
Service des Transports	13-T-006	Exécution de services de transport public routier non urbain de personnes – LOT 3	Avenant n° 1 de transfert : Transfert suite à une cession de fonds de commerce de la SAE des CARS LA POPULAIRE à la SARL GAIFFIER	GAIFFIER	07/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-189	Inspection périodique des engins de levage et des équipements sous pression. Réalisation des épreuves et essais. Réalisation d'un audit pour le transport de matière dangereuse	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires – Pas d'augmentation du montant du marché.	DEKRA INDUSTRIAL SAS	16/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-162	Location d'engins de travaux publics – 3 lots Lot n° 3 : Location de compacteurs	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaires – Pas d'augmentation du montant du marché.	SOTRALOC	21/02/2017
Pole des Solidarités Départementales – Foyer Départemental de l'Enfance	15-S-001	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le Foyer Départemental de l'Enfance du Conseil Général de l'Enfance	Avenant n° 1 : Prolongation de la durée de validité du marché Date d'échéance initiale : 05/03/2017 Nouvelle échéance : 05/05/2017 (ajout de 2 mois)	CRM	21/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	14-P-083	Fourniture pose et réparation de mobilier urbain	Avenant n°2 de transfert	SCOP ARL REGABAT	23/02/2017
Direction des Routes et Grands Travaux	14-R-087	RD 920 - Restauration du Pont de Truyère – Etudes de diagnostic et Missions de maîtrise d'œuvre	Avenant n° 1 de transfert : changement de cotraitant Nouveau cotraitant : Monsieur Laurent TAILLANDIER en remplacement du cabinet LE DOUARIN	EUURL AXEL LETELLIER / Laurent TAILLANDIER	24/02/2017
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	15-P-024	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron	Avenant n° 1 : Augmentation exceptionnelle du coût du beurre et notification du prix correspondant – Pas d'augmentation du montant du marché : il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum	TRANSGOURMET MIDI PYRENEES	27/02/2017
Service des Affaires Juridiques	13-J-004	Représentation, assistance et conseils juridiques pour les services du Département – LOT 4 : Représentation et assistance du Département dans les contentieux intentés devant les juridictions civiles et pénales (en défense ou en demande)	Avenant n° 1 de transfert : Cession du Cabinet MONESTIER par le Cabinet FIDAL	CABINET FIDAL	27/02/2017

## MARCHES DE TRANSPORTS SCOLAIRES AVENANTS

### Transports Scolaires (Circuits effectués en Voiture Particulière)

Un prix supplémentaire concernant un coût unitaire des charges fixes et un coût unitaire kilométrique est rajouté. Les prix sont les suivants :

N° Marché	N° Circuit	Titulaire	OBJET	N° Avenant	Marché initial		Nouveau Prix		Signature du Président
					Charges Fixes en € TTC	Variable Kilométrique en € TTC	Charges Fixes en € TTC	Variable Kilométrique en € TTC	
13T034	R615C	CHAUCHARD EURL	Primaires vers La Salvetat Peyralès et Secondaires vers RIEUPEYROUX	1	47,99	0,181	95,70	0,181	10/11/2016
14T015	M217F	CANNAC Transports EURL	Secondaires vers DECAZEVILLE et Primaires vers AUZITS	1	68,63	0,162	106,82	0,162	25/11/2016
14T044	M613A	CRETTE Bernard	Secondaires vers Saint Affrique (Affluent au M602G) Primaires vers FAYET - Regroupement Pédagogique Cénommes-Brusque	2	39,87	0,480	75,00	0,480	10/11/2016
14T047	M626B	BRUSQUES Daniel	Secondaires vers Saint Affrique (Affluent au M602G)	1	30,10	0,294	77,18	0,294	25/11/2016
14T049	M643B	TRANS AMBULANCES SARL	Primaires vers St Rome de Cernon et Primaires vers Roquefort sur Souzou	1	51,03	0,224	51,03 65,00	0,224 € 0,350 €	25/11/2016
14T136	R612C	CHAUCHARD EURL	Lycéens vers VILLEFRANCHE de RGUE (Corresp. M705A) Secondaires vers RIEUPEYROUX (Corresp. R614C) Primaires vers SOLVILLE	1	75,35	0,184	103,95	0,184	25/11/2016
16T028	M315L	TEYSSÉDRE SARL	Primaires et Secondaires vers ST AMANS DES COTS	1	73,70	0,154	85,00	0,154	10/11/2016
16T054	R408C	SEGALA CARS SARL	Secondaires vers MILLAU (Corresp. M405C) et Secondaires et Primaires vers SALLES CURAN	1	70,29	0,220	100,00	0,220	08/11/2016

N° Marché	N° Circuit	Titulaire	OBJET	N° Avenant	Marché initial		Nouveau Prix		Date de signature
					Charges Fixes en € TTC	Variable Kilométrique en € TTC	Charges Fixes en € TTC	Variable Kilométrique en € TTC	
15T060	M645A	VAYSSIERE SARL	Secondaires vers ST AFFRIQUE (Affl. M605A) - Regroupement Pédagogique ST Victor - Le Truel	1	49,52	0,266	89,50	0,266	31/01/2017
14T084	R419D	PATRICK ROBERT	Secondaires vers Pont de Salars (Affl. R423A)	1	21,43	0,225	36,43	0,225	31/01/2017

### MARCHES DE TRANSPORTS SCOLAIRES AVENANTS - Transports Scolaires Autocars

N° Marché et N° Avenant	LOT	MANDATAIRE	Montant Marché initial en € HT	Marché initial sur 6 années scolaires types en € HT	Avenant pour l'année scolaire en € HT			Montant Marché en € HT + avenant année scolaire 2016/2017		Nouveau montant pour 6 années scolaires type en € HT 2016/2017 + 5 années 2017/2022	% Par rapport au montant initial	MOTIFS	Date de signature
					2016/2017	2017/2018	5 années 2017/2022	2016/2017	2017/2018				
16T005 (avenant n°1)	4 ESPALION	SARL LANDES BUS	296 719,50	1 780 317,00	2 262,75		11 313,75	298 982,25		1 793 893,50	0,76%	Diminution du kilométrage pour le service de transport M305A et Augmentation du kilométrage pour le service de transport M306A	31/01/2017
16T007 (avenant n°1)	7 LAGUIOLE	EURL DELTOUR Autocars	79 765,00	478 590,00	2 117,50		10 587,50	81 882,50		491 295,00	2,65%	Kilomètres et temps de parcours supplémentaires pour les services de transport autocars M316C et M317F	31/01/2017
16T008 (avenant n°1)	8 SAINT GENIEZ D'OLT	SARL DELTOUR Transports	95 830,00	574 980,00	775,25		3 876,25	96 605,25		579 631,50	0,81%	desserte supplémentaire sur le service de transport autocar M308B	31/01/2017

N° Marché et N° Avenant	LOT	MANDATAIRE	Montant Marché initial en € HT	Marché initial sur 6 années scolaires types en € HT	Avenant pour l'année scolaire en € HT			Montant Marché en € HT + avenant année scolaire 2016/2017		Nouveau montant pour 6 années scolaires type en € HT 2016/2017 + 5 années 2017/2022	% Par rapport au monta nt initial	MOTIFS	Date de signature
					2016/2017	2017/2018	5 années 2017/2022	2016/2017	2017/2018				
16T075 (avenant n°1)	9 RODEZ	SAS RUBAN BLEU	361 003,30	2 166 019,80	13 748,00		-15 023,75	371 746,55		2 161 739,30	-0,20%	Service VP 9 Places rajouté sur le service de transport M506A pour la desserte de collégiens vers Onet le Château. Suppression du retour du mercredi midi pour le voyage n°2 du service M506A et diminution des kilomètres pour le service de transport M510A	27/01/2017
16T009 (avenant n°1)	11 MILLAU	KEOLIS AVEYRON MILLAU CARS	345 717,05	2 074 302,33	14 638,05		73 190,25	360 355,10		2 162 130,63	4,23%	Modifications des horaires départ et retour pour les services de transport M401A, M407A, M407E, M402C. Augmentation kilométrique pour le service autocar M402C et rajout d'un véhicule sur ce même service les matins du mardi, mercredi, jeudi et vendredi	28/02/2017
16T011 (avenant n°1)	13 BELMONT sur RANCE	SARL VOYAGES GONDRAN	129 867,50	779 205,00	-1 076,25		-5 381,25	128 791,25		772 747,50	-0,83%	Augmentation du kilomètres pour le service de transport autocars M606N et diminution du kilométrage pour le service de transport M607A	10/02/2017

N° Marché et N° Avenant	LOT	MANDATAIRE	Montant Marché initial en € HT	Marché initial sur 6 années scolaires types en € HT	Avenant pour l'année scolaire en € HT			Montant Marché en € HT + avenant année scolaire 2016/2017		Nouveau montant pour 6 années scolaires type en € HT 2016/2017 + 5 années 2017/2022	% Par rapport au montant initial	MOTIFS	Date de signature
					2016/2017	2017/2018	5 années 2017/2022	2016/2017	2017/2018				
16T013 (avenant n°1)	15 PONT DE SALARS	SARL VERDIE Autocars	235 649,75	1 413 898,50	822,50	4 112,50		236 472,25		1 418 833,50	0,35%	kilomètres supplémentaires pour le service de transport autocars R421A sur le parcours du retour.	28/02/2017
16T074 (avenant n°1)	18 BARAQUEVIL- LE	EURL CHAUCHARD Autocars	445793,25	2 674 759,50	2 149,00		10 745,00	447 942,25		2 687 653,50	0,48%	Augmentation des kilomètres pour le service de transport autocar R916B.	19/01/2017
16T017 (avenant n°1)	21 RIGNAC	SAS GAUCHY Transports - Groupe RUBAN BLEU	324 850,75	1 949 104,53	5 992,00		29 960,00	330 842,75		1 985 056,50	1,84%	Mise en place d'une navette supplémentaire sur le service de transport R704A et augmentation des kilomètres pour le service de transport R704D	19/01/2017
16T018 (avenant n°1)	22 MONTBAZENS	SAS GAUCHY Transports - Groupe RUBAN BLEU	50 764,00	304 584,00	-5 351,50		-26 757,50	45 412,50		272 475,00	-10,54%	Déplacement de la tête de ligne et suppression de dessertes sur le service de transport autocar R720G	19/01/2017

N° Marché et N° Avenant	LOT	MANDATAIRE	Montant Marché initial en € HT	Marché initial sur 6 années scolaires types en € HT	Avenant pour l'année scolaire en € HT			Montant Marché en € HT + avenant année scolaire 2016/2017		Nouveau montant pour 6 années scolaires type en € HT 2016/2017 + 5 années 2017/2022	% Par rapport au montant initial	MOTIFS	Date de signature
16T077 (avenant n°1)	23 VILLEFRAN- CHE de ROUERGUE	SAS GAUCHY Transports - Groupe RUBAN BLEU	413 162,75	2 478 976,50	12 888,00	18 788,35	93 941,75	426 050,75	431 951,10	2 585 806,25	4,31%	1 - Kilomètres supplémentaires pour le service M705B. 2 -Création d'une navette supplémentaire sur le service M720A pour la desserte des élèves internes vers le lycée de Beauregard depuis la place de la Liberté (lundi et vendredi). 3 - A compter du 3 janvier 2017, diminution des kilomètres sur le service M706B effectué avec un véhicule de catégorie 24-34 places et rajout d'un véhicule de catégorie 10-23 places pour l'exécution d'un voyage supplémentaire pour la desserte des élèves secondaires vers Villefranche de Rouergue depuis le secteur de La Salvetat Peyralès.	06/02/2017
16T023 (avenant n°1)	29 M680A	SARL VOYAGES GONDRAN	13 354,60	80 127,60	0,00		0,00	13 354,60		80 127,60	0,00%	Substitution véhicule. Mise en place d'un véhicule de catégorie 24-34 places	31/01/2017

Rodez, le 25 AVRIL 2017

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

Le Président du Conseil départemental

**Jean-François GALLIARD**

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin  
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez  
et sur le site internet du Conseil départemental  
[www.aveyron.fr](http://www.aveyron.fr)

---